VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1701
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Votre partenaire JCB AGRI


NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI
SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine
AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv
DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78

En quêtes d'idées pour l'élevage



Les 27 et 28 septembre, la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté a organisé un voyage d'étude centré sur l'avenir de l'élevage et en particulier, celui des bovins allaitants. Il se déroulait dans la Loire, un département qui a mené une enquête très poussée pour connaître la situation des éleveurs, leurs attentes, leurs espoirs et les pistes innovantes qu'ils explorent.

PAGES 08 ET 09



TEMPS FORT P. 03
Plan France 2030 // Agroécologie et innovation agricole au programme



PRODUCTIONS P.13
Rencontre ovine // L'autonomie protéique, cap à suivre?



RURALITÉ P.17
Enseignement // Des simulateurs de conduite à l'EPL Terres de l'Yonne

fendt.fr FENDT

MORTE SAISON MAXI
Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 30 ans de réalisation
• CHARPENTE
• COUVERTURE
• BARDAGE
• ZINGUERIE
• SERRURERIE
• DÉSAMIANTAGE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SESSION DE CHAMBRE: MISE AU POINT ET AVANCÉES

.05 ELVÉA 58-71: LA PEUR AURAIT-ELLE CHANGÉ DE CAMP DANS LA FILIÈRE VIANDE BOVINE?

.06 SÉLECTION: DES VEAUX RASSURANTS ET PROMETTEURS

.07 INAUGURATION: « GRENIER PAYSAN », UN PROJET QUI RASSEMBLE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 BOVINS ALLAITANTS: OUVRIR DES PORTES SUR L'AVENIR

.10 GOUVERNEMENT: HAUSSE DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 SANTÉ ANIMALE: LE GDS 21 PREND LA BIOSÉCURITÉ À BRAS-LE-CORPS

.13 RENCONTRE TECHNIQUE OVINE: L'AUTONOMIE PROTÉIQUE, CAP À SUIVRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MOUTARDE: QUEL SUCCÈS !

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 VENDANGES 2022: UNE ANNÉE TRÈS PROMETTEUSE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 INSTALLATION: GARDER SES RACINES

.17 EPL DES TERRES DE L'YONNE: L'ÉTABLISSEMENT S'ÉQUIPE DE SIMULATEURS DE CONDUITE

.18 VISITE: DIALOGUE POUR L'AVENIR

.19 CONCOURS DE LABOUR: CONSERVER LA TRADITION

RURALITÉ // SOCIAL

.20 RETRAITES AGRICOLES: BEAUCOUP DE QUESTIONS POUR LA MSA

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS

.31 JA 21: LA MACHINE À DANSER

.32 PORTRAIT: ENTRE MALIGNY ET HONG KONG



// LE DESSIN

// EN BREF

DJA La Bourgogne Franche-Comté va aider davantage là où les jeunes s'installent moins

Dans le cadre de la future programmation de la Pac, la Bourgogne Franche-Comté (BFC) va moduler sa dotation jeune agriculteur (DJA) en fonction de la situation géographique des porteurs de projets, pour privilégier les petites régions agricoles où les installations sont moins dynamiques. *« Nous avons des écarts très importants, entre le Doubs qui a un taux de renouvellement d'un pour un, grâce à des filières très organisées, et la Nièvre, plutôt tournée vers le bovin viande, qui est plutôt à un pour trois »*, explique Christian Morel, vice-président à l'agriculture de la région. Autres changements importants: la suppression de la modulation liée au montant de l'emprunt, et une simplification générale du dispositif, avec seulement trois modulations du montant de base (25 000 euros): un bonus pour les *« filières organisées, ou circuits courts »*, un second par zone géographique, et un troisième dédié à l'agroécologie. Ce dernier devrait intégrer une obligation d'audit sur l'adaptation au changement climatique et devrait être accessible aux agriculteurs bios. La bio devrait par ailleurs faire l'objet d'une modulation des taux de subvention des aides à l'investissement. Les montants précis doivent encore être présentés aux organisations professionnelles.

Assurance prairies Au Sommet de l'élevage, Fesneau défend la cartographie satellitaire

Interrogé au sujet de l'assurance des prairies le 4 octobre au Sommet de l'élevage, Marc Fesneau a réaffirmé que *« le système de base tournera autour de la cartographie »* satellitaire, malgré les récentes critiques d'une partie du syndicalisme majoritaire. L'utilisation d'images satellite pour mesurer la pousse de l'herbe « permet d'aller vite », a défendu le ministre de l'Agriculture. De leur côté, dans un communiqué du 27 septembre, les associations spécialisées d'éleveurs de ruminants de la FNSEA estimaient que ces cartographies « ne représentent pas la réalité » des pertes causées par la sécheresse cette année. En application de la loi sur la réforme de la gestion des risques, un décret est attendu pour encadrer les recours que pourront exercer les agriculteurs en cas de désaccord avec ces données. *« Aucun système n'est parfait »*, a reconnu M. Fesneau, qui s'est dit prêt à *« regarder comment compléter par des expertises de terrain »*. Outre les difficultés pratiques, *« économiquement, il n'est pas possible d'envoyer des experts dans chaque ferme »*, a souligné le président délégué de Groupama, François Schmitt, présent lors d'une table ronde aux côtés du ministre.

// EN IMAGE

Sécheresse Les Chambres d'agriculture demandent le versement d'acomptes


iStock/JJ Gouin

À l'occasion de leur session du 29 septembre, les Chambres d'agriculture ont adopté une délibération visant à accélérer le versement des aides sécheresse. En effet, le ministère de l'Agriculture a décidé de reporter au mois de janvier prochain la réunion du comité de gestion des risques agricoles prévu le 18 octobre. Les Pouvoirs publics préfèrent attendre quelques mois supplémentaires et la fin de la saison agricole pour procéder à une évaluation plus exhaustive des pertes subies par les agriculteurs. Les Chambres d'agriculture estiment au contraire qu'il ne faut pas attendre que toutes les récoltes soient engrangées. Dans leur résolution, elles demandent le versement d'un acompte avant la fin de l'année pour soulager les trésoreries exsangues. Celui-ci devrait représenter la moitié de l'aide estimée, selon Sébastien Windsor, le président de Chambres d'agriculture France. Les concours ainsi apportés permettraient aux éleveurs d'acheter des aliments pour nourrir leurs animaux et éviter une décapitalisation massive à l'automne. Les Chambres d'agriculture demandent également aux Pouvoirs publics de réévaluer les prix des fourrages qui sont inchangés depuis 2005 et qui ne correspondent plus à la réalité des coûts de production. Autre demande: l'abandon du critère de baisse du chiffre d'affaires pour déclencher les indemnisations. Dans les circonstances actuelles, les éleveurs enregistrent souvent une hausse de leur chiffre d'affaires s'ils sont contraints de décapitaliser.

Terres de Bourgogne

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction

mail: redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef:** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// PLAN FRANCE 2030

Agroécologie et innovation agricole au programme de Bruno Bonnell à Dijon

Le secrétaire général pour l'investissement, Bruno Bonnell, était en Bourgogne Franche-Comté les 3 et 4 octobre. À cette occasion il s'est rendu au domaine d'Époisses de l'Inrae à Bretenière, pour prendre connaissance des travaux menés en matière d'innovation agricole et d'agroécologie.



Bruno Bonnell s'est fait expliquer les matériels utilisés par l'Inrae sur sa plateforme d'expérimentation CA-SYS.



Vincent Lavier (à gauche, micro en main), président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a pu expliquer à Bruno Bonnell, le secrétaire général à l'investissement (à droite) l'intérêt, pour le monde agricole local, d'une plateforme d'expérimentation comme celle de l'Inrae, mais aussi le sensibiliser à la contradiction entre des expérimentations qui demandent du temps long, et la pression politique qui exige l'arrêt d'usage des pesticides sur un temps beaucoup plus court.

Métallurgie, santé et agriculture : les thèmes abordés pour la visite, les 3 et 4 octobre, de Bruno Bonnell en Bourgogne Franche-Comté (BFC) étaient larges. Aussi larges que les besoins en investissement identifiés par le gouvernement dans le cadre du plan France 2030, annoncé par Emmanuel Macron il y a un an, doté de 30 milliards d'euros sur 5 ans, dont 2 milliards consacrés à une *« nouvelle révolution de l'alimentation saine, durable et traçable »*.

Bruno Bonnell, en tant que secrétaire général pour l'investissement, est en charge d'assurer la cohérence et la conduite de la politique d'investissement de l'État, à travers le déploiement du plan France 2030. Dans ce contexte, il est normal qu'il se rende sur le terrain afin d'avoir une meilleure connaissance des domaines aspirant à bénéficier des investissements prévus. C'est la raison pour laquelle son séjour en BFC a commencé, lundi 3 octobre, par un passage sur le site Inrae du domaine d'Époisses, à Bretenière, au sud de Dijon. Un site sur lequel sont menés depuis plusieurs années des expérimentations en agroécologie, visant à explorer des pistes permettant de réduire ou de supprimer le recours aux pesticides.

Un exemple de recherche

À l'occasion de cette visite, le secrétaire général à l'investissement a également pu rencontrer des représentants de l'agroalimentaire régional (notamment Eurogerm à Saint-Apollinaire ou l'Atelier Sarrasin à Montbard) qui ont détaillé leurs innovations, en lien avec les filières agricoles. À Bretenière, il a pu découvrir la plateforme CA-SYS, décrite par Nathalie Munnier-Jolain, présidente de l'Inrae Dijon, comme *« une plateforme d'expérimentation en agroécologie unique en France »*. Sur les 120 ha de la plateforme, aucun pesticide n'est utilisé. On y travaille à la recherche de nouvelles variétés de légumineuses et elle constitue également une source d'innovations en termes de diversification des cultures. *« CA-SYS a été fondée et réfléchie avec la profession agricole »*, précise Pascal Marget, directeur de l'unité expérimentale d'Époisses. Trois systèmes sur le travail des sols sont testés et deux autres concernent l'agriculture de conservation des sols. Au chapitre des expérimentations menées on peut citer des cultures en association, de la lutte biologique en se servant de la biodiversité, l'introduction de la culture du sarrasin… Bruno Bonnell a également pu découvrir que la volonté d'expérimentation se prolongeait sur les matériels utilisés, dont certains ont été conçus uniquement dans ce but (matériel de destruction de couverts sans avoir recours aux pesticides, tondeuse interrangs qui empêche le développement des adventices…)

Temps politique, temps d'expérimentation…

« Ce qui est fait ici ne pourrait être accompli sur une exploitation classique, en raison des risques économiques, soulignait Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en s'adressant au secrétaire général à l'investissement, *il s'agit d'innovations de rupture mais il faut garder à l'esprit qu'elles sont menées sur un pas de temps assez long (12 ans ndlr) alors que dans le même temps, on fixe aux agriculteurs des objectifs de réduction d'utilisation des pesticides sur un temps très court, de l'ordre de cinq ans… »* Une mise en évidence du hiatus permanent entre le temps politique, forcément marqué par l'urgence, et le temps de la recherche, beaucoup plus long.

Berty Robert

Enseignement, innovations, start-up…

À l'occasion de la visite de Bruno Bonnell sur le site Inrae de Bretenière, l'activisme de l'enseignement agricole en faveur de la transmission de l'innovation agricole dans les pratiques quotidiennes a été mis en lumière par François Roche-Bruyn, directeur de l'Institut Agro Dijon. Le secrétaire général à l'investissement a également pu découvrir le travail du pôle Agronov, spécialisé sur l'agroécologie. Son président, Frédéric Imbert, a expliqué que l'organisme assurait la connexion entre de jeunes entreprises innovantes et le monde agricole. Au cours d'une table ronde sur la transition alimentaire, le représentant du gouvernement a pu découvrir les actions menées par le pôle régional Vitagora mais aussi le travail de deux entreprises côte-d'oriennes : l'Atelier Sarrasin, à Montbard, porteur d'un projet d'une unité de décorticage de la graine de sarrasin, et Eurogerm, à Saint-Apollinaire, qui projette d'investir 21 millions d'euros dans le domaine de la fermentation. Enfin, Laura Halupka, responsable Recherche & Développement de Cérélab, filiale innovante de la coopérative Dijon Céréales, a détaillé les actions conduites en faveur de l'utilisation de légumineuses dans l'alimentation humaine, à travers le projet *Leg-Up*, accompagné par l'Inrae Dijon et qui a débouché sur la création d'un petit gâteau réalisé à base de farine de pois.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

L'OFFRE DU MOIS
LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement



THERMOLAC 75 GV à boules
• Isotherme, antigel
• 75 l. (30 bovins)



THERMOLAC 40 GV à boule
• Isotherme, antigel
• 40 l. (10 à 15 bovins)



THERMOLAC 40 B à bol
• Isotherme, antigel
• 40 l. avec coupelle amovible

PROMOTIONS DEMANDEZ UN DEVIS

// SESSION DE CHAMBRE

Mise au point et avancées

Le 23 septembre, l'Agropôle du Marault (Magny-Cours) accueillait la session de la Chambre d'agriculture. Lors de cette dernière, étaient programmés la révision du budget 2022 et des votes de motions.

La session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) du 23 septembre, au Marault, a débuté par la présentation de deux nouveaux salariés, pour l'un dédié au dossier *« Eau et territoire »* et, pour l'autre, au conseil d'entreprise et d'installation. Suite à cela, Didier Ramet, président de la CA 58, a introduit le budget rectificatif pour 2022 : *« il était nécessaire de le revoir, au vu de l'augmentation des points d'indice de rémunération des salariés, ou encore la hausse des charges de l'énergie »*.
La valeur du point est donc revue à la hausse (de 2,75 %) afin de compenser les effets de l'inflation, soit une augmentation des charges salariales de 78 000 euros pour 2022. Jocelyn Kerleaux, directeur de la CA 58 précise tout de même : *« il faudra donc compter double pour 2023 puisque pour cette année cela n'est effectif que depuis le 1er juillet »*.

Factures d'énergie

Bien que les résultats soient à l'équilibre pour 2022, Jocelyn Kerleaux a rappelé que la question de l'énergie restait au centre des interrogations avec une hausse des charges annoncée entre 15 000 à 45 000 euros pour le gaz… Didier Ramet a souligné que *« face à cela, nous sommes en pleine réflexion de diversification des sources d'énergie afin de trouver des solutions »*.

Gufa et projets

Durant la session, il a été acté l'octroie de 50 000 euros supplémentaires au Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa) (voir TdB n° 1650, 1657, 1671). Il a été aussi mentionné de faire appel à un cabinet d'avocat afin de construire un modèle de contrat type. *« La demande auprès de l'avocat est de créer un contrat avec les investisseurs, la Chambre et les agriculteurs concernés par les projets agrivoltaïques pour faire respecter et mettre en œuvre la délibération de février 2021. L'abondement au Gufa n'est qu'un des éléments concernés par les contrats proposés »* stipule Didier Ramet. Pour l'avenir, Jocelyn Kerleaux insiste : *« nous allons mettre en place de nouvelles actions, notamment sur l'expérimentation autour de la luzerne et des méteils, d'un nouveau groupe Gaia pour l'étude des sols ou encore sur la gestion de l'eau. Des travaux sont également menés sur la viande de gibier… »*. Un autre investissement a été mis en lumière : celui de l'acquisition d'une part sociale (de 500 euros) pour entrer au capital social de la SCIC Viandes du Nivernais. Didier Ramet réagit : *« cet investissement dédié à la reprise de l'activité de l'abattoir de Corbigny nous paraît essentiel pour maintenir un outil local bénéfique pour toute la filière »*.



D'autres sujets ont été évoqués comme le transfert de la gestion du Feader à la Région. Dans sa motion la CA 58, souhaite que des agents de la région soient en permanence dans la Nièvre *« pour la gestion des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et des aides à l'investissement »*.

Loup y es-tu ?

Outre l'intégration de financements divers, notamment pour le parc de véhicules, 500 euros ont été attribués à l'association des Lieutenants de Louveteries de la Nièvre. Didier Ramet spécifie : *« au vu de la population de loups qui semble grandissante dans les départements voisins et des attaques, dans notre propre département, où « la responsabilité du loup n'a pas été écartée » - comme le mentionnent l'OFB et la DDT -, il est nécessaire de mettre des fonds à disposition pour pérenniser les moyens dont nous disposons pour protéger les éleveurs et leur production. Il est clair que ce financement aux lieutenants de louveteries sera nettement plus important pour 2023 »*.

Stigmatisation

Une autre motion a été présentée (et adoptée), cette fois par la FDSEA, demandant *« l'abandon de tout projet de texte visant à restreindre ou interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones Natura 2000 ou toutes autres zones »*. Didier Ramet a martelé que *« les exploitants dans les zones Natura 2000 sont des cobayes depuis des années ! Il en est assez de se faire punir et de mettre des boulets aux pieds des agriculteurs dans ces espaces ! »*. Et de conclure : *« l'année 2023 est pleine d'incertitudes pour l'agriculture mais aussi pour les finances publiques, à cause de l'inflation notamment. Certes, la situation financière de la Chambre d'agriculture s'est améliorée, mais il ne faut pas se reposer sur nos lauriers et nous devons garder notre attention en alerte face aux enjeux qui nous attendent ! »*.

Chloé Monget

En parallèle

Durant la session, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté (CRABFC) et Anne Bronner, directrice de la CRABFC, ont présenté une étude des résultats économiques de 12 systèmes de production agricole via l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture en Bourgogne Franche-Comté. Celle-ci permet de tracer des pistes de travail pour les années à venir ainsi que les adaptations nécessaires à effectuer sur notamment deux enjeux majeurs : le climat et l'installation de nouveaux agriculteurs. Enfin, le président du Conseil départemental de la Nièvre fut invité à la tribune pour présenter l'initiative *« Imagine la Nièvre »* menée ces derniers mois. Pour rappel, ce projet, via des réunions citoyennes, a permis de mettre en évidence un certain nombre de demandes des Nivernais pour l'avenir de leur territoire comme l'accès aux soins ou à l'emploi.

Délestage électrique

Lors de la session de Chambre, Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58, a alerté le préfet sur les futurs délestages électriques à venir cet hiver, rappelant dans les questions diverses que *« l'agriculture et l'agroalimentaire doivent être considérés comme prioritaires et qu'il est indispensable d'identifier les entreprises et exploitations agricoles qui ne peuvent être coupées (exploitation laitière, transformation de fromage, transformation de viande…) »*. Le préfet de la Nièvre dans son discours de clôture indique qu'à ce jour aucune entreprise dans la Nièvre n'a été identifiée par la préfecture comme non délestable et stipule qu'il revient à chacun de s'équiper de dispositifs de secours. Cette réponse est jugée inacceptable par la FDSEA 58, qui alerte l'administration sur ce sujet depuis plusieurs semaines.

FSDEA 58

// FÊTE DE LA NOIX

Une première édition réussie

Le dimanche 2 octobre, l'association noix et noisettes de Bourgogne a organisé la première édition de la fête de la noix, dans le hameau de Chevigny (commune d'Étais-la-Sauvin), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

C'était une première édition réussie. La pluie fine n'a pas fait fuir les visiteurs, venus en nombre assister à la première édition de la fête de la noix, dans le hameau de Chevigny (commune d'Étais-la-Sauvin), organisée par l'association noix et noisettes de Bourgogne, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Sur place, une dizaine de producteurs du secteur étaient présents pour proposer leurs produits : légumes de saison, produits à base de framboise, miel, pain aux noix, produits à base de canard et de poulet, fromages, crêpes… et bien sûr des noix que les visiteurs pouvaient déguster. « *Cette fête de la noix nous permet de partager le dynamisme du groupe et de promouvoir les fruits secs de l'automne qui sont la noix, la noisette et la châtaigne* », lance Hugo Verdonck, président de l'association noix et noisettes de Bourgogne. « *Je souligne l'importance d'introduire ces fruits secs dans notre alimentation. Ils sont très bénéfiques pour notre santé* ».

Un projet de diversification

L'association noix et noisettes de Bourgogne, composée de neuf agriculteurs, a implanté les premiers vergers en 2017. « *Cela fait suite à une année 2016 qui a été difficile en termes de récole* », explique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et membre de l'association. « *On voulait trouver de nouvelles cultures pour faire face aux problématiques du changement climatique* ».
Un projet qui a pu être accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Notre but, à la Chambre, est d'accompagner les projets, quels qu'ils soient, pour être le plus fort possible et pouvoir passer ces années qui ne ressemblent pas à celles que l'on a pu connaître précédemment, où on avait de bien meilleures moyennes au niveau des rendements* », poursuit Arnaud Delestre.

L'après-midi, diverses interventions ont eu lieu, autour des noix et noisettes : sur la taille et l'entretien du verger, sur le commerce de la noisette et des fruits secs, ou encore sur la biodiversité au verger.

Christopher Levé



L'inauguration de la fête a débuté par un tour des stands sur le marché de producteurs, en présence de Gilles Demersseman, conseiller régional en charge de l'AB et de Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne.

// ELVÉA 71-58

La peur aurait-elle changé de camp dans la filière viande bovine ?

Un bouleversement semble s'opérer dans la filière viande bovine. La hausse inédite des cours traduit une pénurie mondiale liée à une décapitalisation et une consommation très changeante. Inquiets, les opérateurs veulent sécuriser leurs approvisionnements et ils l'ont dit aux éleveurs d'Elvéa 71-58 le 23 septembre dernier.

Dans le débat sur l'avenir de l'élevage allaitant, la table ronde organisée par Elvéa 71-58 le 23 septembre dernier est à marquer d'une pierre blanche. Les organisateurs avaient choisi avec soin les intervenants puisqu'il s'agissait de représentants de deux acteurs majeurs de la filière que sont Bigard pour l'abattage et Eurofeder pour l'export. Comme le soulignait avec malice le président d'Elvéa France Philippe Auger, *« des responsables de Bigard qui viennent parler aux éleveurs, il n'y en a pas beaucoup »*, commentait-il à l'adresse d'Olivier James, directeur du site de Cuiseaux (71). Avec Michel Fénéon, président de la commission import/export de la fédération française des commerçants en bestiaux, les deux hommes ont tenu des propos inédits. Comme si une inversion du rapport de force était en train de se produire dans la filière…

Les chiffres clés livrés par Elvéa en introduction plantaient le décor avec une démographie agricole qui a fondu en 50 ans et une perte de 600 000 têtes de vaches à l'échelle nationale en cinq ans. Les sorties et les abattages sont en baisse avec une consommation qui ne progresse plus en viande bovine, donne de plus en plus d'importance à la viande hachée et cède du terrain aux viandes de volailles… La baisse des installations et la pyramide des âges sont inquiétantes et les nouveaux agriculteurs ne privilégient pas l'élevage allaitant…

Indiscutablement, la vague de décapitalisation et l'évolution de la consommation déstabilisent la filière la poussant à sortir de sa traditionnelle omerta. À Cuiseaux, Bigard abat 200 têtes par semaine de moins qu'il y a dix ans, révélait Olivier James. La part destinée à la viande hachée est passée de 30 à presque 60 %, complétait-il. Cette tendance aggravée par le Covid, *« nous a fait mal »*, avouait l'abatteur.

Du côté de l'export, Michel Fénéon, directeur financier d'Eurofeder, révélait que le volume d'activité de sa structure avait baissé pour la première fois de 10 % (sur un total d'environ 200 000 bovins exportés par an). Face à une baisse significative des approvisionnements, conséquence de l'érosion des cheptels, les opérateurs essaient de s'adapter. *« Baisser les frais fixes, réduire les charges… Des restructurations de filières seront inévitables »*, estimait Michel Fénéon qui évoquait aussi un métier (le commerce de bestiaux) de plus en plus compliqué. Pour lui, *« la décapitalisation n'est pas finie et une concurrence va s'amplifier entre les débouchés export et abattage avec la volonté pour chacun de sécuriser ses appros »*.

Sécuriser les approvisionnements, et les prix ?

C'est bien ce que veut faire Bigard, témoignait Olivier James : *« sécuriser nos approvisionnements et vos rémunérations »*, mais le faire *« comme il faut »*, nuançait l'abatteur, faisant allusion à la mise en place *« imposée »* des Égalim. *« Nous avons un devoir de responsabilité envers l'élevage »*, poursuivait Olivier James. L'adaptation passe par *« la sécurisation de l'amont »*, mais il faut aussi *« continuer de vendre de la viande à l'aval »*. Et là, il faut s'adapter à l'évolution de la consommation : *« le bon produit au bon client au bon moment »*, martelait le responsable de Bigard. Évoquant le nivellement entre le tarif des bêtes de qualité et le standard, le directeur de Bigard l'expliquait par la demande croissante de produits hachés.

Consommateurs juges de paix

Avec une baisse du cheptel généralisée et la hausse démographique planétaire, les deux intervenants n'imaginaient pas les cours de la viande en ferme redescendre. *« On va vers un manque de viande mondial »*, avertissait Michel Fénéon. Convenant que l'embellie des cours ne suffit pas à couvrir l'explosion des charges des exploitations, les deux opérateurs s'inquiétaient toutefois de la réaction des consommateurs à une hausse des prix dans le contexte de crise actuel. *« La nourriture n'est plus la première dépense des ménages »*, s'alarmait Olivier James qui redoute le comportement de ces derniers, seuls *« juges de paix »* selon lui.

L'insuffisance des revenus est pourtant une composante indiscutable du recul de l'élevage allaitant. D'autres facteurs pèsent aussi sur le renouvellement des générations, à commencer par un problème d'image. *« Certains veulent travailler différemment, privilégier une meilleure qualité de vie… »*, faisait remarquer Michel Fénéon. Pour sa part, Olivier James évoquait les attaques médiatiques dont sa profession fait l'objet… Les deux intervenants convenaient que la filière et l'élevage ont un gros besoin de communiquer plus positivement, tant pour séduire les consommateurs que pour susciter des vocations chez de futurs éleveurs.

Marc Labille (EA 71)



Comme nombre d'éleveurs, Fabrice Voillot a préféré décapitaliser son cheptel et opter pour une diversification des ateliers en circuits courts.

Fabrice Voillot : l'approvisionnement local, ça marche !

Troisième intervenant de cette table ronde, Fabrice Voillot témoignait de son parcours d'éleveur, ancien JA devenu maire et élu régional. Il se souvient encore de *« l'immense gâchis »* que lui avait inspiré ce rendez-vous manqué d'il y a onze ans, lorsqu'à l'initiative des Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire, les acteurs de la filière avaient tous été réunis à Jalogny avec ce mot d'ordre : *« nos animaux ont un prix, notre travail à un coût. Une décennie après, on en est toujours là ! »*, résumait amèrement Fabrice Voillot. C'est sur cette *« frustration »* que l'éleveur a choisi de décapitaliser dès 2012. Sa ferme est passée de 170 ha et 90 vaches allaitantes à 123 ha et 54 charolaises. À partir de 2018, Fabrice a fait le choix de se diversifier dans la production de porcs plein air du Morvan. Sa compagne l'a rejoint avec un atelier de poules pondeuses. L'agriculteur s'est aussi mis à cultiver des lentilles valorisées localement. Cet automne, avec neuf autres collègues, il a ouvert un magasin de producteurs à Autun où il commercialise des œufs et des produits charcutiers. Ce virage pris sur l'exploitation a coïncidé avec la montée des Projets alimentaires territoriaux (PAT). L'alimentation de proximité est devenue le leitmotiv des collectivités et en tant qu'élu, Fabrice Voillot a pris à bras-le-corps ces projets dont il connaît mieux que quiconque l'intérêt pour l'avenir des exploitations. Ainsi le Grand Autunois-Morvan a-t-il pris *« un train d'avance sur les autres avec son Projet alimentaire territorial »*. Cela a démarré avec la relance de l'abattoir d'Autun puis la mise en place d'un approvisionnement relocalisé des cantines. Le débouché de la restauration scolaire *« permet aujourd'hui de redistribuer plus de 200 000 € au territoire »*, faisait valoir l'élu.



// SÉLECTION

21 Des veaux rassurants et prometteurs

La station de Créancey du GIE Charolais Évaluation a accueilli ses nouveaux pensionnaires : 43 veaux qui vont être choyés jusqu'à la vente de février 2023. La sécheresse aurait pu faire craindre le pire quant au début de croissance de ces animaux mais finalement, cette sélection s'avère des plus prometteuses.



Les 43 veaux intégrés à la station de Créancey le 20 septembre vont être contrôlés pendant 84 jours.

Pas facile de passer derrière une « classe » talentueuse ! Les veaux reçus à l'automne 2021 sur la station de Créancey du GIE Charolais Évaluation ont comblé bien des espoirs, comme le souligne Jean-Pierre Godot, président du GIE : *« avec les veaux de l'an passé, on a établi un nouveau record de vente à titre individuel, mais aussi au niveau de la moyenne, un nouveau record en termes de pourcentage de ventes, c'était l'année de tous les records ! De plus comme on sortait du Covid, on a retrouvé une belle ambiance lors de la vente, en février dernier »*. Dans ce contexte, les 43 veaux accueillis par la station le 20 septembre ont devant eux une barre haut placée. Un challenge qui n'est pas pour déplaire à l'équipe du GIE d'autant que cette rentrée constituait plutôt une bonne surprise, au sortir d'un été caniculaire. Par ailleurs, et c'est aussi la rançon du succès : la station s'est vue proposer plus de veaux que d'habitude, de Côte-d'Or, de Bourgogne mais aussi d'ailleurs (voir encadré).

Laurent Vignol, apporteur des Ardennes



Laurent Vignol fait partie des éleveurs charolais qui ont proposé des animaux à la station de Créancey. Il est installé en Gaec dans les Ardennes, à la ferme de Beaulieu, à Beaumont-en-Argonne, près de Sedan : *« Nous avons 160 mères inscrites au herd-book charolais et nous vendons entre 25 et 30 reproducteurs par an. Nous avions déjà mis des animaux en station à Sommepy, dans la Marne, mais les dates de nos naissances ne correspondaient plus trop. L'an dernier, nous étions en recherche d'un taureau et on en avait repéré quelques-uns qui nous plaisaient à Créancey, sur des vidéos qui avaient été réalisées. J'ai trouvé à acheter un sans corne et, en observant la vente de l'an dernier, j'avais remarqué que les taureaux sans corne et à bonne facilité de naissance plaisaient pas mal. J'en ai un qui est né l'hiver dernier, et j'avais tout de suite repéré qu'il pouvait convenir aux attentes. Il a un bon génotypage et c'est pourquoi je l'ai inscrit à la station de Créancey »*.

Des craintes levées

Dans les commissions qui étaient chargées de sélectionner les veaux, constituées d'éleveurs apporteurs, d'éleveurs acheteurs et de techniciens Bovin Croissance, une certaine inquiétude pointait par rapport aux effets de la sécheresse.

Certains veaux risquaient de ne pas avoir suffisamment profité et d'avoir pris du retard dans leur croissance. Des conditions qui laissaient craindre pour le parcours de préparation de ces animaux. *« Au sein des commissions,* poursuit Jean-Pierre Godot, *on s'est interrogé sur les poids ou les tailles, mais, honnêtement, aujourd'hui, je suis rassuré et satisfait de ce que je vois. Le lot est très beau et il sera au rendez-vous des attentes, cette année encore. Les éleveurs qui ont prévu d'envoyer des veaux en station d'évaluation sont aussi conscients que leurs animaux doivent faire l'objet d'une attention particulière et ils ont bien fait leur travail. Il ne faut pas des animaux trop prêts, ni trop « crus », il faut qu'ils soient prêts à démarrer par rapport à la période d'adaptation du contrôle, et c'est le cas »*.

Les veaux accueillis sont nés entre le 1er novembre 2021 et le 10 janvier 2022. Après un mois d'adaptation à la station de Créancey, ils vont entamer une période de 84 jours de contrôle, avant la préparation pour la vente, prévue le 10 février 2023.

Berty Robert

// EN BREF

Récompense Eric Dulat, artisan boucher à Nevers

Le Prix Spécial du Jury dans la catégorie Porc Fermier d'Auvergne Label Rouge et IGP a été remis le 22 septembre dernier à Eric Dulat (voir TDB n° 1699), dans le cadre du Trophée National des Viandes d'Excellence. Pour rappel, ce dernier récompense, et ce depuis une quinzaine d'années, l'engagement des professionnels des boucheries artisanales et de grandes et moyennes surfaces (GMS), dans une démarche de qualité Label Rouge et/ou d'IGP. Cette année, 10 professionnels ont reçu un prix, dont Eric Dulat - dont la spécialité est le *« pavé de saucisson »*.



Trophée National des Viandes d'Excellence

Les lauréats de l'édition 2022.



// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Le verre à moitié plein

Le bilan des journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise de Côte-d'Or s'élève à 21 ventes, pour 69 visites.



Copie d'écran d'une des onze vidéos réalisées par la Chambre d'agriculture. Tous les élevages participants ont pu présenter leurs animaux avant l'événement.

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organisait ses traditionnelles portes ouvertes du 22 au 24 septembre, onze élevages étaient inscrits à cette opération commerciale. Laurent Choubley, président de l'association, livre son ressenti sur les 21 ventes actées lors de cette édition : *« il est toujours possible de faire mieux, le bilan était d'ailleurs d'un plus haut niveau l'an passé. Mais pour ma part, je préfère rester positif en voyant davantage le verre à moitié plein que le verre à moitié vide ! Même si les résultats varient selon les participants, nous terminons sur une moyenne proche de deux ventes par exploitation. Des sélectionneurs qui n'avaient pas rencontré un grand succès en 2021 en ont eu davantage cette fois-ci, et inversement. Tout le monde s'y retrouve à un moment ou un autre »*. Laurent Choubley ne s'attendait pas forcément à un effet « boomerang » lié au marché de la viande : *« nous aurions pu penser, un temps, que l'embellie des cours allait se faire ressentir sur la reproduction, mais ce ne sera pas pour cette édition. Le niveau des charges est bien trop élevé dans nos élevages et ne laisse place à aucune euphorie. C'est ainsi. À l'heure de ce bilan de nos journées commerciales, nous remercions l'ensemble des visiteurs et des acheteurs pour leur confiance »*.

Silence, on tourne

Le président de la Fédération charolaise salue également le travail réalisé par plusieurs salariés de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ces derniers s'étaient préalablement déplacés dans chaque élevage afin de tourner des vidéos de présentation, incluant des témoignages d'éleveurs : *« cette collaboration avec la Chambre d'agriculture est une réussite, les reportages encore disponibles sur internet sont très sympas. Il y a eu beaucoup de vues, cela nous a permis de montrer une image très positive de notre travail de sélectionneur et de la race charolaise en général »*. Laurent Choubley a eu l'occasion de témoigner sur la radio France Bleu. L'éleveur de La Motte-Ternant a notamment évoqué le contexte agricole et témoigné de sa confiance envers les jeunes générations d'éleveurs. Le responsable côte-d'orien a, en outre, invité les auditeurs à manger de la viande, de préférence charolaise, *« fruit de notre terroir, indispensable à la vie humaine »*.

AG

DÉPARTEMENTS

// INAUGURATION

58 « Grenier Paysan » : un projet qui rassemble

Le 23 septembre, « Grenier paysan », magasin de producteurs locaux, était inauguré officiellement. Un projet lancé rapidement et qui plaît.

Le public était nombreux pour l'inauguration du magasin de producteurs locaux baptisé « Grenier paysan », le 23 septembre. *« Nous sommes ravis de voir cet engouement aujourd'hui, mais aussi au quotidien, puisque nous comptons environ 50 clients par jour »*, précise d'ailleurs Chrystelle Lemaître, présidente de l'association « Grenier Paysan ». Pour rappel, si l'inauguration a eu lieu le 23 septembre, le magasin est ouvert depuis le 6 juillet (voir TDB n° 1689). *« Nous* [ndlr : les producteurs] *pensions depuis un moment à nous regrouper pour monter un magasin. Mais c'est véritablement sous l'impulsion de Gérard Buchez – propriétaire des lieux – que tout s'est mis en route »* détaille Chrystelle Lemaître, avant d'ajouter que *« tout s'est fait en quinze jours ! »*.



L'inauguration a rassemblé bon nombre de personnes pour un apéritif issu des produits proposés dans les rayons de « Grenier Paysan ».

Répondre présents

Une fois ouvert *« nous savions qu'il y avait une demande, mais nous avons tout de même été surpris de l'affluence et de la régularité de certains à venir s'approvisionner ici »* explique Chrystelle Lemaître. Parmi ces derniers, Martine vient en moyenne trois fois par semaine, pour faire de petites courses. *« J'apprécie grandement Grenier Paysan, car avec les produits proposés, on peut faire un menu de A à Z ! De plus, moi qui suis née à Moulins-Engilbert, et qui y habite encore, c'est un plaisir de constater que l'arrivée de ce magasin redynamise cette place où tous les commerces ont fermé les uns après les autres, alors que dans mon enfance, elle fourmillait de vie »* souligne la cliente de 68 ans. *« Outre les denrées alimentaires, on vient aussi pour la convivialité, car on retrouve des gens que l'on connaît, que ce soit les producteurs ou les clients. C'est vraiment agréable et j'espère que l'engouement pour Grenier Paysan ne s'essoufflera pas de sitôt »*.

Rien à signaler

Au total, huit producteurs se sont engagés à fournir le magasin et à tenir la permanence. *« Nous sommes une équipe soudée, ce qui est très important au quotidien. Et grâce à cela tout fonctionne bien »* stipule Chrystelle Lemaître. Pour la suite, la présidente et tous les collaborateurs du magasin ont quelques projets en tête : *« nous réfléchissons à élargir les horaires d'ouverture, ou encore à accueillir d'autres producteurs. Mais, pour le moment nous allons attendre l'année prochaine, car si l'été s'est très très bien déroulé, nous voudrions voir comment se passera l'hiver. Nous sommes persuadés que tout est perfectible, donc nous verrons bien où l'avenir nous mènera ! »*.

Chloé Monget

« Grenier paysan », 7 place Lafayette à Moulins-Engilbert est ouvert le mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi après-midi de 15 h 30 à 19 h.

Le club des huit

Pour rappel, les huit producteurs fournissant « Grenier Paysan » sont : Olivier et Prescilia (la ferme de l'Huis Périgou), Amandine Goujon (Les Bêelles morvandelles - Villapourçon), le Gaec Chamard (Vandenesse), Émilie Marie (De l'étable à la table - Montigny-sur-Canne), Marie-Jeanne Brossard (Moulins-Engilbert), la SAS Laporte (Abon), Chrystelle Lemaître (Patati Patata à Dun-sur-Grandry) et enfin Hugo Trigo (Le rucher de Saint-Maurice à Montreuillon).

// CIRCUITS COURTS

21 Coup d'essai pour un nouveau marché fermier à Dijon

Bienvenue à la Ferme a organisé un marché fermier sur la place Granville, à Dijon. Une première tentative qui a suscité l'intérêt des habitants de ce quartier du nord de la ville.



L'inauguration du marché s'est faite en présence de représentants de la métropole, et de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture.



La place Granville, dans ce quartier récent du nord de Dijon, accueillait pour la première fois un marché de Bienvenue à la Ferme.

Et un de plus ! Le marché fermier organisé par Bienvenue à la Ferme, le 24 septembre, place Granville, dans le quartier de la Toison d'Or à Dijon vient compléter une offre de plus en plus fournie dans la capitale régionale. Le petit dernier découle donc d'une initiative de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et du réseau de producteurs Bienvenue à la Ferme, en réponse à une sollicitation de l'atelier de quartier Varennes - Toison d'Or - Joffre, de la ville de Dijon et de la direction du commerce de Dijon Métropole. Une dizaine de producteurs avait fait le déplacement afin de proposer une large offre gourmande, toute la journée durant. Il y avait là les Ruchers de Darbois (Clotilde Lecuyer), Brin d'Ortie (Julie Gros), l'EARL des Grandes Noues (Fabrice Clair), la Champignonnière de Tanay (Antoine Louet et Fabienne Cordier), le domaine Sophie Joigneaux, la Safranerie Templière (Jean-Christophe Baudot), la Chèvrerie du Chanois (Sylvie Jacquinot), 1 2 3 SoMiel (Chantal Richeter) et Céline Gribelin. Le côté festif et convivial de ce premier marché était renforcé par la proposition de balades en calèche dans le quartier. Cette première édition place Granville en appelle d'autres, au regard de l'accueil très favorable de la population du quartier. Prochain rendez-vous du marché fermier à Dijon : dimanche 9 octobre en plein centre-ville, place François Rude.

Berty Robert

// BOVINS ALLAITANTS

Ouvrir des portes sur l'avenir

Les 27 et 28 septembre, une soixantaine de personnes a participé à un voyage d'étude organisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dans le département de la Loire. Le but était d'ouvrir la réflexion la plus large possible afin d'imaginer l'avenir des filières d'élevage.



Christian Decerle, (à gauche), président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, en compagnie de Raymond Vial, président de la Chambre d'agriculture de la Loire.

« Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin ». Ce proverbe africain résume assez bien l'esprit dans lequel le voyage d'étude organisé les 27 et 28 septembre dans la Loire par la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a pris naissance. L'ambition de départ – se questionner sur l'avenir des filières d'élevage, en particulier en bovins allaitants - réclamait effectivement une capacité à faire naître une réflexion nourrie d'exemples divers et de regards multiples. Elle s'inscrit dans un projet précis : redynamiser la filière de l'élevage bovin allaitant et permettre aux éleveurs de BFC de vivre de leur travail en étant correctement rémunérés, en retrouvant du sens à leur métier et une qualité de vie améliorée. Une ambition qui repose sur cinq axes pré-identifiés :

- Favoriser les installations et transmissions
- Accompagner les exploitations dans la recherche de la résilience économique et environnementale ainsi que leur autonomie alimentaire
- Approvisionner l'ensemble de la restauration collective à partir de viandes locales
- Communiquer à l'attention des agriculteurs et des conseillers
- Valoriser la filière bovins allaitants régionale vis-à-vis des collectivités et du grand public.

Partager des travaux

Le choix de la Loire, et plus précisément de la région de Roanne, ne doit rien au hasard. La Chambre d'agriculture de ce département a mené, en 2021, une étude visant à dresser un bilan individualisé de la situation des exploitations de bovins allaitants. Le but était d'identifier les actions nécessaires afin d'améliorer le niveau de vie et de rémunération des éleveurs, mais aussi de faciliter les reprises d'exploitations, et donc, d'assurer l'avenir.

L'étude, (voir encadré) réalisée à partir de rencontres avec 235 éleveurs, a attiré l'attention des services de la Chambre régionale d'agriculture de BFC. Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, remet ce voyage dans son contexte : *« sur les cinq dernières années, on a eu quatre années de sécheresse et de canicule, ce qui a aggravé le moral déjà un peu fragilisé, dans le monde de l'élevage en général, et plus particulièrement dans le troupeau de races à viande. Au départ, nous souhaitions seulement partager les travaux conduits par la Chambre d'agriculture de la Loire, mais, quitte à se déplacer, nous avons estimé qu'il fallait élargir à l'ensemble des filières de l'élevage. Durant ces deux jours, nous avons pu balayer une grande diversité de sujets qui touchent à l'ensemble des productions animales. Ce voyage a attiré des éleveurs, des élus de Chambre, deux Conseillers régionaux, la Draaf, des collaborateurs, des techniciens, des représentants du secteur bancaire, des syndicats, le réseau CER France, l'Inrae… Il ne doit pas rester sans suite. Le but est que ce déplacement permette la poursuite, à notre niveau, d'un travail solide, une dynamique collective au sein des Chambres d'agriculture de notre région, afin de faire progresser notre offre d'accompagnement des exploitations »*.

Berty Robert

L'étude de la Chambre d'agriculture de la Loire

L'étude qui est à l'origine de ce voyage a porté sur 235 éleveurs possédant au minimum 40 vaches, dans le nord du département. Ses principaux enseignements sont les suivants :

- **un lien clair entre résultats techniques et revenu des exploitants**
- **les facteurs de réussites identifiés sont : la finition des femelles, un foncier groupé et des vêlages d'automnes groupés**
- **les facteurs de difficulté : une mécanisation trop importante et un montant d'annuités représentant plus de 55 % de l'EBE**
- **25 % des exploitations enquêtées présentent de bons résultats comparables aux fermes de référence**
- **20 % des exploitations sont en difficultés financières**
- **30 % des exploitants enquêtés cesseront leur activité dans les 5 ans**

POINT DE VUE

Christian Bajard : « *Des choses positives à prendre partout* »

Éleveur de bovins allaitant en Saône-et-Loire, Christian Bajard est également coordinateur du Berceau des races à viandes. *« Ce voyage d'étude est important parce qu'il y a longtemps que nous n'avions pas mené ce type de réflexion. Nous sommes à une période charnière : on constate une décapitalisation de notre cheptel, depuis un certain nombre d'années, que nous ne parvenons pas à endiguer, la démographie des éleveurs nous montre qu'il n'y a pas de raison que cela s'arrête tout de suite, les sécheresses successives donnent un coup supplémentaire. Nous nous sommes donc dit qu'on ne pouvait pas rester les bras ballants, à regarder ce qui se passe, sans essayer quelque chose. Le travail de la Chambre d'agriculture de la Loire auprès des éleveurs du Roannais nous a interrogés. Le bon accueil des éleveurs locaux à ce travail d'enquête démontre qu'ils avaient besoin d'une oreille attentive à leurs problématiques. Ce voyage ne nous a pas déçus : on a découvert des systèmes assez proches des nôtres, plutôt performants, qui nous remuent, nous les responsables et les éleveurs au sens large. Il y a des possibilités d'adaptation et d'amélioration dans nos cours de fermes et chacun peut y trouver de l'inspiration pour tenter d'améliorer sa rémunération et son revenu. C'est le but du jeu. La valorisation de l'herbe par nos vaches est intéressante. On a découvert ici des situations très performantes, qui parviennent à très bien valoriser la pousse d'herbe, dans des systèmes qui ne sont pas différents de ce qu'on a en Bourgogne Franche-Comté. On a rencontré des gens qui ont un bon niveau de génétique. Cela doit aussi nous amener à réfléchir et à se demander si nous faisons toujours les bons choix lorsque nous sélectionnons nos animaux. Les éleveurs que nous avons rencontrés gagnent correctement leur vie : ils parviennent à sortir un revenu d'exploitations qui ne sont pourtant pas exceptionnelles, ni en taille, ni en volume, comme en BFC. Leur approche est donc adaptable et l'idée c'est de montrer qu'il existe des voies d'amélioration possibles, en dehors du prix qui reste un élément essentiel. Entre la PAC, le prix de nos animaux et une cohérence sur nos exploitations, on peut arriver à s'en sortir. Cela donne de l'espoir ! La question c'est : comment vulgariser les choses qui marchent. Il n'y a pas un bon modèle ou un mauvais modèle, mais il y a des choses positives à prendre, un peu partout, mais il faut trouver le bon moyen de les diffuser, pour que chacun puisse y puiser et l'appliquer sur son exploitation, s'il pense qu'il a besoin d'améliorer sa marge, ses conditions de travail ou ses conditions de vie… »*

Berty Robert

// FILIÈRE

Des échanges avec l'aval

Pour un voyage d'étude qui ambitionnait d'ouvrir des perspectives sur l'avenir de la filière bovins à viande au sens le plus large, il était normal que des échanges aient lieu, notamment avec des abatteurs. *« Nous avions la chance,* explique Christian Decerle, *d'avoir avec nous les présidents de trois groupes coopératifs sur la BFC : Sicarev, Feder et Franche-Comté Élevage »*. Les participants ont pu échanger avec les dirigeants du groupe Sicarev sur les thématiques suivantes :

- la place des viandes issues du troupeau allaitant, en comparaison de celles provenant du troupeau laitier (60 % en GMS)
- l'augmentation constatée depuis le début de l'année de viandes étrangères pour fournir la restauration collective
- l'importance de la contractualisation : l'amont et l'aval semblent plutôt en phase mais les clients ont des réticences à s'engager



- la question du respect des lois Égalim
- le besoin qu'ont les éleveurs en termes de signaux lisibles provenant de la filière, pour s'adapter
- en quoi la génétique peut constituer un levier d'adaptation des animaux aux besoins des marchés
- le constat qu'aujourd'hui les volumes de viande importés sont quasiment égaux à ceux exportés: de ce fait, qu'en est-il de l'engraissement en France.

Berty Robert

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !



Sources d'inspiration... // DES RÉALITÉS DIVERSES

Lycées agricoles, exploitations fonctionnant selon différents modèles : les participants au voyage d'étude ont pu découvrir des conduites de fermes qui, si elles ne sont pas forcément adaptables partout, constituent des pistes de réflexion.



Alexandre Coudour (au centre, gilet bleu) est en permanence en réflexion vis-à-vis de ses conditions de travail.



Christophe Chaize (au centre) a développé un modèle d'élevage allaitant qui place le pâturage au centre de tout.

Plusieurs fermes étaient inscrites sur la feuille de route des participants à ce voyage d'étude. Parmi elles, l'exploitation du lycée agricole de Ressins, à Nandax, au nord-est de Roanne, qui s'étend sur 175 ha. Une étape riche puisque les participants ont pu découvrir le magasin de cette exploitation et comprendre les influences de la vente directe sur les productions de la ferme. Cette activité mobilise deux fromagers, deux charcutiers, une commerciale et les débouchés se font notamment en grandes et moyennes surfaces (GMS) ainsi qu'en cantines. La ferme compte cinq ateliers :

- des porcs (70 truies, 2 100 naissances par an)
- des brebis (100 agneaux vendus par an au magasin)
- des chèvres (175)
- deux ateliers de vaches laitières (montbéliardes).

Les productions sont transformées sur la ferme. Cet ensemble est complété par une unité de méthanisation qui récupère et valorise les fumiers et lisiers des différents ateliers et qui produit une chaleur servant notamment à chauffer les bâtiments scolaires. L'exploitation a développé un système d'irrigation à partir d'un étang et un projet de production de légumes est aussi en cours de finalisation.

Le pâturage au cœur de tout

Autre étape qui ne manquait pas de susciter la curiosité : la ferme de Christophe Chaize, au sud-ouest de Roanne. Installé en 2012 en reprenant la ferme familiale, après quinze années passées comme technicien à la Chambre d'agriculture, cet exploitant n'a eu de cesse depuis, que de développer une conduite de son troupeau de 300 animaux sur 150 hectares (dont 20 ha en bio), basée sur le pâturage tournant et l'embouche de génisses au maximum à l'herbe. Lui-même se définit comme un « pro » du pâturage, également très impliqué dans la génétique. Son témoignage était intéressant par ce qu'il décrivait, mais plus encore par la philosophie de travail dans laquelle cet éleveur s'inscrit : regarder son exploitation et tirer le meilleur profit de ce qu'on y possède. Plus de la moitié des animaux qu'il engraisse le sont sans intrant. En 2019, son épouse l'a rejoint et ils ont constitué un Gaec. Elle exploite un atelier de poules pondeuses bio dont les œufs sont commercialisés en circuit court. Christophe Chaize fait des broutards lourds entre 450 et 500 kg. Il place le pâturage tournant dynamique au cœur de sa pratique et parvient à s'organiser pour que cela fonctionne sans avoir besoin d'y consacrer un temps de travail excessif. Son parcellaire groupé l'aide bien en ce sens. *« Je tente aussi,* explique-t-il, *de tirer profit du réchauffement climatique : j'arrive à faire pâturer des animaux jusqu'en décembre et je fais des remises à l'herbe dès février, mais pour cela il faut anticiper en stockant de l'herbe sur place »*. Il gère aussi les effets de la sécheresse en procédant à des sevrages anticipés et en stockant de l'herbe sur pied. Son exploitation présente un EBE de 145 000 euros pour 40 000 euros d'annuités. Ses animaux sont vendus en circuit court sur le Roannais, via la coopérative Sicarev. Les résultats intéressants obtenus par cet exploitant ne sont pas le fruit du hasard mais découlent d'un sens éprouvé de l'observation : *« Quand on observe correctement le sol,* conclut-il, *on est épaté par son potentiel »*. L'exploitant reconnaît néanmoins que son modèle ne peut pas être répliqué partout mais il a eu le mérite de soulever de nombreuses questions de la part des participants au voyage.

Améliorer les conditions de travail

Plus au nord, chez Alexandre Coudour, installé à Saint-Forgeux-Lespinasse (Gaec des Belins) sur une exploitation de 200 ha (dont 19 ha de céréales : blé, triticale, orge) avec 130 charolaises, des laitonnes pour l'export, des vaches engraissées et des broutards lourds, c'est encore une autre réalité à laquelle les participants au voyage étaient confrontés. C'est au cours des années 2000 que cet agriculteur s'est installé, prenant progressivement la suite de ses parents. L'exploitation se caractérise par une volonté d'autonomie, avec sa propre fabrique d'aliments, des bâtiments équipés en panneaux photovoltaïques, un forage pour disposer de ses propres ressources en eau, distribuée par un réseau interne. Avec l'aide financière du Conseil régional de Rhône-Alpes Auvergne, il a réalisé un diagnostic Autonomie alimentaire. La préoccupation permanente de l'éleveur est de trouver les moyens de gagner en efficacité, tout en travaillant seul. Au niveau de son cheptel, il opère par insémination et procède à 120 vêlages annuels. *« Mes vaches,* expliquait-il, *sont équipées de colliers de détection des chaleurs. Un dispositif qui me prévient par SMS et qui permet d'optimiser l'organisation du travail »*. Cet éleveur est à 480 kg de carcasse, en moyenne, et son souci premier est de trouver les segments de marché les plus adaptés pour chaque vache, afin de les valoriser au mieux. Il en commercialise une petite partie en vente directe.

Berty Robert

// ÉTUDE

Trente ans d'évolution économique des élevages

Les participants au voyage d'étude ont pu entendre Patrick Veysset, ingénieur de recherche à l'Inrae de Clermont-Ferrand. Il était venu présenter les résultats d'une étude sur les structures, les pratiques, la productivité et la profitabilité des élevages bovins allaitants.

Passer trente ans d'histoire de l'élevage bovin allaitant en revue en une heure est un sacré challenge qu'a relevé Patrick Veysset. Dans le cadre du voyage d'étude organisé par la Chambre régionale d'agriculture de BFC, cet ingénieur de recherche au sein de l'Inrae à Clermont-Ferrand était venu présenter une étude sur les structures, les pratiques, la productivité et la profitabilité des élevages bovins allaitants. Une rétrospective des résultats économiques de ces élevages portant sur les trente dernières années. Son premier constat était le suivant : en élevage bovin, sur la période concernée, la productivité du travail a été très forte et cela est intervenu en parallèle d'une simplification accrue des pratiques. Néanmoins, le revenu des éleveurs a stagné. La question qu'on se pose alors est la suivante : comment les gains de productivité se sont-ils partagés, au sein de la filière ? Sur la période 1988-2018 les surfaces d'exploitation ont augmenté (+90 %), ainsi que les effectifs d'animaux (+75 %). dans le même temps, la main-d'œuvre baissait de 5 %. La SAU par rapport aux unités de main-d'œuvre a plus que doublé alors que le revenu par UTH stagnait. En trente ans, la productivité du travail a progressé de 1,92 % par an alors que celle du foncier baissait de 0,22 % par an. Cela traduit une tendance à l'extensification des exploitations.

Une hausse qui masque une baisse

L'efficience technique du système d'exploitation (les consommations intermédiaires et le capital) a elle aussi baissé de 0,62 % par an. *« Tout a été fait pour produire plus par travailleur,* constate Patrick Veysset, *mais rien n'a été fait pour produire mieux »*. L'ingénieur s'est aussi penché sur un grand nombre de critères économiques : *« Sur 30 ans, les aides à l'agriculture ont augmenté, le prix moyen des fermages a baissé, tout comme les taux d'intérêt dans l'apport de capitaux, mais aussi le profit des exploitants. On peut aussi prendre en compte la baisse du prix des céréales, et donc le gain pour les acheteurs, mais aussi celle du prix de la viande. En fait, la hausse de la productivité du travail a masqué la baisse de productivité de nombreux autres facteurs »*. La présentation de Patrick Veysset était enrichie d'un exemple portant sur 43 exploitations charolaises suivies par l'Inrae sur 26 ans. Leur SAU a crû de 54 % et leur troupeau de 50 %. Sur cette période on constate aussi une baisse de la productivité numérique des mères. Entre 1990 et 2017, la part des broutards dans le total des ventes de ces exploitations est passée de 40 % à plus de 70 %. Les taurillons gras de 17 mois sont restés stables à 20 % du total. La productivité pondérale des animaux a augmenté en moyenne de 9 %. *« Ce qu'on constate sur cette période,* poursuit l'ingénieur de l'Inrae, *c'est une certaine standardisation et un élevage des animaux plutôt à l'auge, en lien avec la simplification des pratiques »*.

Mieux capter la valeur ajoutée

L'étude note également qu'en 1990, les besoins énergétiques des animaux étaient couverts à 87 % par des fourrages. Aujourd'hui, c'est moins de 80 %. La hausse des charges, notamment de mécanisation, est également pointée : elles représentaient 30 % du total des charges en 1990, mais 40 % aujourd'hui. En parallèle de cette hausse de la mécanisation, on note également une hausse de l'utilisation des concentrés dans l'alimentation des animaux. Selon Patrick Veysset *« l'agrandissement et la simplification des pratiques s'opposent à l'efficience des systèmes de production : on valorise moins bien la génétique. En bovins allaitants, les économies d'échelle, ça ne marche pas. En revanche, elles permettent de capitaliser, ce qui est bon pour la retraite de l'exploitant »*. Face à ce constat, l'ingénieur de Clermont-Ferrand se demande si, finalement, on valorise suffisamment les ressources internes des exploitations, avant d'aller chercher des solutions technologiques externes. *« L'enjeu,* poursuit-il, *c'est de savoir comment faire pour capter et créer de la valeur ajoutée à la production. L'engraissement à l'herbe peut être une piste, il y a aussi la rémunération des services rendus par l'élevage (stockage de carbone, qualité de l'eau, biodiversité) »*. Trop souvent, les gains de productivité apparaissent captés par l'aval de la filière : *« dans le prix payé par le consommateur,* conclut Patrick Veysset, *il y a de plus en plus de services (conditionnement, transformation) et de moins en moins de matière… »*



Patrick Veysset, ingénieur à l'Inrae de Clermont-Ferrand, a scruté l'élevage bovin allaitant sur trente ans.

Berty Robert

FRANCE

// GOUVERNEMENT

Agriculture : un budget à 6 milliards d'euros

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire voit son budget revu à la hausse.



Réussir

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Sous l'égide de Marc Fesneau, le ministère ambitionne de *« soutenir le revenu des agriculteurs et la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie, y compris grâce aux contreparties nationales aux aides européennes de la PAC »*. Le ministre entend aussi *« assurer la sécurité sanitaire de notre territoire et de nos aliments »* et *« préparer l'avenir par l'innovation et la formation de nos jeunes, face au défi majeur du renouvellement des générations en agriculture et de l'adaptation au changement climatique »*. Les objectifs sont d'ailleurs identiques à celui de Julien Denormandie, prédécesseur de Marc Fesneau à l'Hôtel de Villeroy. Le budget propre du ministère sera cantonné à un peu moins de six milliards d'euros (Md€) : 5,987 Md€ exactement. Il était l'an dernier de 5,04 Md€ soit une augmentation de +18,79 %, en partie due à l'intégration des crédits (427 M€) du dispositif *« Travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi »* (TODE) qui relevaient auparavant de la MSA et de l'Unedic et aux crédits alloués à l'assurance récolte (256 millions d'euros -M€). S'ajoutera au dispositif d'assurance récolte 120 M€ du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) et 184 M€ du fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), portant le soutien public à 560 millions l'an prochain. *« L'objectif est une montée en puissance progressive du dispositif pour parvenir à une moyenne triennale maximum de 600 M€ en 2025 »*, assure-t-on dans l'entourage de Marc Fesneau. *« Ce montant pourra être relevé en projet de loi de finances rectificative 2023, conformément aux engagements du Président de la République »*, confirme un conseiller.

Renouvellement des générations

Le tiers du budget (1,995 Md€) sera consacré à la compétitivité et la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture, en lien avec la mise en œuvre du deuxième pilier de la PAC, *« notamment pour l'ICHN dont le taux de cofinancement européen est passé de 75 % à 65 %, nécessitant une augmentation du financement État de 107 M€, prévue dans ce PLF 2023 »*, précise le document du ministère. Un autre gros tiers (34 %, soit 2,035 Md€) est affecté à l'enseignement agricole et à la recherche, incluant notamment une augmentation des moyens pour l'enseignement supérieur agricole (+7,10 M€), et une revalorisation des bourses (+4 %). Sur cette somme, 1,6 milliard sera consacré à la formation des 136 000 élèves de l'enseignement technique, visant à répondre au défi du renouvellement des générations. Une enveloppe de 655 M€ (11 % du budget) sera quant à elle consacrée au poste *« Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »*, en hausse de 7 % par rapport au budget 2022 pour mettre en œuvre la loi de santé animale et renforcer la surveillance des maladies, qu'elles soient animales et végétales.

En revanche aucune ligne budgétaire n'est prévue pour le chèque alimentaire, cher aux organisations professionnelles. Il pèse aussi une incertitude sur la prolongation du soutien au Gasoil non routier (GNR) *« Il est prolongé jusqu'au 1er janvier 2023 »*, certifie-t-on au ministère sans autre commentaire. *« Les moyens globaux alloués au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire devraient atteindre plus de 23 Md€ »*, indique la plaquette de présentation du ministère de l'Agriculture rendue publique le 26 septembre.

Soit une baisse de près d'un milliard d'euros car l'an dernier la totalité des moyens mobilisés pour mettre en application les politiques du ministère atteignent ainsi, hors crédits exceptionnels ouverts en lois de finances rectificatives, plus de 24,4 Md€.

Christophe Soulard

// ELEVAGE

Se former sur le bien-être animal

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise agricole Vivea et l'opérateur de compétences Ocapiat ont mis en ligne un module de formation à distance réservé aux référents bien-être animal des élevages de porcs et/ou de volailles.

La désignation et la formation d'une personne référente bien-être animal dans les élevages est obligatoire depuis le 1er janvier. Dans le cadre de la formation obligatoire dans les élevages de porcs et de volailles, prévue par l'arrêté du 16 décembre 2021, Vivea et Ocapiat se sont associés au ministère et ont conçu un parcours de formation adapté aux attentes des professionnels et des consommateurs incluant un module à distance. Celui-ci rappelle notamment les fondamentaux du bien-être animal qui s'appuie sur les dernières avancées scientifiques et qui repose sur les cinq libertés, grands principes directeurs de bientraitance. Les « référents bien-être animal » peuvent désormais débuter ou finaliser leur parcours de formation continue composé de deux étapes (module à distance et formation labellisée) en suivant l'intégralité du module à distance sur www.formation-referent-bien-etre-animal.fr. Ce module distanciel financé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Vivea est mis gratuitement à disposition de tous les référents bien-être animal des élevages porcs et/ou volailles non-salariés et salariés et répond au cadre réglementaire de l'arrêté du 16 décembre 2021. Les formations labellisées sont prises en charge par Vivea et Ocapiat. Ce dispositif de renforcement de la prise en compte du bien-être animal dans les exploitations détenant ou élevant des animaux est adossé à la formation professionnelle agricole continue qui permet aux éleveurs de compléter leurs connaissances en fonction de leurs besoins identifiés. Ce dispositif pérenne doit aussi répondre aux attentes d'une meilleure prise en compte du bien-être animal. Pour en savoir plus sur le parcours de formation obligatoire des référents bien-être animal des élevages de porcs et/ou de volailles rendez-vous sur la page dédiée depuis le site internet vivea.fr ou ocapiat.fr.

D'après communiqué

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Tuberculose bovine, IBR, fièvre Q, BVD…
Les maladies qui peuvent toucher les élevages de bovins sont nombreuses et constituent un risque permanent pour les exploitations et les filières.
Pour protéger votre élevage et votre activité, prenez le temps de vous former !

Se former pour mieux protéger la santé de ses bovins

Des formations gratuites* à votre disposition

Deux cycles de formation sont ouverts à **tous les éleveurs de bovins**

Une formation biosécurité « toutes maladies bovines »
1 JOUR (EN LIGNE PRÉSENTIEL OU EN MIXTE PRÉSENTIEL-DISTANCIEL)

Une formation biosécurité « tuberculose bovine »
1 JOUR EN PRÉSENTIEL
(Formation destinée aux éleveurs situés dans les régions concernées par la maladie)

Inscrivez-vous

Pour plus d'information, appelez le 01 56 33 29 00
ou consultez le site : www.vivea.fr

*Dans la limite du plafond de droit à la formation propre à chaque éleveur.

GDS France – L'action sanitaire ensemble
vivea – Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant
sngtv – Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

ÉLEVAGE

// SANTÉ ANIMALE

21 Le GDS 21 prend la biosécurité à bras-le-corps

En organisant, le 22 septembre, une matinée consacrée à la biosécurité, le GDS de Côte-d'Or marque sa volonté d'inscrire dans le fonctionnement habituel des élevages ces pratiques à but sanitaire.

À la manière du *« Bourgeois gentilhomme »* de Molière qui faisait de la prose sans le savoir, beaucoup d'élevages pratiquent la biosécurité sans toujours en être conscients. Certaines de leurs pratiques sont déjà en accord avec quelques grands principes de cette approche sanitaire. Mais il en est d'autres qui relèvent de la réglementation, évolutive et changeante, et qu'il faut donc acquérir. C'est fort de ce constat que le GDS de Côte-d'Or proposait, le 22 septembre au pôle agricole de Créancey, sa première matinée Biosécurité, destinée à faire le point sur ce que recouvre vraiment ce terme et surtout à mobiliser les éleveurs dans l'objectif d'acquérir des pratiques indispensables et de les inclure dans leur fonctionnement normal et habituel. *« Nous voulions,* explique Françoise Roulleau, animatrice Biosécurité, *amener les éleveurs participants à évaluer les risques et à réfléchir pour appliquer à leurs propres exploitations des mesures, de manière concrète. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié les ateliers interactifs plutôt que des conférences »*. La matinée offrait la possibilité de participer à quatre ateliers :

- Et si on parlait de la protection de nos troupeaux ?
- L'eau : le premier aliment des animaux
- Et si protéger nos cours d'eau protégeait nos animaux ?
- Parasitisme et zones humides

Dans le cadre d'un plan d'actions global

Ce programme était complété par des démonstrations de matériel de clôtures et le tout s'inscrivait dans une ambiance conviviale. L'ambition du GDS était d'aborder la biosécurité de la manière la plus générale dans le cadre du plan d'actions Biosécurité mis en place à l'échelle de la Côte-d'Or. Néanmoins, une importance particulière était donnée à la question de l'eau. *« C'est notamment la tuberculose qui nous a donné envie de mettre ce thème en avant,* poursuit Françoise Roulleau, *parce qu'il s'agit d'un facteur de risque important, dans notre département. De plus, avec les sécheresses à répétition, l'eau devient très précieuse mais il n'y a pas que des problèmes de disponibilité. On trouve aussi des problèmes de qualité sanitaire, en raison des bas étiages ou de l'assèchement de certains cours d'eau. On s'est rendu compte que ce risque était difficile à appréhender pour les éleveurs »*. Cela passait par un « retour aux sources » en quelque sorte, en repositionnant l'eau comme premier aliment des animaux. Il fallait aussi rappeler certaines règles concernant les installations d'abreuvements. L'accent était également mis sur l'abreuvement au pré (rivière, mares…) avec des dimensions environnementales à prendre en compte, pour lesquelles les éleveurs éprouvent une certaine crainte, en raison de la complexité de la loi sur l'eau. *« Les éleveurs,* précise l'animatrice, *ont le sentiment qu'ils sont très contraints dans leurs possibilités d'utilisation de cette eau, ils ont peur d'être sanctionnés. Pourtant, nous avons rencontré les syndicats de rivière et il existe des solutions pratiques et même des aides importantes pour les aménagements. Il fallait que nous informions les éleveurs de ce rapport gagnant-gagnant qui est une réalité »*. Ceci explique aussi la présence, lors de l'évènement de Créancey, de deux techniciens de syndicats de rivières.



GDS 21

Cette matinée était conçue de manière à favoriser les échanges entre éleveurs, techniciens et vétérinaires.

De vrais sujets de préoccupation

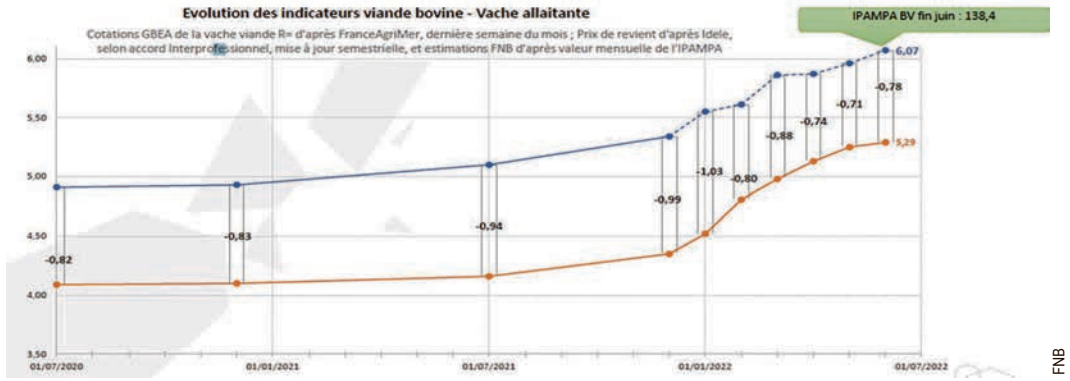
La matinée Biosécurité aura sans doute permis à certains participants d'organiser leur pensée autour de cette problématique et d'établir un lien clair entre eau et santé. Le parasitisme était aussi abordé à travers le rappel de mesures zootechniques qui permettent de le limiter, et sur l'utilisation raisonnée d'antibiotiques. Globalement, les mesures de prévention du parasitisme forment une composante de la biosécurité. En regard du nombre de participants, le GDS semble avoir ciblé de manière juste les sujets de préoccupation du moment. Le groupement espère pouvoir reconduire d'autres opérations du même genre, prochainement, et en privilégiant l'approche technique pour apporter des solutions.

Berty Robert

58 La contractualisation : votre solution

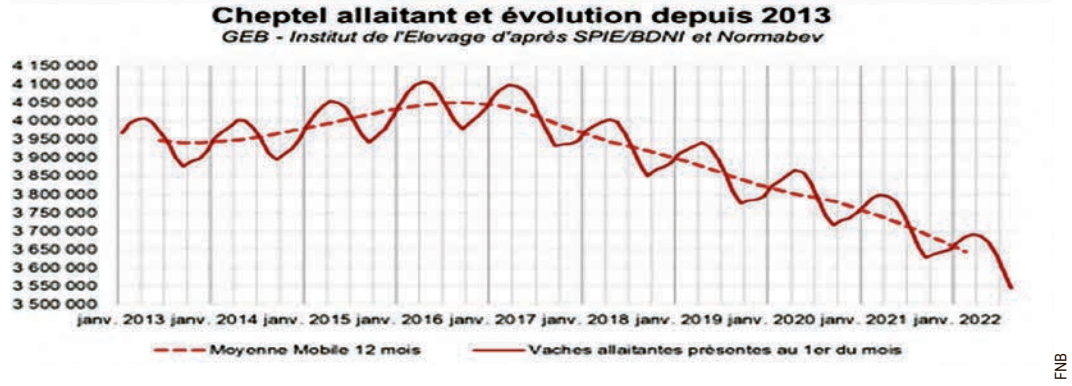
// RÉMUNÉRATION

La loi Égalim 2 du 18 octobre 2021 vise à protéger la rémunération des agriculteurs. Cette loi a été mise en œuvre pour garantir une juste rémunération des agriculteurs ce qui permet de rééquilibrer les relations commerciales entre les différents interlocuteurs de la chaîne alimentaire et agroalimentaire.



FNB

Hausses de prix insuffisantes / à celles des charges. Ici, en bleu le prix de revient et en orange les cotations GBEA.



FNB

Entre le 1er juillet 2016 et le 1er juillet 2022 est constatée une baisse de 450 000 vaches allaitantes, soit -11 % en 6 ans.

La contractualisation, prévue dans le cadre de la loi Égalim 2, doit permettre de répondre à la crise agricole de la filière élevage, en trouvant un équilibre entre producteurs, transformateurs et distributeurs face au contexte économique actuel. La généralisation des contrats écrits entre l'agriculteur et le premier acheteur de ses produits, est une mesure protectrice de rémunération des producteurs, et est obligatoire depuis le 1er janvier 2022 dans les filières bovines (gras), ovines, porcines et laitières puis au 1er juillet 2022 pour les broutards.

Flambée des coûts de production

Le prix de revient des gros bovins a fortement progressé au premier semestre, notamment dû à la hausse de l'énergie ainsi que l'alimentation animale. En effet, au premier semestre 2022, le marché gros bovins (vaches de race à viande) voit son prix de revient en hausse de 9 % par rapport au semestre précédent et de 14 % par rapport au premier semestre 2021. Actuellement à 5,34 euros/kg entrée abattoir pour une charolaise R = (un prix record) pour un coût de production à 5,82 euros/kg équivalent carcasse au premier semestre 2022 (cotation FAM semaine 36). Il y a donc une différence de 48 centimes pour que les éleveurs soient correctement rémunérés. Le même constat peut être fait pour les jeunes bovins.

Hausse des prix des intrants

Du côté des intrants, l'année écoulée a été synonyme d'une très nette augmentation des prix. À noter par exemple : les aliments avec + 28 %, les énergies + 56 %, les engrais + 86 %. Cette hausse du marché semble poursuivre la même tangente pour le second semestre.

Une décapitalisation qui continue

En 2017, la décapitalisation du cheptel de vaches allaitantes commençait et se poursuit encore en 2022. L'épisode de sécheresse de cet été aura des conséquences non négligeables sur les élevages allaitants cet hiver, puisque certains éleveurs n'ayant pu faire leur stock de fourrage auront du mal à nourrir leurs bêtes. De ce fait, certains professionnels ont d'ores et déjà commencé à vendre leurs animaux. Cette situation pourrait relever le nombre d'abattage à court terme, mais faire parallèlement, et potentiellement, baisser le prix d'achat des animaux.

Contractualisation et bénéfices

Face à ce contexte délicat, le contrat protège les acteurs de la filière de certains risques. Tout d'abord, il permet de garantir au producteur l'existence d'un débouché et à l'acheteur un approvisionnement conforme à ses attentes. Ensuite, le contrat peut réduire les aléas des cours du marché en prémunissant le producteur d'une chute brutale et l'acquéreur d'une inflation du coût de son approvisionnement. En somme, la visibilité sur le prix donné par le contrat incite le producteur à améliorer ses performances technico-économiques pour accroître ses marges. Cette contractualisation entre les deux parties, permet pour chacun de protéger ses intérêts et donc sa filière. Pour conclure, le contrat offre une sécurisation des investissements et des financements tout en offrant une ligne d'horizon stable à toutes les parties. Pour toutes questions : FDSEA 58 : 03 86 93 40 92.

FDSEA 58

Sources : ministère de l'Agriculture / FNB / Interbev / FAM/ Idele

ÉLEVAGE

// RENCONTRE TECHNIQUE OVINE

21

L'autonomie protéique, cap à suivre

La 17e Rencontre technique ovine régionale, organisée en Côte-d'Or, s'était fixée pour thème principal l'autonomie protéique. Pour cela, rien de mieux qu'un exemple parlant : l'exploitation de Vincent Bizouard.



La conduite d'exploitation propre à Vincent Bizouard est riche d'enseignements pour qui vise un accroissement de l'autonomie protéique.

Un exemple de changement dans le mode d'alimentation



Au cours de cette Rencontre technique ovine régionale, plusieurs aspects de la conduite d'exploitation de Vincent Bizouard ont été détaillés, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Exemple : le passage de l'aliment complet à un mélange méteil + foin de légumineuses, dans le cadre de la finition d'agneaux à contre saison. La consommation totale par agneau était de 80 kg de concentré complétés par 20 kg de paille, pour un coût de 43,20 euros par agneau.

En passant à un mélange méteil + orge + luzerne déshydratée + complémentaire azotée, le coût tombe à 37,80 euros/agneau.

Avec le mélange méteil + orge + foin de luzerne, on arrive à 35,20 euros/agneau.

Les avantages de l'aliment complet sont la praticité, la sécurité et une durée de finition raccourcie. Côté inconvénients, on trouve le coût du concentré et un aliment sensible aux fluctuations de prix.

Pour le mélange méteil + orge + luzerne déshydratée + complémentaire azotée, les avantages sont : un gain en autonomie protéique, une valorisation de la production fermière, une limitation des dépôts de gras. Du côté des inconvénients, on trouve la nécessité d'équilibrer le mélange.

Pour le mélange méteil + orge + foin de luzerne, les avantages sont : un gain en autonomie protéique encore plus prononcé qu'avec le mélange précédent, et le coût de la ration. En inconvénients, on peut citer un allongement de la durée de finition de plus de trois semaines et une consommation de fourrage multipliée par 3.

Objectif : 300 000 brebis en BFC

Actuellement, l'élevage ovin peut compter sur des prix d'agneaux qui se maintiennent à un niveau jamais vu depuis deux ans, comme le rappelle Alexandre Saunier, éleveur en Saône-et-Loire et responsable de la filière ovine au sein de la Chambre régionale d'agriculture : « *en 2021, les agneaux standards ont été payés en moyenne 7,34 euros le kgc, soit 8 % de plus qu'en 2020 et plus d'un euro supplémentaire par rapport à la moyenne des cinq dernières années* ». Un contexte favorable aux installations. Ces cinq dernières années, on a compté une trentaine d'installations par an sur l'ensemble de BFC. Les départements qui installent le plus d'éleveurs sont la Saône-et-Loire, la Nièvre, la Côte-d'Or et la Haute-Saône. L'effectif de brebis allaitantes en BFC en 2020 était de près de 171 000 têtes et celui de brebis laitières a doublé en 10 ans (plus de 2 500 têtes). « *L'objectif des acteurs de la filière,* ajoute Alexandre Saunier, *est d'atteindre 300 000 brebis en BFC au prochain recensement agricole. Le programme Inn'ovin contribue à atteindre cet objectif en améliorant les conditions de travail, le revenu, la technicité et l'image des éleveurs* ».



Organisée à Chatellenot, en Côte-d'Or, cette Rencontre technique ovine régionale a remporté un beau succès.

Si la 17e Rencontre technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), organisée par la Chambre régionale d'agriculture avec le soutien de nombreux organismes professionnels, et qui s'est tenue le 22 septembre à Châtellenot, en Côte-d'Or, était placée sous le signe de Cap Protéines, ce n'est pas pour rien. Cap Protéines est une déclinaison du plan gouvernemental lancée fin 2020 destiné à favoriser la place des protéines végétales, dans le cadre du plan France Relance. Dans ce contexte, l'autonomie protéique est devenue une donnée centrale de l'élevage, en général, et de l'élevage ovin en particulier. La rencontre technique, organisée sur l'exploitation de Vincent Bizouard, déclinait donc ce thème autour de trois ateliers :

- pâturer efficacement et plus longtemps
- finir des agneaux à contre saison avec du méteil et des légumineuses
- maîtriser les infestations parasitaires avec des méthodes alternatives

Installé en Gaec en 2004, Vincent Bizouard est passé en individuel dix ans plus tard. Il travaille en agriculture biologique et en production à contre saison. Il a converti sa partie céréales en bio en 2015 et élève des brebis Île-de-France et croisées Romane.

Trois périodes d'agnelage : l'objectif

Par la suite, il a converti simultanément ses prairies et animaux. Sa troupe compte aujourd'hui 300 brebis et il cultive du blé, du méteil et des prairies permanentes. Son blé est vendu, son orge et son méteil sont autoconsommés. L'objectif poursuivi par Vincent Bizouard, c'est de parvenir à trois périodes d'agnelage en décembre, en mars et en juillet. Il est aujourd'hui à 1,5 agneau produit par brebis. En 2021, son élevage a compté 382 agneaux. Lorsqu'il s'est lancé, il achetait de l'aliment complet, ce qui représentait un coût important en bio. Il a alors cherché à optimiser le pâturage avec la mise en place d'un pâturage tournant. En 2021, il a introduit du méteil et de la luzerne déshydratée dans les rations. Une offre complétée depuis avec des fourrages légumineux. 255 agneaux avec un poids de carcasse moyen de 20 kg ont été vendus à la Sicarev en 2021. par ailleurs, 74 agneaux et des brebis de réforme ont été commercialisés en direct auprès de particuliers. Son exploitation a dégagé, cette même année, une marge brute de 90 euros par Effectif moyen présent (EMP) et un Excédent brut d'exploitation (EBE) de 21 %. Des résultats qui se révèlent très prometteurs.

Une autonomie accrue

Chez cet exploitant, la quête d'un renforcement de l'autonomie protéique s'est traduite par des pratiques de sursemis sur les prairies avec des légumineuses, la volonté de trouver des sources d'azote plus locales et moins chères et la mise en place de pâturage tournant. Un pâturage temporaire est par ailleurs en projet. Le fait est qu'aujourd'hui, Vincent Bizouard est autonome à 100 % en fourrage et qu'il a accru son autonomie protéique de 10 % entre 2020 et 2021.

Une empreinte carbone de sa ferme a été réalisée, qui montre que les deux tiers de ses émissions de gaz à effet de serre sont compensées, que l'élevage entretient 2,4 ha de biodiversité, et que la ferme permet de nourrir 89 personnes.

Aujourd'hui, en France, cinquante fermes d'élevage ovin sont impliquées dans Cap Protéines. Selon cet organisme, l'autonomie protéique des élevages ovins viande en France est de l'ordre de 83 % en moyenne.

Berty Robert

// MOUTARDE

Quel succès !

L'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne vient d'augmenter de manière très significative son nombre d'adhérents (+240 %) et ses hectares de cultures (+200 %).



Crédit

Les surfaces cultivées en moutarde sont en train de tripler.

Ils n'étaient *« que »* 162 l'année dernière, sur une surface de 4 000 ha. Cette fois-ci, les producteurs de moutarde sont au nombre de 550, pour un total de 12 000 ha de cultures ! *« L'APGMB rencontre un joli succès »*, reconnaît bien volontiers Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La barre des 14 000 ha aurait même pu être atteinte selon le technicien : *« la dynamique est bien là, mais nous avons été contraints de freiner les demandes. En effet, comme chaque année, l'objectif est de répondre au mieux et au plus près de la commande des industriels qui s'élève à 15 000 tonnes pour la campagne qui débute. Pour y parvenir, nous tablons sur un rendement moyen de 13 t/ha sur un total de 12 000 ha, justement. Même avec une marge de sécurité, nous ne pouvions pas nous permettre de semer davantage car ni le devenir, ni le prix d'un éventuel excès de production ne sont garantis »*.

Le tarif mais pas que

Le prix inédit, attractif et fixé à l'avance de 2 000 euros la tonne n'est pas la seule raison de ce regain d'intérêt pour la moutarde, selon Jérôme Gervais : *« en ne raisonnant que par le prix, nous aurions sans doute terminé entre 8 000 et 9 000 ha. C'est d'ailleurs la surface que nous avions fin août. L'autre explication vient du temps très sec que nous avons eu : beaucoup d'agriculteurs n'ont pas pu semer leur colza ou n'ont pas pris le risque de le faire car la météo n'était vraiment pas propice. Les demandes se sont ainsi multipliées début septembre, pour un total de près de 4 000 ha »*.

Les trois quarts des 388 nouveaux producteurs ne se sont jamais testés dans la moutarde : *« ce sera donc une grande première pour eux, nous leur souhaitons une bonne réussite. Les autres 25 % avaient arrêté la culture plus ou moins récemment suite à des déceptions, la plupart du temps à cause des insectes. La faible pression d'altises observée l'an passé, les nouvelles variétés que nous proposons depuis peu et le rendement final de 17,2 q/ha de 2022 ont été des critères qui ont été forcément pris en compte, en plus du prix, bien évidemment »*. Le périmètre de production de la culture de moutarde s'agrandit lui aussi cette année : *« la Côte-d'Or continue de concentrer la plupart de la production, soit environ 8 000 des 12 000 ha. L'Yonne progresse très bien en passant de 500 à près de 2 000 ha. Nous avons aussi de nouveaux producteurs dans la Nièvre, en Saône-et-Loire, dans le Jura, la Haute-Saône et la Haute-Marne, bien davantage que les autres années »*.

C'est parti

Les semis ont débuté le 25 septembre, juste avant le retour des pluies. *« Tout commence très bien, environ 20 % des surfaces ont été semées très rapidement, dans de très bonnes conditions »*, commente Jérôme Gervais, *« nous espérons que cela va continuer ainsi. Ces travaux devraient s'échelonner jusqu'au 20 octobre, comme chaque année, d'après les dates préconisées »*.

Environ 300 ha de moutarde bio seront semées cet automne, contre seulement 12 l'an passé. *« Nous nous lançons dans cette voie depuis deux ans, un rendement encourageant de 11 q/ha a été enregistré cet été. Une dynamique est peut-être en train de s'initier, là aussi »*, fait remarquer le conseiller de la Chambre d'agriculture. Près de 400 ha de moutarde de printemps seront également semés en 2023, principalement en dérobées.

AG

// DÉCHAUMAGE

La Cuma des Trois Monts en quête du bon compromis

La Cuma des Trois-Monts, à Beneuvre, en Côte-d'Or, a pour projet de changer deux de ses déchaumeurs pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents. Elle a fait appel aux établissements Morisot et à la Fédération des Cuma afin de trouver un compromis entre qualité de travail et rentabilité économique, en s'appuyant sur une démonstration.



Lauric Tyrode, de la Fédération régionale des Cuma, a saisi cette opportunité pour sensibiliser les participants à la bonne maîtrise des charges de mécanisation.



Lors de cette démonstration, les adhérents à la Cuma des Trois Monts ont pu se faire une idée précise sur les avantages respectifs des matériels de déchaumage qui leur étaient présentés.

C'est mi-septembre qu'a eu lieu, pour le compte de la Cuma des Trois-Monts, à Beneuvre, une démonstration de matériel de déchaumage. Elle s'est déroulée sur une parcelle exploitée par Nicolas Bourgeois, le nouveau président de la Cuma. Les deux déchaumeurs présentés par Éric Haulin de chez Kuhn France étaient un Optimer à disques en 3,50 m et un Prolander à dents en 6 m semi-porté. Il a montré les différents réglages sur les matériels, manuels pour la hauteur ou l'inclinaison des peignes ou hydrauliques pour le réglage du rouleau et des roues de terrage. Lors de la démonstration, les agriculteurs ont été impressionnés par une palette de travaux très large, grâce à des profondeurs et des vitesses de travail différentes. Les adhérents ont apprécié la présence d'un représentant de la marque avec une excellente maîtrise des outils. Ils ont également profité de la présence de Clément Zaghini, commercial aux établissements Morisot, pour échanger sur les différents montages actuellement possibles sur ces matériels.

Focus sur les charges de mécanisation

Éric Haulin en a profité pour parler des évolutions sur les nouveaux modèles. Lauric Tyrode, de la Fédération des Cuma, est intervenu sur les charges de mécanisation liées à cette opération culturale. Il s'est appuyé sur des donnéEs du réseau Cuma, ainsi que sur le Guide des coûts de revient pour présenter des coûts actualisés.

Ce fut aussi l'occasion de mettre en avant l'importance de l'organisation des chantiers, notamment via l'étude sur les débits de chantiers par boîtiers connectés produite par Cuma BFC. Il a rappelé les principaux leviers pour améliorer la rentabilité des outils, qui sont d'avoir des outils en cohérence avec le parcellaire, et de limiter les temps de trajets par une organisation collective. L'après-midi a été clôturé par un verre de l'amitié, ou le président a pu présenter les boîtiers Karnott (un outil de gestion des parcellaires et matériels agricoles), investissement récent de la Cuma. Lauric Tyrode en a profité pour parler de l'intérêt des analyses de données de boîtiers connectés pour la création de références et l'optimisation des chantiers collectifs.

FR Cuma BFC

// VENDANGES 2022

58 Une année très prometteuse

Avec deux semaines d'avance, les vendanges sont terminées dans la Nièvre. Pour certains, cette année un peu particulière promet un millésime intéressant.



Alexis Jeannot

Bertrand Jeannot et Dimitri Jaffrey (salarié).



Eddy Graëff/Sencyb

Marielle Michot a démarré ses vendanges le 12 septembre.



Alexis Jeannot

La récolte du Domaine Bertrand Jeannot et Fils a débuté le 9 septembre.

Les vendanges dans la Nièvre sont terminées et elles ne ressemblent en aucun cas à celles de l'an passé. *« Cela n'a rien à voir ! »* s'exclame Marielle Michot (gérante de l'EURL Claude Michot – Les Berthiers, Saint-Andelain). Un avis partagé par Bertrand – retraité actif - et Alexis Jeannot (Domaine Bertrand Jeannot et Fils – Riaux, Saint-Andelain).

En effet, poursuit Marielle Michot, *« en 2021 j'ai subi le gel de printemps avec des pertes jusqu'à 75 %. Un printemps très pluvieux avec 9 traitements et presque 4 kg de cuivre sur la partie en conversion bio. Le mildiou a malgré tout été maîtrisé. La vendange était belle avec un rapport sucre/acidité bien équilibré, qui s'est ressenti sur les vins finis avec une belle fraîcheur et des degrés raisonnables au maximum à 12,8 »*. De son côté Alexis Jeannot explique que *« les pluies et l'humidité ont été les maîtresses de l'an passé. Nous avions commencé à vendanger le 27 septembre pour terminer le 2 octobre, soit près de deux semaines de décalage par rapport à 2022 »*.

2022 dans la lignée de 2019 et 2020

Pour cette année, les vendanges ont commencé le lundi 12 septembre pour Marielle Michot et le 9 septembre pour Alexis Jeannot. *« Cette année (2022), a été marquée par une pluviométrie correcte au printemps, 2,5 kg de cuivre sur 6 traitements mais l'eau a manqué en août avec des chaleurs records. Les raisins évoluaient peu, restaient petits et les peaux étaient épaisses. Il a fallu attendre les pluies de début septembre et qu'elles soient absorbées »* précise Marielle Michot. *« J'ai préféré attendre et le rendement en jus s'en est ressenti. Les rendements sont corrects, mais les degrés sont remontés et les acidités ont chuté rapidement. Il y avait déjà peu de malique et le tartrique a rapidement chuté aussi. Les raisins sont restés très sains jusqu'au bout, malgré les pluies qui auraient pu faire éclater les baies. Nous avons eu également de belles journées et des températures élevées au début de la récolte. Mais pas une once de pourriture à l'horizon ! »*. Alexis Jeannot avoue quant à lui s'en sortir très bien. *« Le millésime 2022 sera dans la lignée de 2019 et 2020, soit un millésime solaire avec un bon degré même s'il faut surveiller l'acidité qui sera probablement faible »*. Alexis Jeannot nuance toutefois son propos : *« la sécheresse a fait souffrir certaines vignes, bloquant le mûrissement. Si nous avions eu un peu d'eau, les vendanges auraient commencé encore plus tôt. De plus, à cause des chaleurs, nous avons dû modifier nos horaires de récolte au jour le jour. Même si nous sommes dotés d'un échangeur thermique tubulaire, permettant de refroidir les jus rapidement, cela ne vaut pas une récolte avec une température ambiante fraîche. Au vu de ce que nous annoncent les experts en météorologie, nous pensons investir dans du matériel nous offrant plus de visibilité nocturne afin de vendanger éventuellement la nuit si les fortes chaleurs se poursuivent sur cette lancée. Nous mettons tout en œuvre pour aider notre production – tout en gardant à l'esprit les enjeux sociaux que ce travail de nuit peut engendrer pour notre salarié »*.

Difficultés particulières

Si, pour Alexis Jeannot et son père, 2022 fut marquée par une multitude de petites pannes, pour Marielle Michot, c'est une panne majeure qui caractérisera sa récolte. *« Dès la fin de la première journée ma machine à vendanger a rendu l'âme. J'avais prédit que cela aurait été sa dernière campagne mais elle n'a pas tenu jusqu'au bout ! Je retiens donc la solidarité vigneronne, car le Château de Tracy m'a prêté une machine pour toute la durée des vendanges. Mais comme elle n'a pas le contrôle de dévers, j'ai pu également bénéficier de l'aide du Domaine Bouchié-Chatellier pour battre ma parcelle la plus difficile »*.

Mise en perspective

« À chaque année ses conditions climatiques spécifiques. Il est certain qu'il faut repenser le vignoble. À l'époque où mon père plantait il y une quarantaine d'années, on privilégiait des clones peu productifs, les vendanges étaient plus tardives, les degrés beaucoup moins hauts et la chaptalisation était courante » se souvient Marielle Michot. *« Aujourd'hui, il faut plutôt diversifier les clones sur des porte-greffes tardifs autant que possible en fonction du taux de calcaire actif de nos sols et prendre des clones qualitatifs et productifs pour compenser les manquants liés aux maladies du bois »* détaille-t-elle. Bertrand Jeannot rebondit : *« les goûts des consommateurs ont évolué en même temps que les conditions climatiques qui modifient les saveurs des millésimes. Actuellement, nous sommes sur des vins plus ronds avec des arômes de soleil, alors que dans les années quatre-vingt, par exemple, les vins étaient plutôt acides avec une teneur alcoolique moindre et moins de fraîcheur. Je suis persuadé que les cycles météorologiques nous feront revenir à ces attraits. Mais, laissons aux scientifiques compétents l'amplitude nécessaire pour trouver de nouvelles solutions afin que nous puissions continuer à produire du vin malgré des conditions changeantes. Enfin, les études en cours sur le terroir sont très à propos pour en apprendre un peu plus sur notre outil de travail, afin de toujours ajuster nos méthodes. D'ailleurs, c'est peut-être là la force de notre AOC : savoir s'adapter à tout »*.

Chloé Monget



Marielle Michot

La machine à vendanger dans les parcelles de l'Eurl Claude Michot.

Une nouveauté pour EURL Claude Michot

L'année 2022 marquera aussi pour l'EURL Claude Michot le retour du chasselas après 30 ans d'absence. Marielle Michot explique : *« C'est une opportunité que j'ai saisie. J'ai repris une petite parcelle de 9 ares en fermage. J'avais soumis mon intérêt au propriétaire qui m'a contacté lorsqu'il a cessé d'exploiter. Nous avions du chasselas sur le domaine familial qui a été arraché au profit du sauvignon il y une trentaine d'années. Ce retour est, d'une part, la préservation d'une partie historique de notre patrimoine viticole sur Pouilly et, d'autre part, la diversification de la gamme en proposant un vin moins riche en alcool avec un cépage très productif dont la difficulté se trouve dans le fait de réguler sa production. Pour conclure, je suis persuadée que l'AOC Pouilly-sur-Loire a toute sa place dans l'évolution de la consommation des vins »*.

// INSTALLATION

58 Garder ses racines

Rémi Planchard, 29 ans, s'est installé le 15 juillet 2021 sur une exploitation céréalière à Narcy. Un projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps.

« Je suis en location sur 205 ha à Narcy sur l'ancienne exploitation de Jean-Christophe Franchy. Cette installation représente beaucoup pour moi » pointe Rémi Planchard, 29 ans. Avec un Bac Pro maintenance en équipement industriel et une année de BTS maintenance industrielle, Rémi voulait au départ être conducteur de train…

Trouver sa voie

« J'ai toujours aimé les trains… et comme je ne savais pas trop quoi choisir je me suis dirigé dans cette voie. Mais, finalement, la vie en a décidé autrement ». En effet, pour devenir conducteur de train, l'obtention d'un concours est obligatoire : *« il y a différentes étapes, et la dernière est le passage devant un psychologue. Quand j'ai tenté le concours de la SNCF, j'avais 18 ans, et lors de ce dernier palier, la psychologue m'a trouvé encore trop jeune, mais m'a encouragé à retenter l'année d'après »*.

Au cas où

« Suite à cela, il fallait que je trouve quelque chose à faire. Je me suis dit que j'allais donc passer un diplôme agricole car cela pourrait toujours me servir plus tard, si je décidais de m'installer ». Ainsi, il passe un BPREA agricole à Challuy. *« J'ai toujours eu une attirance pour le milieu agricole, car mes grands-parents, que ce soit du côté paternel ou maternel étaient exploitants (polyculteurs-éleveurs). Je ne les ai pas connus très longtemps en activité, mais mon oncle a repris la ferme une fois qu'ils ont pris leur retraite. J'ai donc toujours eu envie de garder un lien avec ce domaine. C'est pourquoi j'ai voulu avoir un BPREA, qui était pour moi le diplôme le plus accessible au cas où j'aurai voulu m'installer plus tard. Une fois que je l'ai eu, j'ai commencé à travailler comme saisonnier (préparation du sol, roulage, etc.). De fil en aiguille, un copain m'a parlé d'une personne qui cherchait un employé dans le Cher à Herry sur une exploitation, j'y suis resté 7 ans et demi ! »*

La carrière de Rémi était donc lancée dans l'agriculture. Mais, en 2007, un événement tragique vient heurter la ferme familiale. Elle est alors reprise par le grand frère de Rémi, Luc. *« J'aurai aimé travailler avec lui directement, mais le nombre d'hectares ne permettait pas d'être à deux dessus (environ 170 ha) »*. Malgré tout, il garde dans un coin de sa tête l'idée de s'installer. Un jour, Jean-Christophe Franchy, qu'il connaît depuis ses 15 ans, lui propose la reprise son exploitation ; une aubaine. Rémi se lance : *« M'installer, c'était aussi garder en tête que je pourrais travailler main dans la main avec mon frère. Ainsi nous pouvions répartir la charge de travail, mais aussi pour le matériel – ce que nous faisons aujourd'hui »*.

Parcours

« Il faut avoir conscience qu'une installation est synonyme de paperasse administrative, un an avant et un an après… C'est d'ailleurs lourd à porter voire complètement infernal. Je pense que si je n'avais pas été bien conseillé et accompagné par la Chambre d'agriculture, la DDT ou encore la MSA, j'aurai grandement hésité. Les interlocuteurs avec qui j'ai eu des contacts étaient compétents et m'ont dirigé vers les bonnes personnes à chaque fois. En plus, pour toutes ces démarches, j'ai reçu l'aide de Pascale et Joël Pot, des amis, qui m'ont beaucoup aidé pour m'y retrouver dans tout cela. Si je peux donner un conseil aux jeunes qui souhaitent s'installer c'est de s'y prendre le plus tôt possible. Pour ma part, pour une installation en 2021, j'ai débuté mes démarches en début d'année 2020 ! ».



Rémi Planchard, 29 ans, s'est installé l'an dernier ; ici en photo avec Silver son fidèle compagnon.

Aujourd'hui et demain

Même si les débuts ont donc été compliqués, aujourd'hui Rémi est serein : *« je ne regrette pas mon choix et malgré l'année particulière, avec les aléas climatiques que nous avons subi, ma moisson n'est pas mal. Pour le moment, je n'ai pas l'idée de modifier mon système, car il me convient comme cela, notamment car j'ai des emprunts à rembourser. Dans une dizaine d'années, là, je pourrai commencer à tester des choses, si l'envie m'en dit à ce moment-là »*. Actuellement en location pour les terres, Rémi ne se ferme aucune porte : *« si les propriétaires souhaitent vendre des terres, je pourrai envisager d'en acquérir, afin de m'assurer un revenu lorsque je serai en retraite »*.

Chloé Monget

// ANCIENS EXPLOITANTS DE CÔTE-D'OR

21 De retour du Tyrol



Le groupe des anciens exploitants prend la pose devant les montagnes tyroliennes.

Cinquante-six adhérents de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or viennent de participer à un voyage de six jours au Tyrol, province autrichienne montagneuse.

Au programme de ce joli séjour organisé par les établissements Girardot Voyages : des dégustations des spécialités locales, une soirée tyrolienne, la découverte de l'artisanat local, des visites du patrimoine (architectural et naturel), un musée, des échanges avec les éleveurs tyroliens… Une belle occasion pour le groupe d'assister aussi à la transhumance traditionnelle autrichienne, où les vaches redescendent des montagnes, toutes parées de couronnes et gerbes de fleurs, accompagnées des éleveurs costumés pour l'occasion.

De quoi bien remplir les journées avec en prime une météo agréable !

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or se retrouvera très vite, dès vendredi 14 octobre à Varois-et-Chaignot, à l'occasion de son assemblée générale annuelle.

LG, FDSEA21

// SERVICE DE REMPLACEMENT

58 Arrivée d'un nouvel employé

Daniel Gauthier, 46 ans, a pris son poste au service de remplacement le 12 septembre.

Le Secteur 3 (Varzy-Clamecy-Montsauche) du Service de remplacement accueille une nouvelle recrue. Daniel Gauthier 46 ans, a commencé ses missions en CDI temps plein depuis le 12 septembre.

« Ancien salarié agricole, je me suis retrouvé sans emploi au 1er septembre, et je cherchais du travail à temps complet dans le même univers. C'est ainsi que j'ai proposé ma candidature au Service de remplacement, que je connaissais déjà puisque j'y ai travaillé en 1996 » précise-t-il. *« Les missions proposées me correspondent, car je change d'exploitations assez souvent, ce qui permet de découvrir de nouvelles choses constamment ; c'est extrêmement formateur, ce que j'apprécie. De plus, le service propose des formations, en lien avec nos missions, afin d'avoir une montée en compétences régulière ; un excellent point pour moi. Enfin, le secteur sur lequel je suis amené à travailler reste dans un rayon raisonnable de mon lieu d'habitation, un point important au vu des prix du carburant »*.

De son côté Ludovic Guyard, président du secteur 3 – avec Gilles Lemée – indique *« historiquement, le service de remplacement compte 1 CDI par secteur (donc au total 4) et environ 70 CDD sur une année. L'embauche d'un nouveau CDI est une très bonne nouvelle, puisqu'elle permet de sécuriser, en cas de besoin inopiné, le remplacement sur la zone géographique en question »*. Magalie Bernard, animatrice du Service de remplacement insiste : *« nous avons une augmentation des demandes de remplacement, et il est nécessaire de pouvoir y répondre »*.

Elle poursuit : *« de plus, le profil de Daniel est adapté à ce que nous recherchions puisqu'il est complètement autonome »*.



Ludovic Guyard, à gauche, et Magalie Bernard, à droite, se félicitent de la signature du CDI de Daniel Gauthier, au centre.

Pour conclure, Ludovic Guyard et Magalie Bernard soulignent : *« Pour que le service fonctionne, il est indispensable que toutes les parties s'engagent. Nous, en proposant des personnes compétentes, et les adhérents en sécurisant un nombre d'heures pour le remplacement et ainsi permettre de pérenniser les CDI »*.

Chloé Monget

Contact : service.remplacement58@yahoo.fr, Tél. 03 86 93 40 93.

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

L'établissement s'équipe de simulateurs de conduite

Arrivés la semaine du 19 au 23 septembre, les nouveaux simulateurs de conduite de l'EPL des terres de l'Yonne sont déjà en service. Leur utilisation est intégrée aux cours, aussi bien pour les jeunes du lycée, du CFA ou du CFPPA.



Huit simulateurs sont à disposition des élèves : sept simulants les tracteurs agricoles, les moissonneuses-batteuses et les tracteurs téléscopiques, plus une huitième pour la simulation d'un enjambeur viticole.

Commencé il y a un an et demi, dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Conseil régional, en lien avec le Feder (fonds européen de développement régional) pour le volet informatisation et adaptation à la crise de la Covid, le projet d'équiper l'EPL des terres de l'Yonne en simulateurs de conduite de matériels agricoles est désormais finalisé. Ces nouveaux outils pédagogiques sont d'ores et déjà en fonctionnement (ils sont arrivés la semaine du 19 au 23 septembre, ndlr) et sont à destination de tous les centres de l'EPL, c'est-à-dire aux lycées, aux apprentis et aux stagiaires.

Pour Pierre Mathis, directeur de l'EPL, « *il était pertinent de mettre des salles de simulation à disposition des jeunes scolarisés. Ce sont de vrais outils qui se rapprochent le plus possible des situations réelles, sur le terrain. On n'est pas dans le jeu vidéo mais dans quelque chose de professionnelle* », assure-t-il.

Multiplier le nombre d'heures de conduite

Plusieurs objectifs ressortent de ce projet. Le premier est d'ouvrir la pratique à tous les jeunes de l'établissement. « *Il faut savoir que la population que l'on scolarise est variée. On a des jeunes, issus du monde agricole, qui ont déjà expérimenté la conduite de matériels agricoles. Mais on a aussi, et de plus en plus, des jeunes qui ne viennent pas de ce milieu-là et qui n'ont jamais conduit ces engins* ».

Si, chaque année, l'EPL forme des jeunes à la conduite de ces matériels, l'établissement est néanmoins limité. « *On n'a qu'un seul voire deux tracteurs. Le nombre d'heures de conduite est donc assez restreint. Cette salle de simulation offre la possibilité à plusieurs jeunes (sept simulateurs se trouvent dans cette salle simulant les tracteurs agricoles, les moissonneuses-batteuses et les tracteurs télescopiques, plus une huitième consacrée uniquement à la simulation d'un enjambeur en milieu viticole, ndlr) de s'exercer en même temps, ce qui multiplie l'expérience de conduite* ».

Autre objectif : la sécurité. « *Ces machines permettent de se tester dans des situations extrêmes, dans lesquelles on ne mettrait jamais un jeune et dans lesquelles il vaudrait mieux que ce jeune ne se mette pas, notamment la conduite en dévers. La machine montre les erreurs qu'ils peuvent être amenées à commettre et permet de les éviter en situation réelle ou de savoir comment réagir* », explique Pierre Mathis.

Un complément mais pas un remplacement

Le directeur de l'EPL précise toutefois que « *les simulateurs ne viennent pas remplacer la conduite sur les vrais matériels. Mais, au même titre que les simulateurs dans les écoles de conduite, ils servent aux jeunes à acquérir des bonnes pratiques avant d'ensuite basculer sur des matériels réels. C'est un complément, une entrée en matière* », confie-t-il.

Aussi, ces machines ont un aspect pédagogique. « *Avant que le jeune puisse commencer à conduire sur le simulateur, il doit d'abord faire un certain nombre de vérifications réglementaires, comme il devrait le faire en situation réelle : est-ce que le filtre est nettoyé, est-ce qu'il n'y a pas une fuite d'huile… Ce sont des réflexes quotidiens que le jeune va apprendre dès l'apprentissage sur simulateur* », continue Pierre Mathis. « *Les simulateurs ont également la particularité de bouger. Ils sont dynamiques, sur vérin, ce qui fait qu'on a le ressenti d'un vrai tracteur. Lorsqu'on simule un labour, par exemple, la machine donne cette sensibilité au jeune* ».
Les enseignants ont la possibilité de suivre les progrès des jeunes, leurs notations, mais aussi de voir les points à améliorer. « *Ainsi, ils peuvent mettre en place des exercices diversifiés et adaptés à chaque jeune* ».
Pour ce projet, l'EPL a été subventionné par le Feder à hauteur de 100 %, soit un coût total, pour les huit simulateurs, de 765 000 euros.

Christopher Levé

// FERMES ET CAVES OUVERTES

Retour en images

L'édition 2022 des fermes et caves ouvertes, organisée par la FDSEA de l'Yonne, s'est déroulée le week-end des 24 et 25 septembre.

Cette année encore, la FDSEA de l'Yonne a pu compter sur huit exploitants et exploitantes agricoles répartis dans différents secteurs du département : l'Auxerrois, le Jovinien, le Sénonais, le Chablisien, la Puisaye ou encore le Tonnerrois. Avec pour objectif d'ouvrir les portes de leurs exploitations afin de faire découvrir au public leur passion et les différents métiers de l'agriculture. Tout le week-end, de nombreuses activités ont été proposées pour petits et grands : rencontre avec les animaux de la ferme, expositions d'anciens matériels agricoles et ceux d'aujourd'hui, dégustations de produits locaux, visites des vignes et des fermes…
Les visiteurs ont pu également se balader dans les serres où sont produites les différentes variétés de fraises et découvrir une unité de méthanisation et son fonctionnement.

La FDSEA de l'Yonne donne d'ores et déjà rendez-vous au grand public l'année prochaine pour une nouvelle édition.

FDSEA de l'Yonne



Les visiteurs ont pu déguster les produits des exploitants.



Crédit

Huit exploitations icaunaises ont ouvert leurs portes le week-end du 24 et 25 septembre.



Mais aussi se balader dans les serres où sont produites différentes variétés de fraises.

// VISITE

58 Dialogue pour l'avenir

Suite à l'initiative du Conseil Départemental « Imagine la Nièvre » (1) , la présidente de la Région, Marie-Guite Dufay s'est déplacée dans la Nièvre pour « Les rencontres Nivernaises » au début du mois de septembre.



Conseil départemental de la Nièvre.

Marie-Guite Dufay a visité l'espace test du Marault, en présence de James Radenne, maraîcher bénéficiant de cet espace.

Les 13 et 14 septembre, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, est venue dans la Nièvre pour dialoguer avec le président du Conseil départemental, Fabien Bazin, des divers enjeux soulevés par l'initiative *« Imagine la Nièvre »*. Pour rappel, cette dernière avait pour but de faire émerger les demandes des citoyens pour l'avenir de leur territoire.

Accès aux soins et questions sanitaires

Afin d'offrir une vision d'ensemble des problématiques soulevées par *« Imagine la Nièvre »*, et des axes de travail du Conseil départemental (CD) pour y répondre, divers sujets ont été abordés avec la présidente de Région. Ainsi la rencontre a débuté sur des discussions autour de l'accès aux soins, via la formation des soignants dans le cadre de l'Institut régional du travail social ou encore via la création d'une École des métiers du lien et du soin. Pour compléter cela, le CD a rappelé son engagement dans la création d'un centre de santé à la Machine, dans quelques mois, et d'un second dans le Pays Nivernais Morvan, à l'horizon 2023.

Sur le volet sanitaire, l'annonce du désengagement de la Région, dès 2021, du soutien financier accordé au GDS 58 depuis 2017 a été mise en lumière comme une décision pleine de conséquences que ce soit pour la santé animale, la sécurité sanitaire ou la santé globale. Plus précisément, le CD a souligné l'impact financier que cela pouvait engendrer sur le laboratoire départemental d'analyse et de conseil Terana ou encore sur la structuration de la filière viande - notamment dans le cas de la reprise de l'activité de l'abattoir de Corbigny.

La jeunesse, un enjeu majeur

Outre cela, l'avenir des jeunes Nivernais a été ciblé comme un des enjeux majeurs du CD. Il a d'ailleurs été annoncé que le budget participatif citoyen sera axé, en partie, sur des projets portés par les jeunes. La création d'une *« Académie des projets »* a été évoquée pour permettre un accompagnement, via des stages, afin que les porteurs de projets acquièrent un certain nombre de connaissances et de compétences pour mener à bien leurs idées. Pour offrir un certain panel à la jeunesse au niveau des formations, le CD a rappelé le projet d'école de production de Moulins-Engilbert pour les métiers de première transformation du bois (voir TdB n° 1670). Cette dernière a d'ailleurs été prélabellisée par la Fédération nationale des écoles de production (FNEP) le 7 juin 2022, autorisant ainsi la création de l'école sous le label *« École de production »*, déclenchant par la même occasion l'obtention d'une subvention du mécène Total Énergies (décomposée en 2 parties : pour l'aide à la création et au démarrage puis une aide à l'investissement des équipements du plateau technique).

L'emploi

Enfin, afin de présenter, auprès de la présidente de Région, les diverses solutions mises en place pour favoriser l'emploi dans le département, le CD a détaillé ses actions dans la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée via les entreprises à but d'emploi (ou EBE). À ce jour, trois territoires sont habilités : Lormes, Luzy et Clamecy. Moulins-Engilbert, pour sa part, est passé en conseil d'administration du fonds d'expérimentation le 26 septembre. En sus, l'espace test maraîchage du Marault (voir TdB n° 1622 et 1633) et du chantier d'insertion de Challuy (voir TdB n° 1659, 1689), ont été mis en exergue comme des atouts au développement de la Nièvre comme territoire économique durable. Pour conclure ces *« Rencontres nivernaises »*, une visite de l'entreprise Textilot, employant 550 salariés, a été organisée.

Chloé Monget
(d'après communiqué)

(1): Lire nos éditions n° 1667 et 1689

// GROUPAMA

89 Des réunions pour éviter les pièges de la cybercriminalité

Sur cette fin d'année, Groupama Paris Val de Loire organise des réunions, dans toutes les caisses locales du département de l'Yonne, en coopération avec la gendarmerie, pour apprendre à éviter les pièges de la cybercriminalité.

Sur chaque caisse locale, deux sessions auront lieu par jour : l'une de 16 heures à 18 heures, pour les seniors (sociétaires ou non), l'autre de 18 heures à 20 heures, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales… (sociétaires ou non). Les inscriptions se font en agence, ou au 03 86 49 24 02. À noter que chaque session est limitée à 30 personnes.

Christopher Levé

Le programme

Chaque caisse locale accueille des réunions. Celles-ci ont lieu le :
- lundi 10 octobre à la MFR de Villevalier (caisse locale du Centre Yonne)
- vendredi 14 octobre à la salle des fêtes de Mézilles (caisse locale de Puisaye-Forterre)
- jeudi 20 octobre à la salle des Beauroy de Beines (caisse locale du Chablisien)
- lundi 31 octobre à la salle de la Poterne à Sens (caisse locale du Sénonais)
- jeudi 3 novembre à la salle Paul Bert de Villeneuve-l'Archevêque (caisse locale Vanne et Othe)
- mardi 8 novembre à la salle Marland de Tonnerre (caisse locale de l'Armançon)
- lundi 14 novembre à la salle des fêtes à côté de la mairie de Pont-sur-Yonne (caisse locale du nord-est Sénonais)
- mercredi 16 novembre à la salle des fêtes de Lasson (caisse locale du Florentinois)
- vendredi 25 novembre à la Maison Rose de Saint-Bris-le-Vineux (caisse locale de l'Auxerrois)
- vendredi 25 novembre à l'espace Victor Hugo d'Avallon (caisse locale du Pays Avallonnais)

// DDT

89 Didier Roussel parti à la retraite, Manuella Inès nommée

Directeur de la DDT de l'Yonne depuis septembre 2015, Didier Roussel est officiellement à la retraite depuis le 15 septembre dernier. C'est Manuella Inès, jusqu'alors directrice adjointe, qui a été nommée pour lui succéder, depuis le 19 septembre, par arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Le mercredi 21 septembre dernier, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a salué l'engagement de Didier Roussel durant ces sept dernières années, lors d'un pot organisé en l'honneur de ce dernier.

Christopher Levé

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CONCOURS DE LABOUR

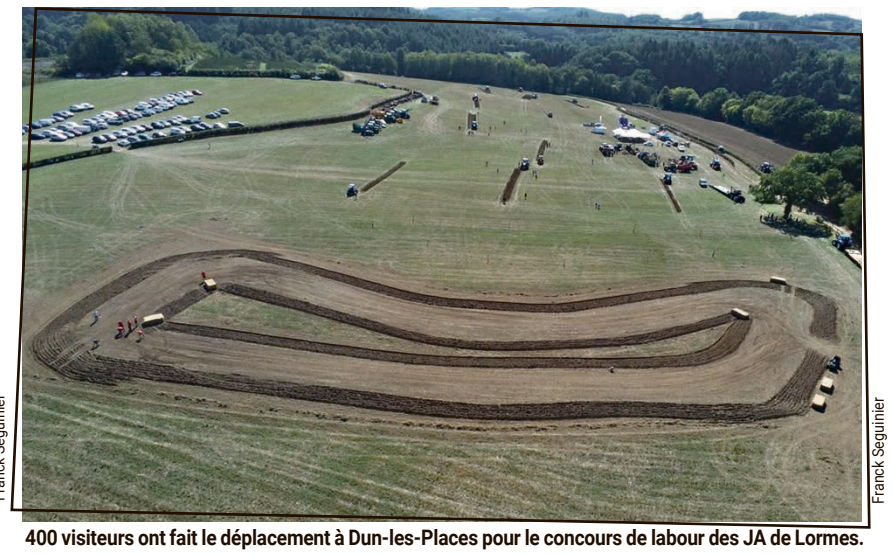
58 Conserver la tradition

Le concours de labour, organisé par les JA de Lormes, a eu lieu le samedi 27 août à Dun-les-Places. Ce premier rassemblement depuis la crise sanitaire, était chargé d'émotions.



Franck Seguinier

Les JA de Lormes organisateurs du concours de labour du 27 août dernier.



Franck Seguinier

400 visiteurs ont fait le déplacement à Dun-les-Places pour le concours de labour des JA de Lormes.

« Depuis le Covid, c'est le premier rassemblement organisé par les JA de Lormes et nous avons voulu voir les choses en grand » précise Jocelyn Dupont, président des JA de Lormes concernant le concours de labour orchestré le 27 août.

Du neuf

C'est avec cette volonté, que les JA avaient prévu une nouveauté : *« Par rapport aux années précédentes, une course de traîne cul a été mise en place. Cela a suscité la curiosité de nombreuses personnes et nous sommes ravis de cet intérêt puisque beaucoup d'heures de travail ont été nécessaires pour préparer ces deux voitures afin de pouvoir les présenter le jour de l'évènement ».*

Au programme

Outre cela, d'autres animations étaient prévues pour les visiteurs. Ainsi ont-ils pu découvrir une ramasseuse et aligneuse de cailloux, un grappin coupeur sur pelleteuse, un enfonce-pieux vibroscopique, une dérouleuse à fils barbelé, un combiné à bois mobile, une fendeuse à grosse bûche de 80 t ou encore une exposition de machines agricoles. Le président précise : *« l'ambiance était très familiale avec une entraide générale, une météo clémente et un coin animation avec une structure gonflable pour les enfants. Il y a eu environ 400 visiteurs et environ 200 repas ont été distribués ».*

Mouvement commun

Si les concours de labour sont un rendez-vous accessoire pour certains, pour les JA de Lormes, il n'en est rien, comme le stipule leur président : *« Ce type d'évènement pour nous est essentiel : les concours de labour sont des traditions qui perdurent depuis des années et qu'il ne faut pas perdre. Ils permettent de faire découvrir le monde agricole mais surtout d'encourager les jeunes dans cette dynamique. Les conditions d'organisations sont complexes et se préparent longtemps en avance, puisqu'il faut démarcher les concessionnaires, trouver des lots pour les participants mais avant tout trouver un lieu et une date adéquate (champs accessibles en voiture et assez grand pour accueillir le public). De ce fait, cela implique de nombreuses réunions afin de répartir le travail et avancer au plus vite. C'est à ce moment-là que nous retrouvons une cohésion agricole, puisque tous les adhérents et bénévoles trouvent du temps pour accomplir leur mission. Toutefois quelques soucis d'organisation interne sont évidents puisque l'organisation parfaite n'existe pas or le public n'en a pas eu connaissance. Nous remercions les adhérents, les exposants mais surtout les bénévoles qui ont joué un rôle clef dans le déroulement de cette journée ».*

Pour la suite

Les JA de Lormes vous donnent rendez-vous prochainement pour le jugement de bétail, qui *« lui aussi fait aussi partie des traditions à ne pas perdre »*. Pour le moment la date et le lieu n'ont pas encore été définis, mais seront annoncés prochainement. Jocelyn Dupont conclut : *« Pour suivre les aventures des JA de Lormes n'hésitez pas à aller faire un tour sur la page Facebook « JA Lormes ». Et, si vous faites partie du monde agricole et que vous souhaitez rejoindre l'équipe, contactez-nous, le bureau reste ouvert! ».*

JA de Lormes

Concours de labour

Le concours de labour a eu lieu le samedi 27 août à Dun-les-Places dans une parcelle prêtée par Denis Beugnon. D'ailleurs, Les JA de Lormes l'en remercient. Au total, 14 participants étaient en compétition : 3 en barbant et 11 en charrues.

Classement barbant :
1. Romain Lorré
2. Clara Bourgeot
3. Clément Bourgeot.

Classement charrue :
1. Thomas Perdriat
2. Théo Dassier
3. Thibault Bourgeot.

// MÉTIERS

58 Une diversité insoupçonnée

Le monde agricole recèle de nombreuses professions, certaines plus connues que d'autres. Le constructeur Ponge (situé à Guipy) en est le parfait témoin.

Qui dit milieu agricole, dit forcément éleveurs, céréaliers ou encore maraîchers. Mais, d'autres professions existent dans ce domaine. Afin de les découvrir ou redécouvrir, des salariés de l'entreprise Ponge ont répondu aux questions de Terres de Bourgogne. Existant depuis 1875, ce constructeur de matériel agricole et d'élevage s'est renouvelé au fur et à mesure des années afin de s'adapter aux demandes de la clientèle et aux nouveaux enjeux de la profession. Pour y parvenir, les métiers se sont métamorphosés et d'autres se sont rajoutés. Pour en prendre toute la mesure, seront publiés, au fil des numéros du journal, une série de portraits. Aujourd'hui, c'est Alexis Riffier, 25 ans, qui présente ses attributions de soudeur.

Découverte

C'est lors d'un stage de découverte de 3e avec son collège de Varzy qu'Alexis Riffier pousse les portes de Ponge, à Guipy, pour la première fois : *« J'ai vu ce que l'on pouvait faire de la matière en partant de zéro… Cette création, permettant de concevoir à l'infini, est un point qui m'a tout de suite attiré dans le métier de soudeur et c'est de là que j'ai décidé d'en faire ma profession. Je savais pertinemment que ce n'était pas un métier facile, à cause de la chaleur principalement, mais je suis un passionné et rien ne pouvait vraiment me faire changer d'avis ».*

Avec cette idée en tête, il poursuit donc ses études, soutenu par sa famille, et tente sa chance en apprentissage… chez Ponge. *« Je cherchais un maître de stage et le lycée m'a dirigé vers eux. De fil en aiguille, ils m'ont ensuite embauché. Durant mes années d'études au sein de l'entreprise, j'ai pu apprendre avec l'ensemble de l'équipe une certaine méthode de travail, comme l'assemblage de pièces complexes ou encore le perfectionnement dans la lecture des plans. Il est tout de même a noté qu'avec l'arrivée des nouvelles découpes laser, notre travail s'est encore modifié. Tout est plus précis. De plus, cela nous simplifie grandement les tâches d'assemblage des pièces ».*

En détail

« Côté soudure, je m'occupe des herses de prairies, bétaillères en aluminium (quand les autres collègues ont besoin d'un coup de main pour les créer) et aussi tout ce qui concerne les couloirs de contention. C'est d'ailleurs cette dernière partie que j'affectionne particulièrement, car ils requièrent une grande minutie ».

Outre ses missions, Alexis apprécie tout particulièrement l'aspect familial de l'entreprise. *« Même si nous n'avons pas de retours directs des clients, lorsqu'il y en a Sébastien Ponge nous le dit. Il en est de même lorsque des investissements sont faits ou sont prévus sur le matériel de construction, on nous informe de tout. Cette transparence nous fait grandement plaisir car cela n'est, d'une part, pas partout pareil, et d'autre part permet de nous impliquer dans les décisions qui sont prises pour l'entreprise. Enfin, ce côté familial passe aussi par un attachement à la vie quotidienne de l'entreprise. Les patrons passent nous voir tous les jours, ce qui prouve, qu'ils s'intéressent à ce que nous faisons. Nous ne sommes pas livrés à nous-même, c'est gratifiant ».*

Chloé Monget



Alexis Riffier, soudeur chez Ponge, apprécie particulièrement de travailler sur les couloirs de contention.



Les évolutions techniques, notamment avec l'arrivée des découpes laser chez Ponge, façonnent le métier d'Alexis.

SOCIAL

// RETRAITES AGRICOLES

58 Beaucoup de questions pour la MSA

Une réunion, à l'initiative de la FDSEA 58, s'est tenue au Legta du Morvan, à Château-Chinon. Au menu, principalement, de nombreuses questions concernant les retraites agricoles et le traitement des dossiers par la MSA.



Autour de Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne et du député Patrice Perrot, les participants à cette rencontre au Legta du Morvan de Château-Chinon, initiée par la FDSEA 58.

Voulue par la FDSEA 58, la réunion qui s'est tenue le 26 septembre au Legta du Morvan, à Château-Chinon avait pour objectif d'éclaircir les choses et d'atténuer les incompréhensions qui peuvent surgir entre les ressortissants de la MSA et cet organisme de protection sociale. Deux thèmes, en particulier, ont émergé : la gestion des dossiers de Prise en charge des cotisations (PEC) en lien avec les effets économiques de la guerre en Ukraine (voir encadré), mais surtout, les retraites agricoles. Depuis plusieurs mois, et en particulier depuis l'adoption de la loi Chassaigne qui a acté une revalorisation de ces retraites, beaucoup d'incompréhensions s'expriment. Dominique Bossong, le président de la MSA Bourgogne, a donc souhaité faire preuve de pédagogie en tentant d'apporter des réponses. La grosse difficulté, par rapport aux retraites agricoles, est liée au message que le gouvernement a fait passer, oubliant de préciser que la revalorisation ne s'appliquait que pour les retraites à taux plein, avec une carrière complète, comme l'a rappelé le député de la seconde circonscription du département, Patrice Perrot, présent à la réunion. Au-delà, les participants avertissaient aussi sur les cas d'agriculteurs qui assument également des mandats d'élus locaux, ou encore sur les questions de réversion envers les veufs ou veuves d'exploitant. On déplorait aussi la non prise en compte des 25 meilleures années dans le calcul de la retraite comme cela est le cas pour d'autres catégories, ou encore les incapacités de travail pour raisons de santé, qui ont empêché une carrière complète.

La question de la confidentialité

Plus concrètement, dans les rangs des agriculteurs retraités présents, emmenés par Yves Delfolie, président des anciens de la FDSEA 58, ou Pierre Bobin, lui aussi ancien de la fédération, on s'en tenait à des remarques très concrètes : un manque d'explications constaté, parfois, dans des variations de montants de retraites versés. « *Ne pourrait-on, pour des zones rurales comme les nôtres, utiliser du matériel de visioconférence pour être en lien avec la MSA ?* » proposait Pierre Bobin. « *Sur les dossiers qui coincent*, soulignait Dominique Bossong, *le plus simple c'est le rendez-vous en face-à-face, mais il faut améliorer l'écoute avec des interlocuteurs clairement identifiés, sans toutefois oublier une donnée importante : la confidentialité qui doit entourer le traitement des dossiers et cela pose de vrais problèmes, notamment dans l'hypothèse où on aurait recours à du matériel de visioconférence* ». Le statut de conjoint ou conjointe d'exploitants s'est aussi invité dans la discussion avec, là aussi des montants de retraites qui ne semblent pas toujours correspondre à la réalité attendue. En fait, l'un des agriculteurs retraités participants résumait assez bien le sentiment qui règne dans les campagnes : « *Il y a un grand nombre de retraités agricoles qui ne comprennent pas leur retraite et qui se résignent en se contentant de ce qu'ils ont* ». Dominique Bossong a signalé qu'une commission avait été mise en place récemment au sein de MSA nationale, afin de communiquer de manière plus claire sur ces questions dans les courriers envoyés.

Berty Robert

La PEC, c'est jusqu'au 12 octobre

Parmi les autres thèmes abordés lors de cette réunion nivernaise figurait la Prise en charge des cotisations (PEC) dans le cadre du plan de résiliences face aux effets économiques de la guerre en Ukraine. C'est la MSA Bourgogne qui gère ces dossiers PEC dont la date limite pour leur dépôt a été repoussée du 1er au 12 octobre. Fin septembre, seuls 200 dossiers de demandes de prise en charge avaient été déposés en Bourgogne. Un montage complexe explique en partie ce petit nombre. Pour Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, le problème vient notamment de la nécessité de produire des factures lorsqu'on monte son dossier, or celles-ci n'étaient pas toujours disponibles à la date limite. « *En dépit de ces difficultés,* **précisait-il,** *on incite les agriculteurs à monter leurs dossiers. Le problème, c'est d'avoir, au niveau de la MSA, le bon interlocuteur. 90 % des dossiers avancent bien, la difficulté c'est pour parvenir à mener à bon terme les 10 % restant* ». **Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne a assuré qu'il avait le souci constant d'indiquer un interlocuteur afin de faire remonter les doléances. Il a précisé à cette occasion le nouveau numéro pour contacter la MSA, à destination des particuliers : Tél. 03 85 39 50 83 ; et celui à destination des employeurs : Tél. 03 85 39 57 75.**

// EMPLOI

89 Un recrutement en hausse pour les vendanges 2022

Malgré la problématique persistante du manque de main-d'œuvre en viticulture, les chiffres affichés par AVE 89 pour le recrutement lors des vendanges sont encourageants et en hausse par rapport aux dernières années.



Les équipes de vendangeurs étaient complètes pour les domaines du département.

Les vendanges sont terminées partout dans le département. La grande majorité des viticulteurs sont satisfaits de la récolte, tant en quantité qu'en qualité. Une satisfaction partagée aussi du côté de l'emploi. « *Les vendanges 2022, c'est 2 200 heures travaillées, ce qui correspond à 60 personnes différentes embauchées, qui ont travaillé entre un jour et trois semaines* », détaille Claire Toussaint, animatrice d'AVE 89. Les vendangeurs ont été mis à destination des huit domaines adhérents (dont deux nouveaux cette année avec le domaine Boivin, à Quenne, et le domaine Drouhin Vaudon à Chichée), tous dans le Chablisien et l'Auxerrois.

Une hausse notable par rapport aux dernières années. En 2021, les vendanges pour le groupement d'employeurs ne représentent que 500 heures travaillées (en 2020, 1 300 heures travaillées pour cette même période ont été relevées). Toutefois, il faut préciser que cette année 2021 était particulière, dans le mauvais sens du terme, à cause des pertes de récolte dues au gel et à la grêle.

Les jeunes présents la première semaine

Au début des vendanges, beaucoup de jeunes, étudiants et lycéens, et même quelques mineurs, étaient présents sur la période des crémants. La récolte ayant commencé plus tôt que les dernières années, les jeunes avaient la possibilité de venir vendanger avant la reprise des cours.

Des retraités et quelques bénéficiaires du RSA ont aussi récolté. Cette année encore, le département avait mis en place le cumul entre le RSA et le salaire obtenu durant les vendanges. Mais les chiffres sont bien en dessous des attentes. Pour AVE 89, seules trois personnes ont répondu présentes dans l'Yonne.
« *On a cependant beaucoup recruté grâce aux permanences à Pôle emploi qui permettent chaque année de trouver des vendangeurs* », ajoute Claire Toussaint. Les publications sur les réseaux sociaux où des offres étaient publiées, notamment sur la page Facebook du groupement d'employeurs, ont aussi eu leur effet.

Du côté de l'Anefa, qui œuvre pour le recrutement agricole et viticole dans le département, le constat est également bon. « *Le travail avec Pôle emploi porte ses fruits sur le long terme, que ce soit avec AVE 89 ou l'Anefa* », assure France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne.

Cette année, l'Anefa a passé un partenariat avec Pôle emploi pour la diffusion des offres d'emploi. Celles-ci sont toutes passées sur le site de Pôle emploi. Ce sont une trentaine de domaines qui ont déposé des offres, environ 250 au total.

À noter que le *job dating* spécial vendanges organisé le 5 juillet au Pôle emploi d'Auxerre, en partenariat avec l'Anefa et AVE 89, en présence d'une douzaine de domaines viticoles du département, a très bien fonctionné et a permis aux équipes de vendangeurs de se compléter.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Évaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• Les 4, 18 et 20 octobre

La formation se tiendra le mardi 4 octobre à Châtillon-sur-Seine, le 18 octobre à Bretenière, et le jeudi 20 octobre à Créancey.

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62
cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir la tuberculose en élevage bovin

• 3 sessions : le 20/10 à Venarey les Laumes, le 27/10 à Brazey en Plaine et le 04/11 à Créancey

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Formations biosécurité

• 20, 27 octobre, 4 novembre

Le GDS propose trois nouvelles journées de formation biosécurité axées sur la prévention de la tuberculose. Les rendez-vous sont donnés jeudi 20 octobre à Venarey-Les Laumes, jeudi 27 octobre à Brazey-en-Plaine et vendredi 4 novembre à Pouilly-en-Auxois. Ces journées animées par le GTV BFC (Alexandre Guenot ou Jean-Baptiste Deschamps) et le GDS (Françoise Roulleau ou Gilles Rabu) permettront de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, l'identification des risques et les mesures préventives à mettre en œuvre dans les cheptels. Des applications pratiques seront proposées.

Inscriptions : 06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

// Évoluer et (ré)agir en période de changements

• A partir du 21 novembre

La formation se tiendra les lundis 21 novembre, 12 décembre et jeudi 12 janvier 2023, à Bretenière.

Contact : Corine Garnier-Penning
Tél. 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Se protéger contre les maladies communes

• Mardi 25 octobre, lieu à préciser

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Initiation à la comptabilité agricole

• Les 13, 20 et 27 octobre

Afin de découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan, la Chambre d'Agriculture propose une formation sur le sujet. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• 13 octobre

Initiation au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Sécuriser la reproduction en bâtiment

• Les 21 et 28 octobre

La maîtrise de la reproduction, notamment en bâtiment, est un des points clefs d'une bonne conduite en système allaitant, et impacte directement l'efficacité économique de l'exploitation. C'est pour cette raison que la Chambre d'agriculture organise une formation sur ce thème. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée générale des anciens exploitants

• Vendredi 14 octobre

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or et ses adhérents se réunissent vendredi 14 octobre à Varois-et-Chaignot à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Le thème abordé cette année sera la sécurité en milieu rural. À cette occasion, le bureau a sollicité les interventions du major Bouthemy de la gendarmerie d'Arc-sur-Tille et de Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne. Des échanges auront lieu avec la salle et un repas convivial aura lieu après clôture de l'assemblée par le président de la FDSEA21.

NIÈVRE

// Gestion et valorisation des haies

• 18 octobre

En partenariat entre le Chambre d'Agriculture de la Nièvre, la DDT 58 et la Fédération Départementale des chasseurs de la Nièvre, un séminaire sur la gestion et la valorisation des haies est organisé toute la journée le 18 octobre, au Lycée agricole de Challuy. Divers thèmes seront abordés comme les différentes fonctions des haies dans les espaces agricoles, leur entretien, la lecture paysagère ou encore le projet « agriculture et faune sauvage » … Des démonstrations d'utilisation de matériels auront lieu l'après-midi. Le rendez-vous est fixé au Lycée agricole de Challuy, domaine Neuf, 243 route de Lyon – 58000 Challuy.

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 00

// Foire aux veaux

• 20 octobre

Le Comité des foires de Corbigny et les JA de Corbigny vous convient à la traditionnelle foire aux veaux le 20 octobre. Arrivée des animaux à partir de 6 h au marché de la Sicagemac. Puis, vers 8 h 30 aura lieu le concours bovins inscrits et non-inscrits HBC ouvert aux veaux de l'année, aux taureaux de 18 mois ainsi qu'aux laitonnes. Les veaux nés avant le 1er décembre 2021 ne pourront pas concourir. Pour rappel, tous les veaux présentés doivent provenir d'une exploitation indemne IBR et l'animal doit être garanti non IPI. De plus, les animaux ayant obtenu un prix d'honneur dans d'autres manifestations ne pourront pas participer au concours, mais auront tout de même la possibilité de figurer pour le prix d'ensemble. La lecture du palmarès aura lieu entre midi et 14 h. Restauration sur place.

Renseignements au 06 82 98 16 60 et inscriptions auprès de la Sicagemac au 03 86 20 00 37.

// Lancement des réunions d'information : Prêt pour la PAC 2023 ?

• 21 octobre

La Commission européenne a validé formellement le plan stratégique national pour la mise en œuvre de la PAC en France le 31 août 2022. Ce plan précise les choix retenus par la France pour la prochaine programmation PAC 2023 - 2027 (aides directes, politique de développement rural). Suite aux ultimes négociations avec la Commission européenne, les dernières évolutions du plan stratégique national ont concerné les règles de la conditionnalité.
La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) en partenariat avec la chambre d'Agriculture de la Nièvre proposent, à l'intention des exploitants agricoles, un webinaire PAC 2023-2027, le 21 octobre 2022 de 10 h à 12 h pour celles et ceux n'ayant pu participer aux réunions d'informations. Au programme : Présentations des évolutions et ajustements réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges.

Renseignements : 03 86 93 40 00

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 402 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.44	3.81	3.51	
		300-350	3.35	3.58	3.49	-0.08
		350-400	3.40	3.54	3.46	-0.04
		400-450	3.36	3.46	3.43	0.02
	R	300-350	3.23	3.37	3.33	0.01
		350-400	3.30	3.43	3.39	0.03
		400-450	3.30	3.36	3.32	0.03
F	U	300-350	3.28	3.43	3.34	-0.05
		350-400	3.27	3.36	3.31	-0.05
	R	300-350	3.18	3.30	3.27	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 82 - Vente : 70 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3.10	3.19	3.14	-0.02
		400-450	3.00	3.28	3.13	0.12

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.61	2.63	2.62	0.00
	R	+ 500 kg	2.32	2.60	2.47	0.02
F	E	24 à 36 mois	3.22	3.46	3.34	-0.14
		- 5 ans	3.11	3.68	3.38	0.05
		5 à 10 ans	3.10	3.32	3.21	-0.02
	U	24 à 36 mois	2.91	3.26	3.06	-0.03
		- 5 ans	2.87	3.09	2.96	0.09
		5 à 10 ans	2.85	3.06	2.92	0.06
		+ 10 ans	2.73	2.94	2.84	0.16
	R	24 à 36 mois	2.62	2.90	2.81	0.16
		- 5 ans	2.47	2.89	2.80	0.17
		5 à 10 ans	2.47	2.86	2.76	0.16
		+ 10 ans	2.30	2.77	2.52	0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 689 - Taux de vente : 89 %

Broutards, laitonnes, génisse 18 mois : La météo qui s'annonce clémente cette semaine ne force pas les éleveurs à sortir des animaux prématurément. L'offre reste donc mesurée et permet aux tarifs de se maintenir aisément.

Vaches génisses 30 mois : Le nombre d'animaux proposé est en recul cette semaine et permet donc aux tarifs de gagner quelques centimes dans une ambiance partagée entre la rapidité des transactions et l'inquiétude liée à la faiblesse des disponibilités à venir.

Taureaux : Pas de changement.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/10/2022

Effectif : 447

Broutards :	**(225 - 330 kg)**	**700 - 1100**	**3,13 - 3,44**
Broutards :	**(370 - 445 kg)**	**1240 - 1460**	**3,23 - 3,40**
Laitonnes :	**(255 - 320 kg)**	**790 - 1050**	**3,10 - 3,28**
Génisses 24 - 36 mois :	**(475 - 780 kg)**	**1260 - 2370**	**2,66 - 3,12**
Génisses 24 - 36 mois formées :	**(525 - 750 kg)**	**1830 - 2660**	**3,16 - 4,37**
Vaches suitées mâles et femelles :		**2200 - 2800**	
Vaches légères :		**1150 - 1480**	
Vaches entre deux :		**1520 - 1780**	
Vaches lourdes :		**1820 - 2320**	
Divers :			
Broutards limousins :	**(295 - 335 kg)**	**1040 - 1230**	**3,48 - 3,65**
Broutards limousins :	**(390 - 430 kg)**	**1440 - 1520**	**3,47 - 3,73**

Apports importants en broutards et de très bonne qualité en limousins qui voient leurs tarifs progresser de manière significative. Cours reconduits en lourds charolais, baisse en légers non vaccinés. Peu d'invendus.

Placement rapide en femelles d'export à des tarifs soutenus.

En vaches, la demande est suivie à des tarifs fermes en lourdes viandées, fléchissement en maigres. Seulement 2 invendues.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : **5,18 à 5,48 € kg de viande.**

Vente globale et rapide à des cours fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/09/2022

Effectif : 192

Agneaux gras :	**135 - 167**	**(3,02 - 3,48)**
Brebis :	**80 - 115**	**(1,03 - 1,41)**

Tarifs maintenus en agneaux, seulement 2 lots invendus.

Cours stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 146 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.22	3.46	3.29	
		300-350	3.20	3.61	3.32	
		350-400	3.30	3.42	3.38	
		400-450	3.36	3.41	3.38	
F	U	300-350	3.16	3.29	3.22	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.61	3.35	2.88	
		5 à 10 ans	2.65	3.13	2.85	
		+ 10 ans	2.57	2.77	2.72	

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.30	5.45	5.38	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.32	5.50	5.45	0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 252 - Taux de vente : 94 %

Broutards : Volume plus important très peu de lots vaccinés cette semaine mais les cours sont reconduits dans la globalités des catégories.

Laitonnes : Cours attractifs vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 840 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.46	3.89	3.58	0.06
		de 38 à 44 kg	3.42	3.86	3.64	0.25
		de 44 à 50 kg	3.05	3.37	3.37	0.09
		+ de 50 kg	3.02	3.23	3.15	0.09
	R	de 32 à 38 kg	3.14	3.57	3.40	0.22
		de 38 à 44 kg	3.05	3.37	3.26	0.06
		de 44 à 50 kg	3.15	3.29	3.22	0.07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 227 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	1.53	1.37	
F	U	+ de 60 kg	1.32	1.48	1.40	-0.02
	R	- de 60 kg	1.03	1.28	1.16	-0.09
		+ de 60 kg	1.11	1.30	1.26	0.52

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 103 - Taux de vente : 98 %

Agneaux de boucherie : L'offre est de meilleure qualité cette semaine et a donc tendance à tirer les cours vers le haut.

Brebis : les tarifs se maintiennent globalement à un bon niveau.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 523 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.54	4.08	3.86	0.45
		de 38 à 44 kg	3.71	4.10	3.88	0.31
		+ de 44 kg	3.08	3.80	3.47	0.12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.12	1.49	1.45	0.10
		+ de 60 kg	1.28	1.99	1.71	0.06
	R	+ de 60 kg	0.96	1.42	1.24	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 120 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	110	92	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 95 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité			45	-5.00

Effectif global : 1 013 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : L'offre est importante cette semaine et la demande semble repartie, la diminution des sorties présume inévitablement une remontée des cours.

Brebis : Vente attractive, rapide et totale, cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

03 Octobre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Incompréhension sur l'évolution des cours au vu de la faiblesse de l'offre!

Bovins maigres : Le marché est dynamique, les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Comme chaque année, le Ministère de l'Agriculture a publié les montants provisoires des aides couplées animales. Ceux-ci s'élèvent à 167 € pour les 49 premières vaches, à 121 € de la 50ème à la 99ème puis à 62€ jusqu'à la 139ème (avec transparence GAEC). Ces montants sont les mêmes que ceux qui avaient été annoncés l'année dernière. Par ailleurs les premiers versements des avances devraient débutés dans 2 semaines.

ENVIRONNEMENT

Le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu et la secrétaire d'État Bérangère Couillard ont lancé le 29 septembre à Marseille le volet de la planification écologique consacré à l'eau, suite du Varenne de l'eau. L'objectif est d'adapter la gestion de l'eau au changement climatique actuel et à venir, et d'atteindre un objectif de baisse de prélèvements de 10% d'ici 2025 et 25% d'ici 2035. Il s'articulera autour de 3 axes prioritaires : sécurisation de l'eau potable, innovation et anticipation des crises hydriques.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

C'était il y a 1 an, l'ancien Ministre de l'Agriculture J.De Normandie participait à une séquence de questions/réponses sur la loi « EGALIM 2 ». L'objectif de cette loi était clair : protéger le revenu des producteurs, avec en secteur bovin viande des enjeux encore plus fort : enrayer la décapitalisation. Et pourtant, la FNB déplore aujourd'hui l'incapacité des acteurs de la filière à s'être approprié la loi et rappelle que les belles paroles ne suffisent pas … La filière doit se réveiller à l'aune de la conjoncture plus qu'alarmante et transformer leurs discours en actes concrets ! 1 an plus tard, le Sommet de l'élevage sera pour la FNB, l'occasion de trouver les réponses à ces non-applications!

FOCUS

Face à des prix payés éleveurs en viande bio identiques au conventionnel, voire inférieurs; de nombreuses actions menées par l'interprofession sont en cours sur cet automne :

- **Publication de cotations Bio en novembre, pour amener plus de transparence!**
- **Déploiement d'une communication, pour relancer les ventes, sous le #Bio Réflexe**
- **Elaboration d'indicateurs de consommation**
- **Travail sur la place du bio dans de nouveaux débouchés (Europe du Nord) & dans la restauration collective (lois EGA 2 et Climat)**

EN REGION

Lors du Sommet de l'élevage, la Commission Commerce Extérieur d'INTERBEV tiendra le jeudi 06 octobre à 10h en Salle 1 une conférence s'intitulant « Décapitalisation bovine : quelles perspectives sur le commerce extérieur ? ». Outre la présentation par l'IDELE d'une étude de perspectives sur le cheptel bovin et le commerce en 2030, cette conférence permettra un débat avec des intervenants des filières française, italienne et espagnole afin de connaitre les actions et engagements face à la décapitalisation.

FAIT DE LA SEMAINE

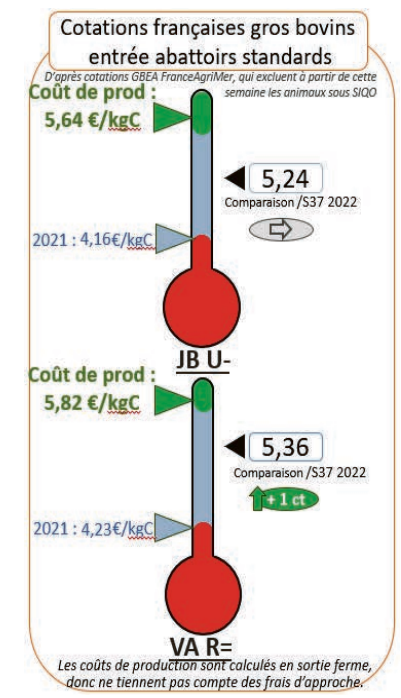
Une réunion du CNGRA s'est tenue en fin de semaine dernière afin de présenter les arbitrages concernant la réforme du dispositif de gestion des risques climatiques. Les documents présentés regroupaient les seuils d'interventions et taux d'indemnisations déjà annoncés politiquement : lien CP MASA
Les modalités de prise en compte des enquêtes terrains afin de corriger les erreurs des cartographies satellitaires ne sont pas encore définies. Ces dispositions devront être rapidement arrêtées.

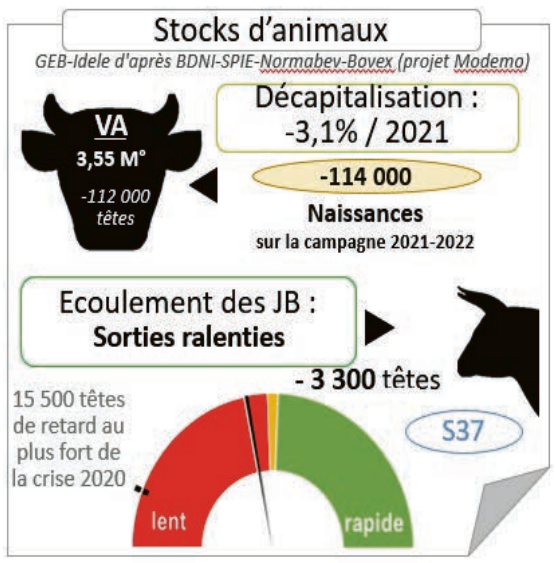
CHIFFRE DE LA SEMAINE

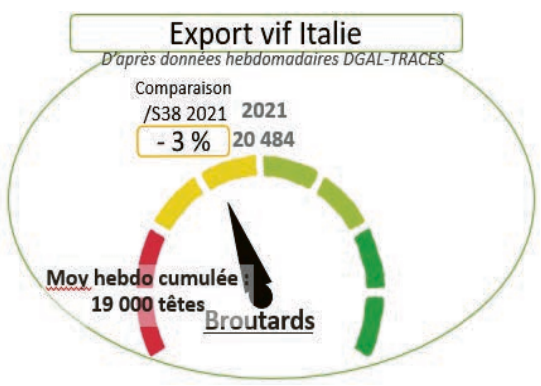
56%

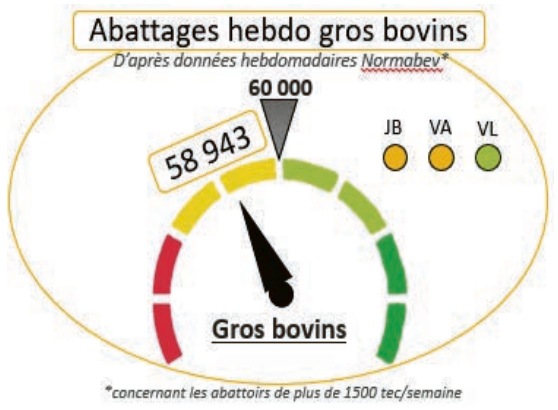
Le pourcentage d'affichage de l'origine France au sein des boucheries artisanales. Suivi par l'observatoire Roamler, l'étude se focalise sur toutes les signes d'origine France visible en lien avec la loi ou les démarches interpros! La FNB ne peut que déplorer la faiblesse de ce chiffre, surtout face à une législation forte sur l'origine des produits; et face à des rayons trad en hypers où le chiffre monte à 88% et des rayons trad en supers à 82%!

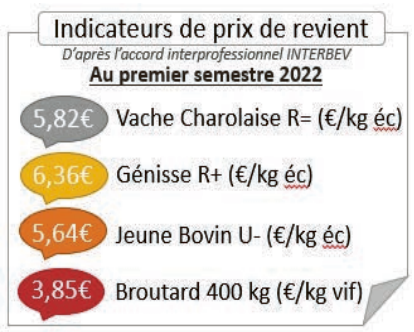
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 3 au 9 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les bonnes conditions climatiques n'encouragent pas les sorties en masse. Les apports sont modérés face à des acheteurs nombreux pour de multiples destinations. Les transactions sont fluides, le placement est rapide en marchandise conformée et valablement vaccinée, ce qui permet de fermement maintenir les cours. Les non vaccinés de qualité cèdent quelques centimes tandis la marchandise moyenne est difficile à placer. En femelles, l'offre reste insuffisante, les bons sujets sont activement recherchés.

Gros bovins maigres : Les apports sont limités face à des acheteurs mobilisés qui peinent à couvrir leurs besoins. Les vaches bien conformées et jeunes sont très demandées et profitent de tarifs fermes à haussiers. Les sujets plus moyens sont davantage négociés.

Boucherie : Le marché est équilibré entre une bonne demande, des besoins réguliers, et des apports stables voire légèrement moindres sur certaines places. L'ensemble des catégories trouvent facilement preneurs. Les cours sont fermement reconduits en allaitantes sur l'ensemble des places. Les vaches laitières trop maigres sont plus discutées.

Veaux : Les volumes restent trop importants face à une demande très prudente. La consommation ne tire pas. Les mises en place en engraissement sont limitées. Le tri reste très sévère et les cours subissent globalement une nouvelle baisse en croisés et laitiers selon les places. Les tarifs des allaitants sont reconduits. L'export vers l'Espagne permet de placer les veaux plus lourds. En veaux gras sur l'Aveyron, les cours sont facilement reconduits, voire en hausse en marchandise de qualité.

Ovins : En agneaux, sur le bassin aveyronnais, les volumes augmentent face à des acheteurs plus prudents : les cours sont discutés et marquent un repli. En allaitants, les volumes sont globalement de bonne qualité ce qui permet de tenir les tarifs voire de gagner quelques centimes. En brebis, l'effectif est stable sur des ventes régulières.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends 2 atomiseurs 1000L + 3 pulvérisateurs désherbage. 1000 euros à débattre le lot pour pièces ou à restaurer, BE, stocké à l'abri.
✆ 06 87 51 48 38

38 - Vends combiné de semis 3m herse Kuhn HR 302 semoir Rabewerk.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends cause retraite charrue Pottinger servo 25 3 socs + 1 roue année 2013 4000 euros HT.
✆ 04 74 85 67 15 HR

Récolte

21 - Cause retraite vend : - presse Feraboli 55 ficelle, - pick up 2 m., 93, - andaineur Kuhn GA 402, 4 m., 2 rotor 90, - faucheuse Kuhn 602, 1998, 2.40 m. TBE (4003)
✆ 06 40 11 09 30 - 06 36 50 17 05

26 - Vend luzerne 2021 qualité, sous abri, bottes rondes 120/120.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Élévateur foin, bottes carrées, 9M longueur.
✆ 06 85 52 16 19

42 - A vendre 150 bottes de foin bio récolte 2021 diamètre 150cm qualité 2021 !Ensilage de méteil bio 50% de protéagineux 50% triticale environ 200 tonnes de matière sèche.Sorgho bio fourragé récolte début septembre 2022 enrubanné en 140 bottes de diamètre 140cm.Faire offre de prix et possibilité de réaliser une analyse.
✆ 07 65 16 00 70

69 - A vendre pommes différentes variétés : Golden, Gala, Chantecler etc...
✆ 06 37 13 42 89

Traitement

69 - Cause retraite vend pulvérisateur Berthoud 600 litres adaptation lance pour les haies rampes 9 mètres.
✆ 06 37 01 75 34

Arbo-viti

84 - Vends valet de ferme avec godet Alpha roc ess, neuf, 13 cv, cause santé, jamais servi.
✆ 06 87 12 57 45

Epandage

15 - A vendre épandeur à fumier de montagne avec hérissons verticaux, 1m20-1m30 de large, 3m de long.
✆ 06 72 47 52 50

Divers

01 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050 ; tracteur 4x4 ; épandeur à fumier ; cueilleur à maïs ; presse à foin RB MD ; semoir à maïs PN ; semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

01 - Vds tondeuse autoportée «BEAL» 84 cm 15,5 cv hydrostatic tbé ; 21 crochets montagne pour chenaux neufs ; 2 fenêtres 2 porte fenêtres PVC neuves ; Karcher Sthil 150 bars très peu servi ; atomiseur Sthil peu servi ; Sambron G20 révisé sablé repeint ; charrue monosocle Huard ; motoculteur Iséki KT 350 6 fraises + roues ; 1 tronçonneuse Husqwarna 50 ; 1 tronçonneuse Metrix neuves 45 cms ; poste à souder Stak 200 ampères ; 1 cuve Mazout 2500 litres ; chaudière De Dietrich fioul ballon incorporé 150L type MLS150, 25 kw ; chaussures montagne T42 neuve ; pneus 9x22,5 comme neuf ; 14 pentures volet queue de carpe 6,5 cm ; portail Lg 2,50 HT 1,40 + portillon Lg 1,40 ; frisette toit neuve 34 lames 4m par 85 mm ; 14 panneaux laine roche 80 mm 1200x1000 thermo toit.
✆ 06 74 82 72 12

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand C4

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

01 - Vends semoir double plateau, concasseur Samas, cabine IH bazouka, diverses cuves, étiqueteuse.
✆ 06 75 24 49 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (3901)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends cause cessation : - tracteur JD 5100 R, - faneuse Kuhn 6.40 m., - vibro Packer 3 m., - épandeur Leboulch HV 10, - chariot Gilibert 6 m., - semoir engrais Kuhn MDS 921, - vis à grain 3 m. (3902).
✆ 06 81 80 68 23

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4001).
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vend benne et plateau fourrager 4R, 10T, 8M, broyeur-mélangeur Skiol, bascule, pèse bétail Marechalle.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Vends trisoc 450C, rototiller Chisel, vibros cultivateur cover-crop, pulve herse 4m4, cultipacker vis 3m jumelage 16.9-38 13.6R36 roues étroites 8.3/8R36, paille, blé et avoine.
✆ 04 75 31 53 88

69 - Exploitation loue studio, conviens à jeune retraité agricole sérieux. R4 Montagne. Vend trieur à grain.
✆ 06 58 39 45 72

69 - Vends poêle à bois en fonte, cornet 150, 6 kw, état neuf.
✆ 06 33 04 99 64

69 - Vends caisses plastiques rouge Allibert 50x30x26xh très bon état, propre.
✆ 06 31 54 63 58

71 - Vends cause rt Manitou 735 LSU 35.000 E, tra Kubota KVT 7151, av chg, 65.000 E, Kubota 128, 35.000 E, Renault 65-34 MX 4X4, 11.000 E, pelle chen. Poclain 688 3 GO, 20.000 E, bétai 2 es., 10,5 m, 12.000 E.
✆ 06 03 42 06 75

Elevage

71 - Vends bétaillère Hauswirth L5.20, barrières stabulation-cornadis, 6 m, 10 places, le tout B. état.
✆ 06 09 32 28 89

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

21 - Vends 100 tonnes luzerne bio, récolte 21/22, - andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (4005)
✆ 06 07 49 13 48

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

63 - A vendre enrubannage méteil fourrager très bonne qualité.
✆ 06 25 01 45 39

71 - Vends cause cessation, foin enrubannage paille.
✆ 06 99 36 38 16

71 - Vends 300 bottes de foin 120/130, fait en 2022 dans de bonnes conditions, 120€/T.
✆ 06 50 82 92 01

Fourrage

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

38 - Vends foin 2021 et 2022 rouleaux 250kg/botte 130 euros/tonne.
✆ 06 07 27 52 81

38 - Vends regain 2022 et regain 2021 bottes rondes diam 120 stockées sous hangar.
✆ 06 89 89 28 63

Immobilier

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière sur 180 à 240 HA en achat + location + achat matériels.
✆ 02 48 59 84 42

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Propriété

69 - Productrice Fruits & Légumes vend 2 places de marché sur Caluire & Cuire (jeudi matin-12m) et sur Neuville S/S (vendredi matin-12m).
✆ 06 17 14 00 28

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Location

Agricole

01 - Camping à la ferme 25 places culture maraîchage bâtiment location 01 Chaleins.

✆ 04 74 67 82 85 HR

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.

✆ 06 81 89 18 52

Emploi

Offre

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande, 530ha et 65mères. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après l'essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation agricole en polyculture-élevage, située à Ennordres, recherche un agent ou une agente de production laitière, ayant de la rigueur, de l'autonomie et une capacité d'adaptation. Travail à effectuer : traite des vaches, entretien et alimentation du troupeau. Poste en CDD (du 01/12/2022 au 15/05/2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité - Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 85 ou 06 03 46 99 24

21 - Exploitation polyculture élevage allaitant recherche salarié (e), CDI, 10 kms de Beaune, peut-être nourri (3801)

✆ 06 24 83 40 73

26 - Exp. polycultures bovins lait bio cherche ouvrier polyvalent CDI si intérêt. Exp. à transmettre d'ici 10 ans.

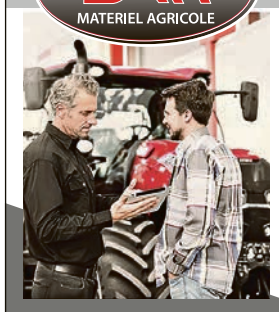
✆ 06 98 92 90 42

69 - Mairie de Cogny recherche agent technique polyvalent pour espaces verts, voirie, bâtiments. Pour le 1er janvier 2023 à temps plein. Plus d'infos par mail : mairie@cogny.fr

✆ 04 74 67 30 55

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

• 2 commerciaux (H/F)
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis

• 1 technicien (H/F)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée

• 1 ouvrier polyvalent (H/F)
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Animaux

Bovin

21 - Vend taureaux 18 mois charolais, ok pour croisement aussi, 2 500 euros, veaux aussi disponible génotypés (3803).

✆ 06 27 15 80 86

58 - Vend grand choix de taureaux 18 mois et veaux de l'année HBC, SC Hétéro et Homo. EARL Colmont (3804).

✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903).

✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux reproducteurs et 18 mois HBC, IBR A, vêlage facile. Charetier - Anlezy (3904).

✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux HBC, TGS. Livraison assurée. Martin - Montigny sur Canne (4004)

✆ 06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60

58 - Vends reproducteurs charolais HBC 1 an et 2 ans. EARL Paponneau - 58240 St Pierre le Moutier (4002).

✆ 06 87 70 13 84

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs HBL cornus ou hétérozygotes et laitonne homozygote.

✆ 06 71 61 73 16

71 - Élevage HBC vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.

✆ 06 65 40 07 84 ou 06 67 64 30 87

71 - Portes ouvertes à Dompierre-les-Ormes, vendredi 14 et samedi 15 octobre 2022. Retrouvez 2 élevages sur leur site ; EARL Gatille Laurent – Audour le haut 06 71 14 65 03 et Gaec Gatille Patrice et Estelle – Audour le bas 06 24 97 19 01.

✆ 06 71 14 65 03 ou 06 24 97 19 01

71 - Portes ouvertes les 14 et 15 octobre. 3 élevages de reproducteurs charolais HBC vous accueillent. Mâles de l'année, taureaux 18 mois et adultes. Vêlage facile, sans corne, embryons. Elevage Ciron Richard, Les Césars 71130 Chassy 06 08 02 84 56. Elevage Prost Michel, Gonnots 71430 St-Vincent-Bragny 06 72 81 21 61. Gaec Morin Jean-Noël, Jugny 71430 Saint-Aubin-en-Charollais 06 80 54 90 32.

✆ 06 08 02 84 56, 06 72 81 21 61 ou 06 80 54 90 32

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Éleveur limousins vend pour la repro, taureaux de 11 à 18 mois dont un sans corne, HBL ou non.

✆ 06 20 55 81 02

73 - Vends cause cessation vaches et génisses pleines race 12. Et 3 HA de maïs.

✆ 06 79 25 89 57

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)

✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vends 7 chevrettes de 7 mois, à cornes, vivant en pâturage, liv. assurée.

✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

74 - Vends 5 chiots Border Collie M/F non LOF, nés le 09/06/22, mère N° 250269811820447.

✆ 04 50 43 50 01

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.

✆ 06 81 21 25 20

Divers

26 - Cherche pour troupeau de brebis, luzerne, prairie, parcours, étudie toutes propositions.

✆ 06 87 71 31 35

PORTES OUVERTES élevage



charolais passion 71
Vendredi 14 - Samedi 15 Octobre 2022
Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)



6 Elevages Charolais

• DEVILLARD Jacques Pierre
71800 DYO - 06 81 90 94 97
• DELORME Eric
71120 CHAROLLES - 06 34 36 62 68
• BERNIGAUD Jacky
71120 CHAROLLES - 06 82 37 57 79
• GAEC BARGE-FEDERICI
71120 VAUDEBARRIER
06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66
• PACAUD Philippe
71120 CHAROLLES - 06 81 82 27 97
• BAJARD Jean-François
71800 COLOMBIER-EN-B. - 06 30 86 06 65

En cas de mauvais temps : Visite à l'étable

Élevage HBC
TRINQUET Gilles
Vous ouvre ses portes les 14 & 15 octobre
Taureaux 18 mois
Veaux reproducteurs T.G.S.
58 Moulins-Engilbert - 06 84 04 06 89

DU VENDREDI 14 AU DIMANCHE 16 OCTOBRE

Christophe BEAUZON	Earl BEAUZON Alban	Nicolas BEAUZON
58290 Moulins Engilbert	58360 Préporché	58290 Moulins Engilbert
06 83 98 87 62	06 88 78 99 53	06 47 76 43 44

VOUS INVITENT À DÉCOUVRIR LEURS CHEPTELS
40 veaux de l'année - 15 taureaux de 18 mois
IBRA - Indemne BVD - Inscrits et non inscrits
SÉLECTION DE 12 ANIMAUX VENDUS AUX ENCHÈRES sur sicafome-encheres.fr du 12 au 14 octobre

30 ans après la première porte ouverte chez Pichard...



La SCEA PICHARD HUGUES
Vous invite le 15 octobre à une journée commerciale
Présentation de 35 mâles reproducteurs inscrits au HBC
Tél. 06 08 95 93 72

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 14 et SAMEDI 15 OCTOBRE 2022
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
Vêlage facile Sans corne Embryons
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois et adultes

Élevage Ciron Richard	Élevage Prost Michel	Gaec Morin Jean-Noël
Les Césars	Gonnots	Jugny
71130 Chassy	71430 St-Vincent-Bragny	71430 Saint-Aubin-en-Ch.
Tél. 06 08 02 84 56	Tél. 06 72 81 21 61	Tél. 06 80 54 90 32

17ème PORTES OUVERTES Champlecy
Restauration sur place

PORTES OUVERTES
14 & 15 octobre 2022
BONNOT Bernard et Denise
06 68 76 84 48
DEVILLARD Jacques et Caroline
06 18 54 64 88
MONNET Charles & Olivier
06 23 74 88 23

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Société Coopérative Agricole
Groupement de Producteurs Simmental Française
Siège Social : 1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Coopérative agréée sous le n° 2415

Le Conseil d'Administration du 15 Novembre 2021 a nommé M. François FLEYS demeurant à Gandalou 12340 RODELLE, nouveau Président en remplacement de M. Sylvain AUBRY.
Le Conseil d'Administration

AL22004386

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ESC DIJON-BOURGOGNE
SA au capital de 10 508 000 €
Siège Social
29 rue Sambin 21000 DIJON
823945753 RCS de DIJON

Suite aux élections des 12 et 13 septembre 2022 des représentants salariés au Conseil de Surveillance, il est mis fin aux mandats d'administratrices de Camille PELLETIER et Isabelle ALLEMAND. Elles sont remplacées respectivement par, d'une part, Paul MAGAND (titulaire) et Claire MAUGRAS (suppléante), et, d'autre part, Aurore BARDEY (titulaire) et Ivan AJDUKOVIC (suppléant). Isabelle ANDERNACK devient également suppléante. Ces changements prennent effet au 20 septembre 2022. Par AGO du 20/09/2022, Bruno DUCHESNE est désigné membre du conseil de surveillance à compter du 1/10/2022.
Mention au RCS de DIJON

AL22004303

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHABANOL LIONEL
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin-radiologue
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue de la Maladière
21700 VILLEBICHOT
879 599 124 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er septembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 20 rue de la Maladière – 21700 VILLEBICHOT au 9 rue de Wissen – Villa numéro 25 – Résidence LE CLOS CHAUBON - 71150 CHAGNY, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004306

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DEROSSI
SAS au capital de 23 000 euros
ayant son siège social
sis 12 rue du Pâquier
21600 LONGVIC
immat. RCS DIJON 404 538 639

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Emmanuelle CHAPUIS de ses fonctions de DG à compter du 20/09/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Présidente.

AL22004308

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING LAPIERRE
7 L OREE DU BOIS
21310 BELLENEUVE
879 947 745 RCS DIJON

L'AGM du 25/03/2022 a décidé de réduire le capital social de la Société en le portant de26.700 € à 20.000 €. Sa réalisation définitive a été constatée par décisions du Président le26/09/2022.

AL22004311

NON DISSOLUTION

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : E. HUMBEY CONSULTANTS.
Forme : SARL.
Capital social : 51880 euros.
Siège social : 8 Rue PIERRE BACHELET, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.419356134 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL22004314

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MABD
SC au capital de 1000 euros
Siège social
11 RUE DE QUETIGNY
21560 Couternon
514 713 312 RCS de Dijon

Le 13/06/2022, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Mme MIORIN Marie-Anne. Mention au RCS de Dijon.

AL22004316

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DE LA COURTAVAUX
EARL au capital de 307 760 €
Siège social
17 Route NATIONALE 74
21700 PREMEAUX-PRISSEY
499190981 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 01/08/2022, les associés ont décidé, à compter du 01/08/2022, de transférer le siège social à 29 RUE DU MOULIN DE PRISSEY, 21700 PREMEAUX-PRISSEY et de modifier l'article 4 des statuts. Mention sera portée au RCS de DIJON

AL22004319

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA LES LONGUES TILLES
GFA au capital de 205 500 €
Siège social
17 C RD 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
830488193 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 01/08/2022, les associés ont décidé, à compter du 01/08/2022, de transférer le siège social au 29 RUE DU MOULIN DE PRISSEY, 21700 PREMEAUX-PRISSEY et de modifier l'article 4 des statuts.
Mention sera portée au RCS de DIJON

AL22004321

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM CABINET DE KINESITHERAPIE DES ECHALIERS
Au capital de 6 000 euros
Siège : 12 rue de la Chartreuse
21200 BEAUNE
RCS DIJON n°503 877 052

Suivant AGE en date du 01/08/2022, il a été pris acte de la démission de M David GUILLEMARD, dmt 13 rue du Paquier à THOREY-EN-PLAINE (21110) en tant que co-gérant, avec effet au 01/08/2022.De ce fait M Philippe LORISSON et M Brendan PACQUENTIN restent seuls gérants
Pour avis,La gérance

AL22004328

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LAVES

RCS 347480451

L'AGE des associés réunie le 20/04/22 a voté le transfert du siège social de mairie de Gergueil 21410 Pont-de-Pany à chez BILLARD Cyrille 9 rue d'amont 21410 Arcey. Pour avis, le Président

AL22004333

MODIFICATION DU CAPITAL

S.A.S. DOMAINE HUBER-VERDEREAU
Société par Actions Simplifiée
à capital variable
au capital plancher de 60 000 Euros
Siège social : Les Magnys
23 route départementale 974
21190 MEURSAULT
394 794 093 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 21 avril 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 387 280 euros, pour être ramené de 759 880 euros à 372 600 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2021 et régulièrement approuvés.Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL22004343

MODIFICATIONS DES STATUTS

LES ESSARTS
Société civile immobilière
Au capital de 1 525 euros
Siège social : 3 Rue de Cronstadt
21000 DIJON
448 827 121 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 25/09/2022, il a été décidé :
De modifier l'objet social et d'adopter à compter de cette date les activités d'acquisition de tout immeuble de toute nature, de propriété, de mise en valeur, d'administration et d'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble, l'édification de tout immeuble, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, tout placement de capitaux sous toute forme, la propriété et la gestion de tous biens immobiliers de nature monétaire, la cession à titre onéreux ou gratuit des biens dont la société est propriétaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
De transférer le siège social du 3 Rue du Cronstadt 21000 DIJON au 7 Rue Lamarche 21270 VIELVERGE à compter du 25/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
De prendre en compte la démission de Michel OUDOT de sa qualité de gérant.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL22004344

MODIFICATIONS DES STATUTS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE CHEVIGNY LES BEZE NOIRON SUR BEZE
GFA au capital 115 861,25 €
Siège social : 21310 BEZE
RCS DIJON 316 523 059

Par AGE du 01/08/2019, il a été décidé de proroger la durée du GFA de 50 années, soit jusqu'au 17/08/2069 et, suite à l'attribution d'un nom et d'un numéro de rue, de préciser l'adresse du siège social au 7 rue de Noiron sur Bèze – Hameau de Chevigny – 21310 BEZE. Les articles 4 et 5 des statuts ont été mis à jour en conséquence.
Pour avis - Le Gérant.

AL22004345

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA FABRIQUE VERTUEUSE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 888 641 131

Par AGE du 01/07/2021, les associés ont décidé de nommer la. SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004349

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA VEXANE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 051 899

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004351

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA BOURGUIGNONNE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 090 673

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004352

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ML CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 053 432

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre. MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004353

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA PAYSANNE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 888 633 583

Par AGE du 01/07/2021, les associés ont décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004354

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

L'ARDENNAISE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 041 833

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre. MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004356

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA VENDEENNE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 042 138

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004357

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

L'ANGEVINE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Avenue du Président Coty
8 Rue de Massingy
21400 CHATILLON SUR SEINE
R.C.S. DIJON 890 053 481

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a décidé de nommer la SAS MINIER DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS (RCS PARIS 887 596 567) à compter du même jour en remplacement de Monsieur Pierre MAILLARD, président démissionnaire.
Pour avis.

AL22004358

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GYPSOS
SAS au capital de 1 500 euros
ayant son siège social
sis 29 Rue de la Contrée du Breuil
21560 BRESSEY SUR TILLE
immat. RCS DIJON 829 432 517

Aux termes d'une décision en date du 23/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 29 Rue de la Contrée du Breuil, 21560 BRESSEY SUR TILLE au 4 rue des Aiguisons, 21110 FAUVERNEY à compter du 23/09/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. Le Président

AL22004391

TRANSFORMATION

COSTE CAUMARTIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 040 euros
Siège social
2 rue du Parc – 21630 POMMARD
403 621 121 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination de la Société devient à compter du même jour : SORDET de MONTJEU.
Son objet social a été étendu aux activités suivantes : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Le capital social reste fixé à la somme de 500 040 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jérôme SORDET.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Jérôme SORDET demeurant 2 rue du Parc à POMMARD (21630).
Pour avis

AL22004398

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

GAEC DE L'EPICEA
Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 268 300 euros
Siège social : 21400 PUITS
327 095 261 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2022, il a été décidé la transformation du Groupement en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société sera SCEA DE L'EPICEA. L'activité de la Société, la durée de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.

AL22004404

MODIFICATION DU CAPITAL

HSC INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euro
porté à 213.203 euros
Siège social
33 rue Humbert de Gillens
21700 GERLAND
919 298 349 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/09/2022 que le capital social a été augmenté de 213.202 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 euro
Nouvelle mention : Capital social : 213.203 euros
Pour avis
La Gérance

AL22004412

MODIFICATION DU CAPITAL

LEO & MAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euro
porté à 213.203 euros
Siège social
3 rue de la Combe au Seuret
21370 VELARS SUR OUCHE
919 298 661 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/09/2022 que le capital social a été augmenté de 213.202 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 euro
Nouvelle mention : Capital social : 213.203 euros
Pour avis
La Gérance

AL22004413

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIFANTO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Ancien Siège social
31 rue des Martyrs de la Résistance
21370 LANTENAY
Nouveau siège social
7 Place de la République
21700 NUITS SAINT GEORGES
908 789 332 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DIFANTO a décidé de transférer le siège social du 31 rue des Martyrs de la Résistance à LANTENAY (21370) au 7 Place de la République à NUITS ST GEORGES (21700) à compter du 30 septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004415

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

A. GOICHOT ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 200 000 euros
Siège social
avenue Charles de Gaulle
21200 BEAUNE
342 064 557 RCS DIJON

Par décision du 31 août 2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Arnauld GOICHOT de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL22004417

MODIFICATION DU CAPITAL

VINVERVAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euro
porté à 213.203 euros
Siège social
7 Grande rue, 21160 FLAVIGNEROT
919 298 919 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/09/2022 que le capital social a été augmenté de 213.202 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 euro
Nouvelle mention : Capital social : 213.203 euros
Pour avis
La Gérance

AL22004418

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SEGEOS
Société par actions simplifiée
au capital de 210.000 euros
Siège social
14 rue François Mitterrand
21120 IS SUR TILLE
RCS : DIJON 879 149 029

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022 a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices : la société REVISION GESTION AUDIT, 1 rue du Dauphiné « Le Stratège » 21121 FONTAINE LES DIJON (RCS : DIJON 790 172 977)
POUR AVIS
La Présidente

AL22004420

// GÉRANCE

FIDAL Société d'avocats
Immeuble l'Astrolabe 79, bd de Dunkerque CS 10437 13235 Marseille cedex 02

AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION

ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST
Société par actions simplifiée
au capital de 10.814.048 euros
Siège social : 31, voie de la Liberté, 57160 SCY-CHAZELLES.
507.929.206 R.C.S. METZ.
ET
COMPTOIR DU FREIN
Société par actions simplifiée
au capital de 243.456 euros.
Siège social : rue de Bastogne, Zone Industrielle Nord,. 21850 Saint-Apollinaire.
016 950 651 R.C.S. DIJON.
Suivant décision en date du 01.08.2022, enregistrée au Service Départemental de l'Enregistrement de Metz, le 22.09.2022, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515. 040 R.C.S. Nanterre), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 08.06.2022 avec la société absorbée COMPTOIR DU FREIN. Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société. Absorbante puisque celle-ci est, avec la société Absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 902.159,85 euros. En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société COMPTOIR DU FREIN par. la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST, et de la. dissolution sans liquidation de la société COMPTOIR DU FREIN à compter du 01.08.2022. Les formalités seront effectuées au R.C.S. de METZ pour la société Absorbante et au R.C.S. de DIJON pour la société absorbée.
Pour avis

AL22004336

FIDAL Société d'avocats
Immeuble l'Astrolabe 79, bd de Dunkerque CS 10437 13235 Marseille cedex 02

AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION

ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST.
Société par actions simplifiée au capital de 10.814.048. euros.
Siège social : 31, voie de la Liberté, 57160 SCY-CHAZELLES.
507.929.206 R.C.S. METZ.
ET
ALTERNATIVE MOTORS FRANCE.
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros.
Siège social : 21, rue René Coty, 21000 DIJON.
442 467 114 R.C.S. DIJON.
Suivant décision en date du 01.08.2022, enregistrée au Service Départemental de l'Enregistrement de Metz, le 22.09.2022, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515. 040 R.C.S. Nanterre), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 08.06.2022 avec la société absorbée ALTERNATIVE MOTORS FRANCE. Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société. Absorbante puisque celle-ci est, avec la société Absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 159.810 euros. En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société ALTERNATIVE MOTORS FRANCE par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND EST, et de la dissolution sans liquidation de la société ALTERNATIVE MOTORS FRANCE à compter du 01.08.2022. Les formalités seront effectuées au R.C.S. de METZ pour la société Absorbante et au R.C.S. de DIJON pour la société absorbée.
Pour avis

AL22004338

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/09/2022 :- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à la SASU TAXI DI GIORGIO, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 910 145 119, au capital de 1.000 €, dont le siège est à ST-JEAN-DE-LOSNE (21170) – 10 rue du Château, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est située sur la commune de GENLIS pour une durée de 15 mois à compter du 01/10/2022.- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,Le locataire-gérant.

AL22004407

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/10/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FIXIN : AL136 : Vigne AOP «fixin ou Côtes de Nuits-Villages» - Zone Ap du PLU - AE23 et AE130 : Terres - Zone A du PLU - Objectif : Maintien des fermiers en place
73 a 88 ca
- Cleinenfert: AL-136 - Entre deux chem de borne r: AE-23 - Le dessus de meuvain: AE-130
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
GENLIS : 2 ha 64 a 71 ca
- 'Clos du varin': A- 993[94]
Terre
Urbanisme : Zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/10/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004401

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Par décision du 22/07/2022, l'associée unique personne morale de la société HAPO RESTAURATION, EURL au capital de 15 000 euros, Siège social : 7 Rue de Cracovie ZAE Cap nord Galerie Marchande E. Leclerc 21000 DIJON, RCS DIJON 445 352 321 a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL HAPO RESTAURATION à compter du 22/07/2022. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL HAPO RESTAURATION au profit de la Société LHR FINANCES, associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de DIJON, 13 Boulevard Georges Clemenceau 21000 DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis- la Gérance

AL22004332

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LE MEIX DU MOULIN
Société Civile Immobilière
au capital de 251 540,88 Euros
Siège Social
Rue du Breuil – 21170 ESBARRES
380 545 798 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-José REBOUL demeurant 15 rue Joseph Tournois – 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé Rue du Breuil – 21170 ESBARRES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le mandat du gérant, Madame Marie-José REBOUL, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL22004389

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MEDICUS
SCI en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
2 B RUE DOCTEUR LOUIS LEGRAND
NUITS-SAINT-GEORGES 21700
Siège de liquidation
3 PROMENADE DE LA SEINE
DIJON 21000
immat. RCS DIJON 341 577 690

L'AGO réunie le 23/09/2022 a approuvé les comptes de liquidation le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gérard BERTHAUT, demeurant 3 Promenade de la Seine DIJON (21000), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL22004396

// CONSTITUTION

Exco Socodec

OZGUR MACONNERIE
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
18 Bis rue Mathilde Rognon
21490 RUFFEY LES ECHIREY

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/09/22, il a été constitué la société Forme : SARL - Dénomination: OZGUR MACONNERIE - Siège : 18 Bis rue Mathilde Rognon 21490 RUFFEY LES ECHIREY - Durée: 99 ans - Capital : 10 000 euros - Objet: Travaux de. maçonnerie générale, travaux de revêtement des sols et des murs - Gérant : Valentin OZGUR demeurant 18 bis rue Mathilde Rognon 21490 RUFFEY LES ECHIREY - Immatriculation au RCS de DIJON.

AL22004270

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2022, il a été constitué une SAS ayant. les caractéristiques suivantes
Dénomination :YUSU.
Objet social : l'exploitation d'une plateforme de centre d'appels de haute valeur technique par le biais de différents supports auprès d'entreprises et de particuliers.
Siège social :8 rue Louis Néel 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : BAOBAB, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 5 rue Froissart 75003 Paris, 820 872 299 RCS de Paris.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte ; Chaque action donne. droit à une voix.
Clause d'agrément : Les cessions entre associés sont libres.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004327

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 28 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile de moyens.
Dénomination sociale : CMBC.
Siège social : 8 Rue Paul Bouchard – 21200 BEAUNE,
Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels et/ou humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment mais pas seulement l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel ; et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Jules HUGONNET demeurant 13 Rue Pasteur – 21200 BEAUNE et M. Albert JEANMOUGIN, demeurant 3 Rue Louis Detang – 21200 BEAUNE,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22004340

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) du 28 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : CHAMBREY BERTRAND.
Siège social : Rue Saint-Vincent – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE.
Objet social : Tous travaux de peinture intérieurs et extérieurs ; la pose d'enduits décoratifs, de tapisserie et plus généralement de tous revêtements muraux ; la plâtrerie et pose de cloisons, l'isolation phonique et acoustique ; l'achat et la vente de matériel et matériaux attachés à l'objet social ; la petite plomberie, la menuiserie et petite maçonnerie en sous-traitance ; L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Bertrand CHAMBREY et Madame Catherine CHAMBREY demeurant 3 Rue du Mauthier – 21420 ECHEVRONNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22004346

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON. du 21/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.
Dénomination : APS. DISTRIBUTION.
Siège : 2, rue en Val Fontaine -21490. SAINT-JULIEN.
Durée : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS.
Capital : 10.000 euros.
Objet : L'achat pour revendre, en gros ou au détail, de tous articles, produits, et matériaux, liés au bricolage, au jardinage, à l'équipement de la personne, à l'animalerie, au commerce de détail d'ameublement, aux loisirs, à l'équipement de la maison et à la vente de meubles ou d'électroménager ; Accessoirement, dans le cadre de cette activité ou en complément de celle-ci, toutes prestations de services susceptibles d'intéresser la clientèle.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Philippe FEVRE, demeurant 17, impasse des Cottages de la Norges - 21490 CLENAY.
La Société sera. immatriculée au RCS de DIJON,
POUR AVIS, Le Président

AL22004370

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maude CLÉON, en date du 28 septembre 2022, à DIJON.
Dénomination : ARCHICOSME.
Forme : Société à responsabilité limitée.Siège social : 3 sentier Beauvallon, 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY.
Objet : La société a pour objet que l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe (montant minimum) : 13000 euros
Gérant : Monsieur Baptiste MORETTI, demeurant 19 rue Alexandre Nicolas, 21000 Dijon
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis. Me Maude CLÉON

AL22004376

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2022 à DAMPIERRE ET FLEE il a été constitué une EARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL TASSIN
Siège : 8 rue de l'Abreuvoir 21310 DAMPIERRE ET FLEE
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Capital : 243 210 €
Objet : Gestion et exploitation de biens agricolesDurée : 99 ans
Apports en nature : 243 210 €Gérant : Monsieur Gilles TASSIN, demeurant 8 rue de l'Abreuvoir 21310 DAMPIERRE ET FLEE.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales.
En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL22004377

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 22 septembre 2022 il a été constitué une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ROBINSON.
Siège : 55 cours du Parc 21000 DIJON.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital :1000 euros.
Objet : La Société a pour objet
- L'acquisition, l'administration, la gestion par location. ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente. de tous immeubles et biens immobiliers,
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil .
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente des parts.
Transmission des parts : Les parts sociales sont librement. cessibles entre associés, entre conjoints et entre. ascendants et descendants. Dans tous les autres cas elles peuvent être cédées qu'auprès agrément du cessionnaire proposé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
Gérant : Monsieur Antoine SCHNEIDER, demeurant 160, Rue de Longvic 2100 DIJON.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS

AL22004381

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

LA FERME INTENTION
SAS au capital de 20000 €
Route de Fertot Domaine de Fertot
58470 GIMOUILLE
RCS NEVERS 833696727

Le 04/04/22 statuant dans le cadre de l'article L225-248 du Code de Commerce, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Formalité au RCS de Nevers.
Pour avis,

AL22004301

FIDUCIAL Sofiral

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAGNYTIA
SCI au capital de 500 000 €
Sous-Badonnay
58470 MAGNY-COURS
811 758 283 RCS NEVERS

AGE du 14/09/2022 : Transfert du siège social à MAGNY-COURS (58470), 5 Ter Rue de Paris à compter de ce jour et modification en conséquence de l'article 4 intitulé « SIEGE « des statuts
Pour avis. La Gérance

AL22004312

MODIFICATION DU CAPITAL

LES PATTES DOUCES
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social
19, rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
RCS NEVERS 840 504 427

Le 21/09/2022, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 492 500 euros par incorporation de réserves pour le porter à 500 000 euros.
Pour avis.

AL22004337

NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

KUATRO HOLDING
SAS au capital social de 950 000 Euros
Siège social
8, impasse Guy de Maupassant
58660 COULANGES-LES-NEVERS
R.C.S. NEVERS 892 905 480

Le 28.06.2022, l'assemblée générale a nommé commissaire aux comptes la société FITECO ZA de l'Eguillon, 5 rue Maurice. Allais 72400 LA FERTE BERNARD immatriculée au RCS LE MANS 557 150 067.
Pour avis.

AL22004341

NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRAAM
SAS au capital social de 249 000 Euros
Siège social
7, rue des Petits Champs
58160 IMPHY
R.C.S. NEVERS 851 564 609

Par décision du 28.06.2022, a été a nommée commissaire aux comptes, la société FITECO - ZA de l'Eguillon, 5 rue Maurice Allais 72400 LA FERTE BERNARD immatriculée au RCS LE MANS. 557 150 067.
Pour avis.

AL22004342

FIDUCIAL Sofiral

15A A avenue du Château

MODIFICATIONS DES STATUTS

BOURGEOIS DOURNEAU BATIMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social
17 Grande Rue
58500 BILLY SUR OISY
RCS NEVERS 883 028 318

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2022, la collectivité des associés a : pris acte de la démission de Monsieur Alphonse DOURNEAU-JOUANNIC de ses fonctions de gérant à compter du 15 septembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Alphonse DOURNEAU-JOUANNIC a été supprimée.
Décidé de remplacer à compter du 21 septembre 2022 la dénomination sociale «BOURGEOIS DOURNEAU BATIMENT» par «BOURGEOIS BATIMENT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22004361

TRANSFORMATION

SUBVERSION
SARL transformée en SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 22, rue Nicolas Cornette - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
345 019 459 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 01/09/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
* Ancienne mention : SARL
* Nouvelle mention : SAS
- Dénomination :
* Ancienne mention : AFFIRMATION VIDEO
* Nouvelle mention : SUBVERSION
- Administration :
* Ancienne mention : Gérant : M. Philippe DUEZ dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 46, rue Jean Jaurès
* Nouvelle mention : Président : M. Philippe DUEZ susnommé
Admission aux assemblées et droit de vote :Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL22004371

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU 28 RUE DENFERT ROCHEREAU
Société Civile Immobilière
au capital de 30.642,25 €
Siège social
« Le Terrain » 18 route de Genève
58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
345 386 841 RCS NEVERS

Par acte sous seing privé du 04 septembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 28 rue Denfert Rochereau – 58300 DECIZE au lieudit « Le Terrain » 18 route de Genève – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE et de proroger la société d'une durée supplémentaire de 49 années arrivant à expiration le 10 juillet 2087.
Pour avis, la gérance

AL22004375

FIDUCIAL Sofiral

9 Rue Didier Daurat

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EURL SANS%PERMIS
au capital de 100 000 €
17, Route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 819 346 065

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 26/09/22, il a été décidé d'étendre l'objet social à « l'acquisition de tous immeubles construits ou à construire, la location à usage d'habitation ou à usage professionnel, industriel, artisanal ou commercial, la gestion, l'entretien des immeubles appartenant à la société et l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, apport en société ou autrement. «Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, la Gérance

AL22004383

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DU CAPITAL

SASARLE
SAS au capital ramené à 10 000 euros
Siège social : La Verdrelle
58500 RIX
RCS NEVERS 789 860 723

REDUCTION DE CAPITAL.
Aux termes des délibérations de l'AGE du 30.07.2022 et d'un PV établi le 9.09.2022 par le Président, le capital social a été réduit de 10 000 euros par rachat et annulation de 100 actions et par voie de remboursement à concurrence d'une somme de 6 550 euros sur chaque titre de 100 euros de nominal annulé. Le capital social a donc été ramené de 20 000 euros à 10 000. euros. Cette réduction est devenue définitive.
Le président

AL22004384

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ADG
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social transféré
de GACOGNE (58140) Le Bourg
à GUERIGNY (58130)
6, Place du 14 Juillet
RCS NEVERS 838 025 765

Suivant PV de l'AGE du 31/07/2022, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit
ANCIENNES MENTIONS. Siège social : GACOGNE (58140) - Le Bourg.
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 31/07/2022. Siège social : GUERIGNY (58130) - 6, Place du 14 Juillet.
Pour insertion,. Le Président,

AL22004409

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE SAINT MATTHIEU
SAS au capital de 2000 €
Siège social
154 BOULEVARD GABRIEL PERI ROMA
92240 Malakoff
831 714 076 RCS de Nanterre

L'AGE du 01/09/2022 a décidé de transférer le siège social 30 rue Saint Aignan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Gérant : M. LOUKA Baghdady, demeurant 27, rue Voltaire 92240 Malakoff.
Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL22004410

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN LAPORTE PERE ET FILS
Société civile
au capital de 81 102,88 €
Siège social
CHENIZOT – 58110 CHOUGNY
RCS NEVERS N° 326 784 998

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2022, il a été décidé l'augmentation du capital de la société :
Ancienne mention : 81 102,88 €
Nouvelle mention : 493 800,00 €
et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL22004422

MODIFICATION DU CAPITAL

PMH BOX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € ramené à 400 000 €
Siège social : 18, rue Molière
58000 NEVERS
832 120 919 RCS NEVERS

Il résulte de l'acte ssp du 31/05/2022 et des décisions du Président du 25/07/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 25/07/2022 :
- Capital social :
* ancienne mention : 1 000 000 €
* nouvelle mention : 400 000 €

AL22004433

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/09/2022 enregistré au SPFE de NEVERS, dossier 2022. 00023638, référence 5804P01 2022 A 00646, le 22/09/2022, la société TRE - TRANSPORT RAPIDE EUROPEEN, SARL au capital de. 151 200 euros, située Route de Cosne La Galette BP26 58502 CLAMECY, n°343 636 130 RCS NEVERS a cédé à la société. TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC, SAS au capital de 500 000 euros, située Quai de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, n°393 635 230 RCS NEVERS, un fonds de commerce partiel d'activité de transporteur routier national et international et de loueur de tout matériel de transport routier, sis et. exploité Route de Cosne La Galette BP26 58502 CLAMECY, au prix de 3 000 euros. Entrée en jouissance au 01/10/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC quai de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX.

AL22004309

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte électronique en date du 23/09/2022, enregistré. au service de la publicité foncière et de l'enregistrement,. le 28/09/2022, dossier 2022 00024087, référence 5804P01 2022. A 00660,
La société ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE, SARL, au capital de 112 400 euros, dont le siège social situé 2 Rue de Breugnon 58150 TRACY-SUR-LOIRE, immatriculée au R.C.S de NEVERS sous le n° 888 498 128, a cédé à la société ALLIANCE TAXIS DES. VIGNOBLES, SARL, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 18 Route de la Forêt de Charnes 18300 SAINT-SATUR, immatriculée au R.C.S de BOURGES sous le n° 812. 754 273,.
Son fonds artisanal et de commerce de taxi, transport public routier de personnes sis 2 Rue de Breugnon 58150 TRACY SUR LOIRE et exploité par la société ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE, à titre principal dans le département de la Nièvre sur les communes de COSNE SUR LOIRE, de POUGNY, de SAINT VERAIN, de. COLMERY et à titre secondaire, dans le département du Cher, sur la commune de SANCERRE, destiné au transport public routier de personnes au moyen de véhicule n'excédant pas neuf places, conducteur compris, ou véhicule taxi, identifié au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le n° 888 498 128, moyennant le prix de trois cent vingt mille euros (320 000euros).
La date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au cabinet COGEP AVOCATS sis 3 Rue de Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL22004427

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux
Monsieur Gérard, Patrice MILLERET, retraité, et Madame Nelly, Marie Louise VERNAY, retraitée, demeurant ensemble à POUILLY SUR SAONE (21250), 19 route de Seurre, nés Monsieur à MONTAMBERT (58250), le 13 février 1955 et Madame à LE CREUSOT (71200), le 12 juin 1959, tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître JAILLETTE notaire à FOURS le 19 août 1985 préalable à leur union célébrée à la mairie de LE CREUSOT (71200), le 24 août 1985 sans changement ni modification depuis.
Information concernant la modification du régime matrimonial
Adoption du régime de la communauté universelle prévu par l'article 1526 du Code Civil. Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Stéphan SIMON, notaire à CHALON SUR SAONE, le 19/09/2021.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Stéphan SIMON, notaire à CHALON SUR SAONE.
Pour avis et mention.
Me Stéphan SIMON, notaire.

AL22004363

ANNONCES LÉGALES

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Maître Inès HENNO
Notaire à ST PIERRE LE MOUTIER

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu le 29 septembre 2022 par Maître Inès HENNO Notaire associée de la SELARL JOUMIER-ROUSTIC, titulaire d'un office notarial à SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre), 34avenue du Général de Gaulle,
Monsieur Franck René JEANDOT, demeurant à DORNES (58390), 28, route de Decize, né à NEVERS (58000), le 8 mars 1970.
Madame Sandra Béatrice DEPATY, demeurant à MAGNY COURS (58470), 10, rue de Loucet, née à BAGNOLS SUR CEZE (30200),le 9 juillet 1971.
Mariés à MAGNY COURS (58470) le 29 juillet 1995 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'office notarial ou domicile élu à cet effet, conformément àl'article 1397 alinéa 3 du Code Civil.
Pour avis, le notaire.

AL22004399

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SARL LEON,

Forme : société à responsabilité limitée société en liquidation,
Capital social : au capital de 500 euros,
Siège social : 41 rue du 14 juillet 58000 NEVERS,
882014772 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2022, les Associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur
Madame MARIE LEON demeurant 6 rue des chauvelles 58000 NEVERS,
pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société à compter du même jour.
La société sera radiée du RCS de NEVERS.
Le Liquidateur

AL22004073

NON DISSOLUTION

AGRI SOLAIRE 58
Société par Actions Simplifiée
à capital variable
au capital social initial de 48 000 €
Siège social : 25, Boulevard Léon Blum – 58000 NEVERS
881 796 379 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 27/06/2022, en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis
Le Président

AL22004313

DISSOLUTION

ASKOY
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 2 000 €
Siège social : Le Bourg – 58700 MOUSSY
529 298 887 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/07/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) – Le Bourg a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004324

ALPHA EXPERTS NEVERS

DISSOLUTION

Dénomination : DL IMMO.
Forme : SARL.
Capital social : 4000 euros.
Siège social : Impasse du Cimetière, 58600 FOURCHAMBAULT.
808355101 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, fixé le siège de la liquidation au siège social, et nommé en qualité de liquidateur Monsieur David BOUGUIN, demeurant 37 rue de la Croix Saint-Etienne 58180 Marzy.

AL22004325

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI BLANVILLAIN - LESDEMA

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social
23 rue des Chèvres
58180 MARZY
492 699 848 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2022 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Monsieur Pascal LESDEMA, dt 23, rue des Chèvres – 58180 MARZY, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social et domicile du liquidateur où la correspondance et les actes relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, P. LESDEMA.

AL22004382

DISSOLUTION

FORMEN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 10 000 €
Siège Social : 8, rue de la Pelleterie
58000 NEVERS
401 126 081 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 17/03/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Alain DENEGRE dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 2, Avenue du Champ du Seigneur a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 2, Avenue du Champ du Seigneur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004395

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. REGHIGA

Société Civile Immobilière
au capital de 8 000 Euros
Siège Social
38, Rue de Verdun
58640 VARENNES VAUZELLES
425 065 075 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et. des articles 1844-7 à 1844-9 du Code civil. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Rémy CHOLLET, demeurant 38,. Rue de Verdun à 58640 VARENNES-VAUZELLES, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis

AL22004424

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. REGHIGA

Société Civile Immobilière
en cours de liquidation
conventionnelle
au capital de 8 000 Euros
Siège Social
38, Rue de Verdun
58640 VARENNES VAUZELLES
425 065 075 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2022, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 30 juin 2022, donné quitus et décharge de son mandat à Monsieur Rémy CHOLLET, liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur,

AL22004425

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINEBP 10077

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 20.09.2022 : constitution d'une SASU dénommée ANAMEL, dont le siège social est à NEVERS (58000), 10 Rue du 13ème de Ligne, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 2 000 €. Objet: Bar à vins, restauration de type traditionnel sur place, à emporter ou par e-commerce, Vente de tous produits régionaux et/ou artisanaux, Organisation de soirées à thèmes, de spectacles, de séminaires, de réceptions ou toutes autres manifestations ou prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jérôme EUGENE, dt 13 Rue du Professeur Calmette 58000 NEVERS. Immatriculation au RCS de NEVERS.
Le Président

AL22004362

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 28 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
Dénomination sociale : SELARL MUSTAPHA MIMOUNI
Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite - 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE
Objet social : l'exercice en commun, à titre exclusif, de la profession de Médecin généraliste, urgence, hospitalisation médecine, unité suite de soins et réadaptation.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Mustapha MIMOUNI, demeurant 7 Allée du Bois de la Duchesse - 89000 AUXERRE
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22004378

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Statuts SSP 20.09.2022
Forme : SAS
Dénomination : **VP TRANSACTIONS**
Siège : 7 avenue Marceau, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans
Capital : 200 000 euros
Objet : L'achat, la vente et la location de tous biens meubles et immeubles, et notamment de véhicules.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Vincent PIETTE, 7 avenue Marceau 58000 NEVERS.
Immatriculation RCS NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL22004390

Notaires

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «SCI DANA»
Par acte authentique reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY (Nièvre) en date du 1er octobre 2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :SCI DANA
Objet social :
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement,l'exploitation par location ou autrement, à l'exception dela location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers àquelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement descoûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans lesimmeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : OUAGNES (Nièvre) 4 Rue du Petit Buisson - Le Plessis.
Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUROS)
Gérance : Madame Natacha TOUZET née CHABOT, épouse de Monsieur David TOUZET née à AUXERRE (Yonne), le 9 octobre1981 et demeurant à OUAGNES (Nièvre) 4 Rue du Petit Buisson- Le Plessis.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL22004400

LERAT AVOCAT
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ
Béatrice LERAT – Avocat
6 Rue Saint-John Perse – 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un E-ACTE d'Avocat en date du 28/09/2022 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : AEV MOTORZ
CAPITAL : 3 030 €uros, libéré en totalité à la constitution (apports en numéraire)
SIEGE SOCIAL : 7 Rue du 13ème de ligne - Bâtiment L'INKUB - 58000 NEVERS.
OBJET SOCIAL : - Toutes activités de conception, étude, développement, Ingénierie, production et commercialisation de kits de motorisation électrique ou de véhicules électriques ainsi que des produits et services dans le secteur de la mobilité verte, de la mobilité propre, de la revalorisation des véhicules thermiques existants, de la décarbonation des moyens de transports et véhicules de loisirs ainsi que la vente de tous produits dérivés et accessoires tels que par exemple t-shirts, coques de téléphone, casquettes, kits déco, etc... ; - La conception, l'étude, le développement, la production, la commercialisation, la maintenance concernant tous produits et services / solutions dans le domaine de la mobilité propre– directement ou en ayant recours à la sous-traitance ou à des partenariats ; - Toutes activités de conseil, gestion de projets, formations, audit technique, expertise, ingénierie, assistance, maintenance et plus généralement tout type de prestations autour des solutions de mobilités et des véhicules à moteur; toutes activités permettant la réalisation d'économies d'énergies, notamment fossiles ; - La recherche et développement en particulier liés à la conversion des véhicules thermiques en véhicules électriques et aux nouvelles énergies et solutions de mobilités en général, en direct ou en ayant recours à la sous-traitance ; - La recherche fondamentale et appliquée ainsi que le développement permettant la conception et la commercialisation de produits et/ou services innovants notamment dans le domaine des véhicules et engins motorisés, dans le domaine du tout terrain et concernant les solutions de mobilité en particulier écologiques ; - La conception, le développement et l'exploitation de logiciels, bases de données et autres technologies numériques, en particulier concernant la l'énergie et la mobilité; - La mise au point, le dépôt de brevet(s), l'exploitation ou la cession ainsi que plus généralement la protection de la propriété intellectuelle et la gestion d'un portefeuille de droits y compris la cession de tout droit de propriété intellectuelle ; - La conception, l'édition et la commercialisation de livres, revues et jeux pédagogiques , voire de sites internet et mobiles; - L'acquisition, l'administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société – dépôt, acquisition détention, prise en licence ou concession de licence et plus généralement gestion de tous titres de propriété intellectuelle et notamment marque(s) et brevet(s) y compris la cession de ces droits de propriété intellectuelle….. ;
DUREE : 99 ANS.
PRESIDENT: M. Thomas, Lionel, William ANTHOINE, de nationalité française, demeurant 2 Impasse des Tourterelles – 58160 SAUVIGNY LES BOIS pour une durée indéterminée.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.
AGREMENT pour toutes les cessions ou transmissions d'actions lorsque la société est pluripersonnelle, sous réserve du respect préalable de la procédure de préemption, à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote.
IMMATRICULATION : au RCS NEVERS
Pour avis,

AL22004428

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE VERLIN

Capital de 10.000,00 euros
Siège social
2 Les Renuées
89330 VERLIN
749 928 172 RCS SENS

En date du 06/09/2022, l'AG a décidé de nommer pour une durée illimitée gérant de la société Mme Chantal LASSOLE demeurant à VERLIN 2 Les Renuées pour une durée illimitée et Monsieur Alexandre HOCHART demeurant à VERLIN 4 Les Renuées, à compter du 06/09/2022.
Mention au RCS de SENS.

AL22004323

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

CARROSSERIE POUILLART

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
porté à 250 000 euros
Siège social : 32 bis Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
340 535 327 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 7 septembre 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 200 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250 000 euros).

AL22004310

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHEZ ANTOINE

SARL au capital de 5.000 €
21 boulevard Garibaldi
89100 SENS
918 860 735 RCS SENS

Par décision de la gérance du 26/09/2022, les co-gérants ont décidé de transférer le siège social au 14 place du Marché au blé et 23 rue Danielle Casanova, 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE, à compter du 26/09/2022.
Mention au RCS de SENS et de MELUN.

AL22004318

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

OSIRIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 63 rue Eugène Delaporte
89100 SENS
790 625 016 RCS SENS

Par décisions du 21/07/2022, l'associée unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social à l'activité de salon de thé et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Mention est faite au RCS de SENS.
Pour avis.
La Gérance

AL22004359

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

SAS SFOC GRAVIER

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
25 Rue de la Fête Dieu
89470 MONETEAU
837 556 596 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22004360

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS DE LA PROPRETE

Société par actions simplifiée
au capital de 155 000 euros
Siège social
105 rue des Mignottes, 89000 AUXERRE
822 023 362 RCS AUXERRE

Par AGO du 27/09/2022, il résulte que Mme Maï-Lan NOWAK, demeurant 8, rue des Poiriers, 89110 MONTHOLON a été nommée, à compter du même jour, Président en remplacement de Mr. Pascal NOWAK, démissionnaire.
Mention est faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS.
Le Président

AL22004365

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL DE L'ORME

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 243 600,00 euros
Siège social
3 rue de la Poste
89190 FOISSY SUR VANNE
828 440 305 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2022 a pris acte de la démission de M. Jean-Marc BORDIER de ses fonctions de gérant, et a nommé M. Cyril BORDIER, demeurant à LES CLÉRIMOIS (89190), 31 Grande rue, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

AL22004374

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 29.8.2022 les associés de la SAS ATELIER MECANIQUE LOCAL - A. M. L., au capital de 7.500 euros, siège social à VERGIGNY (89600) Zone industrielle « La Saunière » - RN 77, 451 176 010 RCS AUXERRE, ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 2.250 actions. Aux termes d'un procès-verbal établi le 30.9.2022, le Président a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 22.500 euros et ramené à la somme de 7.500 euros. Par ailleurs, les associés de la. société, le 30.9.2022 ont constaté la démission du Président et ont nommé un nouveau Président.
Ancienne mention. publiée :
Capital social : 30.000 euros - Pt : Philippe. MACON 19, rte de Chablis 89250 HAUTERIVE
Nouvelle. mention : Capital social : 7.500 euros - Pt : Gérard MARTIN,. 2, rue de la Berdonque 89600 BOUILLY

AL22004402

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

EDWARD PAYSAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
15 Rue du Bas
89200 ANNAY LA COTE
894 458 652 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 1er octobre 2022 :- Monsieur Alexis GARNIER, demeurant 5 Rue des Merciers 89200 AVALLON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Edward PARIS, démissionnaire ;- Monsieur Sébastien JOUHANNET, demeurant 17 Rue de Montréal 89420 TREVILLY a été nommé en qualité de Directeur Général ;- le siège social a été transféré du 15 Rue du Bas 89200 ANNAY LA COTE au 30 Rue d'en Haut 89200 ANNAY LA COTE à compter du 1er octobre 2022.

AL22004403

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Le 30.9.2022, l'associé unique de la SAS MISA DIFFUSION, capital 48.000 euros, siège social à MORMANT (77720) ZI - Rue des Frères Lumière, 382 777 480 RCS MELUN a fait apport à titre de fusion à la SAS BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, capital 2.070.612euros, siège social à MONETEAU (89470) Rue Saint-Exupéry, Parc d'activités « Les Terres du Canada », 385 250 535 RCS AUXERRE, sur la base des comptes du 31.3.2022 de la totalité de son actif évalué à 1.422.061euros, à charge de payer la totalité de son passif évalué à 1.295.265euros, soit un actif net de 116.796 euros. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, réalisées par MISA DIFFUSION entre la date ci-dessus et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS. Pour rémunérer cet apport, l'associé unique de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS le 30.9.2022 a décidé d'augmenter son capital de 45.000euros par l'émission de 2.500 actions nouvelles de 18euros, entièrement libérées, attribuées à l'associé de MISA DIFFUSION, à raison de 10 actions de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS pour 12 actions de MISA DIFFUSION. La prime globale de fusion est de 81.796 euros. La fusion est devenue définitive le 30.9.2022, date de la décision de l'associé unique de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS approuvant la fusion BOURGOGNE PRODUITS FRAIS a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1.4.2022 MISA DIFFUSION a été dissoute de plein droit, sans liquidation.

AL22004394

AVIS DE FUSION

Le 30.9.2022, l'associé unique de la SAS MISA DIFFUSION, capital 48.000euros, siège social à MORMANT (77720) ZI - Rue des Frères Lumière, 382 777 480 RCS MELUN a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la SAS BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, capital 2.070.612euros, siège social à MONETEAU (89470) Rue Saint-Exupéry, Parc d'activités « Les Terres du Canada », 385 250 535 RCS AUXERRE. Les associés ont, en conséquence, décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, son passif étant. entièrement pris en charge par BOURGOGNE PRODUITS FRAIS et. les actions échangées à raison de 12 actions de MISA. DIFFUSION pour 10 actions de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS. L'associé unique de BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, le 30.9.2022 a. approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement. son capital, la fusion et la dissolution définitive de MISA. DIFFUSION sont devenues définitives à cette date.

AL22004397

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de FONTENAY-SOUS-FOURONNES et FOURONNES

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2022-0410 du 8septembre 2022, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage des Prés tardifs situé sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes,à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 3 octobre 2022 à 9 h au jeudi 3 novembre2022 à 18 h 30.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairies de Fontenay-sous-Fouronnes et de Fouronnes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur les registres ouverts en mairie de Fontenay-sous-Fouronnes et Fouronnes,
- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Fontenay-sous-Fouronnes (siège de l'enquête), (89660),place de la mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-fontenay-sous-fouronnes@yonne.gouv.fravant le jeudi 3 novembre 2022 à 18h 30.
Monsieur Valentin MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon. Il se tiendra à la disposition du public :
- en mairie de Fontenay-sous-Fouronnes, le lundi 3 octobre2022 de 9 h à 12 h et le jeudi 3 novembre 2022 de 15 h 30 à18 h 30 ;
- en mairie de Fouronnes, le samedi 15 octobre 2022 de 9 h à12 h
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Fouronnes - place de la Mairie89600 FONTENAY-SOUS-FOURONNES
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Fontenay-sous-Fouronnes et de Fouronnes ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL22004049

// MARCHÉS PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfet de l'Yonne

Réunie le 22 septembre 2022, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'agrandissement d'un Ensemble Commercial par l'extensiond'un supermarché sous l'enseigne « E.

ANNONCES LÉGALES

Leclerc Express » de1 627 m² de surface de vente (dont 1 587 m² pour lesupermarché) situé route de Joigny, sur la commune deBrienon-sur-Armançon, au profit de la SAS LATTEUX MIGENNESINVESTISSEMENTS dont le siège social est situé aux Latteux àMIGENNES (89 400).

AL22004392

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 26/09/2022 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SETELEN** Zi chemin des ruelles 89380 Appoigny (installation de matériel téléphonique). RCS SAINT ETIENNE 448 389 536. Administrateurs judiciaires avec mission d'assistance : la SELARL AJ UP représentée par Maître ETIENNE-MARTIN ou Maître WAUTOT 107 rue Servient 69003 Lyon et la SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Maître Frédéric ABITBOL 38 avenue Hoche 75008 Paris. Mandataires judiciaires : la Selarl MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03 et la SCP B.T.S.G.² représentée par Maître Marc SENECHAL 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL22004307

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 28/09/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de **la Sàrl Hugerot Motoculture** 110 Route de Dijon 89700 Tonnerre. RCS TROYES 422.016.733

AL22004347

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/09/2022 prononçant la conversion de la procédure de rétablissement professionnel en procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Michel, Albert, Gabriel RENAUD** 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (travaux de peinture). RCS Auxerre 532194933. CIP 4540. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22004348

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI NATYKA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 8, rue Saint Michel
89700 TONNERRE
480 149 616 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 17/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **12, rue général Campenon 89700 TONNERRE** à compter du 05/10/2022.
L'article art. n°4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22004339

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

SUCCESSION

DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 25 Septembre 1998, Monsieur Robert CARRÉ, en son vivant retraité, demeurant à FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (Yonne), 3, rue de la Vallée de Quartier, célibataire, né à FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (Yonne), le 2 avril 1932, décédé à AUXERRE (Yonne) le 16 mai 2022 a institué plusieurs légataires à titre universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), suivant procès-verbal en date du 20 Septembre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE (Yonne) le 22 Septembre 2022.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet, Chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis
Le Notaire

AL22004372

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2015,
Monsieur Alain Roger GUILLEMAIN, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE(89000) 64 rue Louis Braille.
Né à MIGENNES (89400), le 19 juillet 1955.
Veuf de Madame Chantal Bernadette Renée BRILLIER et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) (FRANCE), le 9 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire àAUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 1er septembre 2022, duquel il résulteque le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant laréception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbald'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004388

VENTE

En date de Villeroy le 03/10/2022
dénomination :Delta taxi
Forme:SASU
Siège :5 rue des forets 89100 Villeroy
Objet:la société a pour objet tant en France qu'à l'Etranger le transport de personnes.
Président:Domece Eddy
Enregistré au RCS de SENS
Aux termes d'une vente SSP en date du 03/10/2022 il a était convenu la vente de la place de taxi numéro 1 sur la commune de Pont sur Yonne 89140 à La SASU ARTAXI dont le siège social se situe au 31 rue du parc 89100 Saint Clément.

AL22004414

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Anne FOURNIER, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027 , le 30 septembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. Patrice Albert MONGEOT et Mme Chantal DIEUX, retraités, demeurant ensemble à VERMENTON (89270) Rue de la Marseillaise.
Nés : M. à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) le 12 janvier 1956, Mme à AUXERRE (89000) le 9 octobre 1956.
Mariés à MOLESMES (89560) le 18 février 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22004423

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
PROTECTION TECHNIQUE TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT SAS
Liquidation Judiciaire du 11/06/2013
18 B, Grande Rue - 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 22 septembre 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22004322

AVIS DE DISSOLUTION

LA FRATERNITE

SCI AU CAPITAL DE 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE CHANTEPRIME
89100 PARON
539 188 987 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/11/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Martial RAGOT, demeurant 7 Rue Chanteprime 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue Chanteprime 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis-Le Liquidateur

AL22004295

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA FRATERNITE

SCI en liquidation
au capital de 200 euros
Siège social : 7, Rue Chanteprime
89100PARON
Siège de liquidation :
7, Rue Chanteprime
89100 PARON
539 188 987 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 25/02/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Martial RAGOT, demeurant 7 Rue Chanteprime 89100 PARON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 novembre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis-Le Liquidateur

AL22004296

DISSOLUTION

MATERIEL AGRICOLE DU TONNERROIS - MAT

Société par actions simplifiée
au capital de 62 480 euros
Siège social
Route de Troyes
89600 SAINT-FLORENTIN
325 382 364 RCS AUXERRE

Par acte SSP du 30/07/2022, la SAS SOCIETE NOUVELLE. DEPUSSAY, SAS au capital de 749 000 euros, dont le siège social est 15 rue Chanzy, TERMINIERS - 28140 ORGERES EN. BEAUCE, immatriculée au RCS Chartres 316 571 058, et la SAS MATERIEL AGRICOLE DU TONNERROIS - MAT, ont établi un traité. de fusion par voie d'absorption de la MATERIEL AGRICOLE DU. TONNERROIS - MAT par la SAS SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY. La. SAS SOCIETE NOUVELLE DEPUSSAY étant propriétaire de la totalité des actions de la SAS MATERIEL AGRICOLE DU TONNERROIS - MAT, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux greffes du Tribunal de. Commerce de Chartres et d'Auxerre, la SAS MATERIEL AGRICOLE. DU TONNERROIS - MAT a, du seul fait de la réalisation. définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation au 19/09/2022, soit plus de 30 jours suivant celui de l'accomplissement de la dernière des mesures de. publicité et de dépôt prescrites par l'article R 236-2 du. Code de commerce, avec effet rétroactif au 01/04/2022.
Le Président

AL22004329

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du Château

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ES TRANSPORT EXPRESS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 700 euros
Siège social
20 rue de la Libération
89150 VALLERY
RCS SENS 799 791 090

Aux termes d'une décision en date du 10 mars 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 mars 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Eddy SABAI, demeurant 20 rue de la Libération 89150 VALLERY, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 20 rue de la Libération 89150 VALLERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL22004334

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CUCAMARA

SCI en liquidation
au capital de 600 euros
Siège social
5 Chemin des Contrebandiers
89100 ST CLEMENT
Siège de liquidation
5 Chemin des Contrebandiers
89100 ST CLEMENT
491 269 767 RCS SENS

L'AGE réunie le 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Brice BOREL, demeurant 5 Chemin des Contrebandiers 89100 ST CLEMENT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la. liquidation est fixé 5 Chemin des Contrebandiers 89100 ST CLEMENT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004368

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUCAMARA

SCI en liquidation
au capital de 600 euros
Siège social : 5 Chemin des Contrebandiers
89100 ST CLEMENT
Siège de liquidation
5 Chemin des Contrebandiers
89100 ST CLEMENT
491 269 767 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 19/09/2022 au siège social a. approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Brice BOREL, demeurant 5 Chemin des Contrebandiers 89100 ST CLEMENT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/06/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004369

DISSOLUTION

SCI BEAU RIVAGE

SCI en liquidation
au capital de 75 000 euros
105 Route des Conches
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 504 032 970

Suivant une AGE du 29/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/07/2022 et sa mise en liquidation. Cette AGE a nommé comme liquidateur Jean-Marc BEAU demeurant 16 Grande Rue 89380 APPOIGNY et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à 16 Grande Rue 89380 APPOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur,

AL22004373

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 01/09/2022, il a été constitué une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : L.C.D.P.S (La conciergerie des promoteurs et syndics). Capital initial : 1000 euros. Capital minimum : 1000 euros. Capital maximum : 152 449.02 euros Sigle : L.C.D.P.S. Siège social : 2 Grande Rue 89100 Fontaine-La-Gaillarde. Objet: la société a pour objet : délégation de personnels, service de conciergerie pour les entreprises, travaux peintures & revêtements de sols et tous corps d'état de seconds œuvres, tous travaux de dépannage (plomberie, électricité etc.). Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objets similaires ou connexes. Durée : 99 ans. Gérant: M. Pascal Cerda, 2 Grande Rue 89100 Fontaine-La-Gaillarde. RCS : Sens

AL22004195

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/09/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LDB
Capital : 20 000 €, divisé en 2 000 actions de 10 €.
Siège social : 14, Grande Rue 89260 LA POSTOLLE
Objet : la prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; la fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines.
Durée : 99 ans.
Président : M. Jonathan DESLIONS demeurant à SAINT-CLEMENT (89100), 5 rue du Paradis.
Directeur Général : M. Sylvain LAPÔTRE demeurant à LA POSTOLLE (89260), 14 Grande Rue
Cession d'actions : libre entre associés et soumises à l'agrément des associés pour les tiers.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL22004315

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. en date à SENS du 13.09.2022, il a été constitué sous la dénomination NUANCE DE CRECHES, une SAS dont le siège est à 89100 SAINT DENIS LES SENS, 15 impasse des vignes, ayant pour objet le conseil et l'accompagnement pour la création de toutes structures destinées à l'accueil et à la garde de jeunes enfants, pour l'aménagement d'espaces d'accueil et de garde de jeunes enfants, le conseil en stratégie, communication et marketing pour ces structures, ainsi que la réalisation de toutes études pour ces activités . Le capital, uniquement constitué d'apports en numéraire est fixé à 900 euros, divisé en 90 actions de 10 euros chacune intégralement souscrites et totalement. libérées. La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Mme Christina NGOUMBI demeurant 15 impasse des vignes à St Denis les Sens, a été désignée en qualité de Présidente pour une durée non limitée. Mme Lucile DAHCHOUR, demeurant 157 Av. de la. liberté à 89100 Paron a été désignée en qualité deDirectrice Générale jusqu'au jour de l'AGO qui statuera sur les comptes du 31.12.2023. Toutes les cessions et transmission d'actions sont soumises à un droit de préemption au profit des co-associés et à l'agrément de. l'AGE. La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.

AL22004326

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée SYLVA LIGNUM au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à BUSSY-EN-ORTHE (89400) Villepied, ayant pour objet la constitution de toutes sociétés, entreprises et groupements ; la prise de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises ; le management et la gestion de ces mêmes sociétés ; la formation dans tous les domaines ; la prestation de services aux entreprises, le conseil. Les gérants sont M. Aymeric. TRESCARTES, demeurant à BRION (89400) 27, route de Bussy et. M. Emilien TRESCARTES, demeurant à demeurant à BUSSY-EN-OTHE (89400) 4, rue du Vauméré.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL22004366

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2022, à Auxerre.
Dénomination : GVC
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; - la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; - la participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la Société et ses filiales - toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autre au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; - le financement par voie de prêt, d'avance ou par tous autres moyens, l'octroi de garanties, telles que cautionnement ou aval, au profit des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; - l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société. - la participation à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. La Société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros divisé en 10 actions de 10 € euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Le Transfert des Titres s'opère par virement de compte à compte dans les registres de la Société ou dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé.Transfert de Titres entre vifs : agrément du Président
Transfert de Titres par décès d'un associé : agrément de la Société par décision collective prise à la majorité des voix exprimées.Siège social : 20 Route de Toussac, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Germain COURTET 20 Route de Toussac, 89290 CHAMPS-SUR-YONNE
Pour avis

AL22004367

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du Château

AVIS DE CONSTITUTION

LE PAIN RETROUVE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
9 route de Saint Florentin,
89600 GERMIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 29 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LE PAIN RETROUVE
Siège social : 9 route de Saint Florentin, 89600 GERMIGNY
Objet social : détention et gestion de biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nasserollah MORADI, demeurant 9 route de Saint Florentin 89600 GERMIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant . agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22004379

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/09/2022, il a été constitué une SAS ayant. les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DOUDGE.
Objet social : Commerce de boissons et petites restauration. et vente à emporter.
Siège social : 8 rue de Dreux 89220 Bléneau.
Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. BARDOT Fabrice, demeurant 8 rue de Dreux. 89220 Bléneau.
Admission aux assemblées et droits de votes : une action. égale une voix.
Clause d'agrément : agrément pour toute cession.
Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL22004380

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 30 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Société BOBENRIETH
Siège : 1 Place Charles Lepère, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales
Gérance : Madame Emilie BOBENRIETH, demeurant 46 Grande Rue, 89113 CHARBUY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22004385

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 27/09/2022, il a été constitué une SCI Dénomination : GEM87
Siège Social : 3 route de la Chapelle sur Oreuse 89140 MICHERY
Capital : 1000 € Activités principales : Acquisition d'immeubles en vue de leur location.
Durée : 99 ans
Gérance : M. GEMINIANI Philippe 115 rue de la République 92800 PUTEAUX
Cession de parts sociales : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS de SENS

AL22004387

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// DÉMONSTRATION

58

Claas et Amazone : puissance et grandes largeurs

Les établissements Depussay ont organisé à Lurcy-le-Bourg, entre Nevers et Clamecy, une démonstration des tracteurs Claas fortes puissances et des déchaumeurs et semoirs Amazone, marques qu'ils distribuent sur la Nièvre. L'Axion 960 Terra Trac a impressionné les visiteurs.



L'Axion 960 Terra Trac, ses 445 cv et son adhérence ont impressionné les visiteurs.

Cinq ensembles au travail, un barbecue convivial, tel était le programme proposé par les équipes de Vincent Gauthé, directeur de la concession sur la Nièvre et le sud Yonne, pour deux journées sur le thème des tracteurs de forte puissance et outils du sol grande largeur. Plus de 200 agriculteurs ont participé à cet évènement où la gamme des Axion était largement présente avec les 800. Mais c'est surtout l'Axion 960 Terra Trac qui a suscité la curiosité.

Ce tracteur à chenilles sur le pont arrière représente le modèle le plus puissant du constructeur allemand avec 445 CV. Il adopte les chenilles à suspension intégrale, utilisées depuis plus de 20 ans sur les moissonneuses-batteuses. Quatre largeurs de chenilles sont disponibles : 457, 635, 735 et 890 mm, sans que la largeur hors tout ne dépasse trois mètres. Présenté avec un déchaumeur à dents Cenius de 5 m travaillant de 10 à 30 cm de profondeur, de nombreux agriculteurs reconnaissaient qu'un tracteur à pneus n'aurait pas gravi la pente dans ces terrains argileux. Polyvalent, le Cenius peut être utilisé pour le scalpage, le déchaumage mais aussi la restructuration avec des pointes de fissuration. Côté déchaumeurs à disques, le Catros à disques indépendants était présenté en version 6 m. Rappelons que cette gamme de déchaumeurs lourds s'étend de 3 à 12 m. Deux rangées de disques crénelés de 610 mm de diamètre permettent des profondeurs de travail de 5 à 14 cm. Idéalement conçu pour un travail de 10 à 14 km/h, le Catros présenté était équipé d'un semoir à petites graines de 500 l pour semis à la volée.

Pour gros débit de chantier

La renommée du Primera n'est plus à faire. Avec ses 45 ans au compteur, ce semoir pour semis direct ou simplifié est peu tirant. Les dents indépendantes, réparties sur 4 rangées, sont *« poussées en avant »* grâce à un système de parallélogramme. La trémie est disponible en 50/50 et une troisième de 500 l est possible. Le constructeur annonce un coût d'utilisation de 10 €/ha en version 6 m. Pour les amateurs de débit de chantier, le Cirrus est un semoir combiné disponible en 3 à 6 m, avec une version 8 m attendue dans les prochaines semaines.

Il est doté de deux rangées de disques crénelés mais peut aussi recevoir des disques trancheurs No-Till pour un minimum de travail du sol. Le semoir repose sur un train de roues en carcasse radiale.

La rampe de semis est constituée des éléments semeurs indépendants Twin-Tec à doubles disques dont le réglage de la pression est dissocié de la profondeur de semis. Il est possible d'intégrer une rampe de semis devant le train de roues pour des semis d'engrais de fond ou de cultures à une profondeur plus importante. Enfin, le combiné de semis Centaya associé à une herse rotative Cultimix reçoit des disques semeurs TwinTec avec parallélogramme. L'étalonnage se fait depuis le sol. Le boîtier extérieur Smartcenter et un système astucieux de collecte et pesée d'échantillon permettent à l'utilisateur de régler son semoir indépendamment du boîtier du tracteur.

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// SECTEUR DE SOMBERNON

Retour vers le passé

La ferme de Bel Air, à Agey près de Sombernon, accueille une double exposition sur des thématiques agricoles jusqu'au 24 octobre.

De l'authentique et du local : celles et ceux qui se sont déjà rendus à la Ferme du Bel Air, à Agey, sont servis. Henri Dufour et René Durupt, des natifs du village, proposent tous les deux une découverte de leurs œuvres. Œuvres photographiques, tout d'abord, avec Henri Dufour : ce photographe amateur de 83 ans expose une cinquantaine de clichés pris à Agey au début des années 1970. Leur point commun : Simon Thinlot, ancien berger de la commune, y apparaît de nombreuses fois. *« Il était connu de tous dans la commune, je l'avais beaucoup suivi dans son activité en immortalisant son quotidien en compagnie de ses moutons. Il était très proche d'eux »*, commente Henri Dufour. René Durupt, un autre local amoureux de la nature et des paysans, expose quant à lui des miniatures très subtiles, souvent des vaches. Dans ses réalisations, l'homme de 62 ans alerte sur une évolution de l'agriculture qui n'aurait que pour seul objectif une production optimale à tous les niveaux, sans se soucier des conséquences humaines et environnementales que cela entraînerait.



Une des réalisations signées René Durupt.

Un bel hommage

L'inauguration s'est déroulée samedi 24 septembre en présence d'une centaine de personnes. Cinquante autres se sont rendues dès le lendemain dans le local mis à disposition par Bernard Tommy-Martin. Depuis, les curieux viennent au compte-gouttes chaque jour de la semaine car l'entrée est libre et gratuite jusqu'au 24 octobre. Rémi Garrot, ancien maire de Sombernon et agriculteur à la retraite, salue cette exposition qui n'est pas une première pour les deux hommes : *« C'est un très bel hommage rendu à Simon Thinlot, décédé en 1997. Celui-ci semble nous dire sur chaque photo : regardez-moi et vous mesurerez toute la sérénité que l'on peut trouver à portée de main, dans la nature qui m'entoure, qui nous entoure ! La visite proposée, couplée à l'exposition de René Durupt, permet de comprendre que l'agriculture a bien changé… Elle obéit désormais à des contraintes nationales et européennes qui demandent de produire toujours plus afin de nourrir, à bas prix, toujours plus de bouches à peines reconnaissantes… Aujourd'hui, le paysan est à la tête d'un troupeau beaucoup plus grand mais dont une partie appartient à la banque, et ce troupeau est désormais trop grand pour que le paysan puisse le connaître et l'aimer comme Simon Thinlot le faisait »*.

AG



Henri Dufour, photographe amateur, invite le public à découvrir des photos réalisées au début des années 1970.

// JEUNES AGRICULTEURS

La machine à danser

Le pôle agricole de Créancey se transforme en salle de concert le 22 octobre.

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc/Nolay organisent une soirée festive samedi 22 octobre au pôle de Créancey. Des burgers seront à déguster dès 20 heures, un concert avec le groupe Mascara prendra le relais à partir de 22 h 30. Il s'agira du deuxième événement musical des JA en 2022 après le bal proposé le 11 juin à l'étang de Fouché. Ce jour-là, pas moins de 400 personnes s'étaient réunies à la base de loisirs arnétoise, et près de 250 repas avaient été servis. *« Nous espérons attirer encore plus de monde, c'est la raison pour laquelle nous organisons ce rendez-vous au pôle agricole de Créancey, seule salle dans notre secteur en mesure de recevoir un concert dans de bonnes conditions »*, annoncent Pierre-Édouard Boulez et Florian Dureuil, deux JA du canton. Mascara, en provenance du département de l'Isère (orchestremascara.com), animera donc la soirée : ce même groupe était venu une première fois à Arnay dans le cadre de la fête de l'agriculture 2017 organisée à Mimeure. *« Les retours avaient été très positifs, leur musique est très appréciée. Nous les avions invités de nouveau l'année suivante lors d'une soirée organisée à la cité Saint-Laurent d'Arnay-le-Duc. Ce sera donc leur troisième venue chez nous »*, ajoutent les membres de l'organisation. Pour mémoire, les JA d'Arnay-Nolay avaient proposé un autre repas cet été, dans le cadre des Nocturnes d'Arnay-le-Duc : plus de 350 repas avaient été servis à cette occasion. Les réservations pour ce nouveau rendez-vous du 22 octobre sont à effectuer au 07 78 31 75 32 (tarifs de 10 euros pour le concert et de 25 euros avec le repas).

AG



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marché de producteur à Fénay

• du 7 au 9 octobre

Pour la huitième année consécutive, la Ferme de la Sans-Fonnaise à Fénay se fait l'hôte de l'association des Producteurs du Dijonnais pour organiser et accueillir ses portes-ouvertes annuelles. Ce marché de producteurs, dont le succès ne s'est pas démenti depuis 2015, avec une moyenne de 2500 visiteurs à chaque édition, se déroule ce week-end des 7, 8 et 9 octobre de 9 h à 19 h (dimanche -18 h). Durant ces trois jours, une douzaine de producteurs locaux proposeront pommes de terre, oignons, confitures, viandes, volailles, fromages, miel, sirops, vins, œufs, fruits et légumes... Chaque année, l'association accueille un invité : pour cette édition, il s'agit de la Chocolaterie de Bourgogne qui a récemment réouvert ses portes. Le parking et l'entrée sont gratuits, de même que la tombola habituelle pour remporter trois paniers garnis de produits locaux. Restauration possible sur place et dégustation de frites fraîches.

Contacts : 06 19 41 06 85, 06 64 93 44 48.

// Marché fermier à Dijon

• Dimanche 9 octobre

Le marché d'automne « Bienvenue à la ferme » s'installe sur la place François Rude à Dijon ce dimanche 9 octobre, de 10 h à 18 h. Des produits fermiers sont à déguster sur place ou à emporter : fromages, vins, viande de bœuf, crémants, confitures, escargots, miel, pain d'épice, truite fumée ou en rillettes…

Contact : 06 31 70 71 03.

// Marathon des Grands Crus, Dijon

• Le 9 octobre

À cette occasion, INTERBEV Bourgogne Franche-Comté disposera du camion d'animations et réalisera des démonstrations culinaires tout au long du week-end.

Afin de rendre la fête encore plus folle, nous avons décidé de monter une équipe de coureurs et coureuses pour représenter la filière viande. Vous avez donc 1 mois et demi pour sortir vos chaussures du placard et vous entrainer pour ce grand évènement qui se déroule au cœur des vignes bourguignonnes.

3 courses sont au programme :

Un 10 km, départ 11 h 15

Un 21 km, départ 10 h

Pour les plus motivés, un 42 km, départ 8 h !

Les dossards sont offerts par votre comité régional et un maillot technique au couleur de l'interprofession vous sera remis le jour J ! Il vous faudra disposer d'un certificat médical pour ces différentes courses.

NIÈVRE

// Concours fromager

• le 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

// Colloque « La chimie du bois en Nivernais »

• les 7 et 8 octobre

Les Amis du Vieux Guérigny organisent le 7 et 8 octobre prochain un colloque sur le thème : « La chimie du bois en Nivernais », avec 19 interventions sur les deux jours. Ce colloque n'est pas réservé à des spécialistes et est ouvert à tous. Les actes du colloque vont publier l'intégralité des interventions en 2023 et il sera possible d'y souscrire avec les bulletins d'inscriptions.

Renseignements et inscriptions : https://museeforgesetmarines.fr/

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

YONNE

// Marché des Terres de France

• Dimanche 16 octobre

De 8 heures à 19 heures, à Paris (rue de la Chine, dans le 20e arrondissement). Le marché des Terres de France est un marché qui rassemble des producteurs icaunais, venant proposer leurs produits dans la capitale française. Pas moins de 19 agriculteurs seront présents pour mettre en avant les productions de l'Yonne.

// Fête des vins de Chablis

• Samedi 22 et dimanche 23 octobre

De 12 h 30 à 18 h le samedi et de 9 h 30 à 18 h le dimanche. La fête des vins de Chablis revient pour une 74e édition, afin de célébrer le nouveau millésime avec les vignerons de Chablis et du grand Auxerrois. Au programme : dégustations de vins et de produits locaux, expositions de matériels viticoles et automobiles, animations pour adultes et enfants, balades à la découverte du vignoble, défilé des Piliers Chablisiens avec les allocutions et les intronisations traditionnelles. Un week-end festif à venir.

PORTRAIT

89

Entre Maligny et Hong Kong (1/2)

Fils d'Yves Ségault et neveu de Régis Ségault (viticulteurs du domaine des Roncières à Maligny), Pierre Ségault travaille aujourd'hui dans le monde du commerce du vin, à Hong Kong. D'enfant de Maligny au milieu des affaires dans de grandes tours hongkongaises, il raconte son parcours.



Pierre Ségault, 28 ans, a quitté Maligny pour partir découvrir l'Asie.



C'est au milieu des grappes de raisin et des vignes que Pierre Ségault a grandi, avant de prendre son envol pour le grand continent Asiatique.

C'est sur l'exploitation familiale que Pierre Ségault nous attend. Les vendanges viennent tout juste de se terminer. Même s'il travaille aujourd'hui à Hong Kong, Pierre Ségault est revenu quelques semaines, le temps de donner un coup de main pour la récolte. Comme il le fait depuis son enfance. « *C'est ici que j'ai grandi, à Maligny. Quand on est fils d'exploitant agricole et viticole, on est vite amené à donner un coup de main pendant les vacances et les week-ends* », sourit-il.

L'étiquetage, la préparation de commandes, la mise en carton. « *Puis on arrive vite sur des tâches plus intéressantes pour un jeune homme, comme conduire des tracteurs* », rit Pierre Ségault.

Dès le début de l'adolescence, il sait déjà qu'il voudra plus tard travailler dans le monde du vin. « *J'étais vraiment intéressé par la viticulture. Je choisis alors d'aller au lycée viticole de Beaune, pour faire un Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)* », raconte-t-il. « *À la suite de cela, j'enchaîne avec un BTS viticulture œnologie, toujours au lycée viticole de Beaune. Là-bas, j'étais entouré de fils de vignerons de Bourgogne, dont les domaines ont une très belle réputation à l'étranger, dans les marchés fans de bourgognes, comme à Hong Kong. Avec le recul, je me rends compte que faire ces études était une chance pour moi, car cela m'a permis de découvrir des domaines avec lesquels je peux avoir un contact aujourd'hui* ».

Le choix du commerce

Une fois son BTS terminé, Pierre Ségault étudie les différentes options qui s'offrent à lui : continuer dans l'apprentissage de la technique viticole, ou se lancer dans le commerce, qui l'attire. « *J'ai à ce moment-là plusieurs déclics. Le premier provient de l'un de mes camarades de classe, un étudiant chinois. Le côtoyer m'a ouvert les yeux sur une communauté internationale. Aussi, j'aimais beaucoup l'anglais, le parler, échanger dans cette langue. Je suis alors parti, pendant six semaines, en école de langue aux États-Unis, en Californie, pour continuer à apprendre l'anglais. Puis, je me suis inscrit ensuite dans une école de commerce à Bordeaux, l'Inseec* ».
Il y adopte une vision « *beaucoup plus « business » comme on dit, dans le sens où ce sont des intervenants et non des professeurs, qui nous font cours. Des personnes qui ont leurs affaires en dehors de l'école* ».

Dans sa promo, il côtoie à nouveau des étudiants chinois, avec qui il parle essentiellement anglais. Un nouveau déclic pour son avenir.

Lors de son stage de fin d'études, qu'il effectue chez un négociant bordelais, dans le vin, celui-ci lui propose un poste. « *Je travaille là-bas pendant un an et demi, où je m'attaque principalement au marché de la grande distribution* », continue Pierre Ségault.
Mais l'attrait pour l'étranger se fait de plus en plus ressentir. « *C'est peut-être bête, mais je voulais vraiment parler anglais au quotidien* », confie-t-il en souriant. « *Je me renseigne sur quoi faire et je me rapproche de l'école de commerce de Dijon (Burgundy School Of Business). À ce moment-là, ils viennent d'ouvrir trois programmes dans le commerce des vins. Mais avant de rejoindre l'école, je décide de voyager un peu, quelques mois. Je vais en Nouvelle-Zélande travailler dans un domaine viticole, pendant trois mois. Ensuite je vais aux États-Unis, dans le Michigan, également pour travailler dans un domaine viticole, à nouveau pour trois mois. Lors de ces deux expériences, je travaille sur l'accueil de clients, les visites guidées du vignoble, de la cave, je proposais des dégustations et je faisais aussi un peu de service. Je suis confronté au style du nouveau monde des domaines viticoles où l'expérience de visite est presque aussi importante que la qualité du vin en elle-même* ».

L'Asie, comme une évidence

Son périple se poursuit en Asie, pour le plaisir personnel comme il le dit lui-même : Shanghai (Chine), le Vietnam, les Philippines et Singapour. « *Quand je rentre en France et que je rejoins l'école de commerce de Dijon, j'ai une idée de ce que c'est de travailler à l'étranger et de ce qu'est le marché du vin dans les pays où je suis passé* ».
Dans son Master, les étudiants chinois sont nombreux. « *Je passe beaucoup de temps avec eux, à mélanger les cultures, à déguster des vins. Et à la fin du Master, je veux vraiment aller travailler en Asie. En Chine, à Singapour ou à Hong Kong. Car j'aime réellement les cultures asiatiques, la nourriture. Et les Asiatiques adorent la France et ont une vraie passion pour notre pays et nos vins. J'ai vraiment la volonté de promouvoir les vins français sur ce continent. Est-ce que c'était une évidence pour moi d'aller vivre en Asie ? Oui, quasiment. Parce que j'aime le contraste de culture. Pour moi ce n'est pas assez le cas avec les États-Unis, où je vois beaucoup de similitudes avec l'Europe. Tandis qu'avec l'Asie, le contraste est vraiment marqué. On doit alors trouver des connexions, au-delà de la culture et de la langue, et le vin s'y prête parfaitement* ».

La semaine prochaine, vous découvrirez le quotidien de Pierre Ségault à Hong Kong et ses projets professionnels dans son village, Maligny.

Christopher Levé